



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CIAS)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE



de la Vendée





aidants ».

SOMMAIRE

Co	pnvention :p. 4
Ar	nnexe 1 : Diagnostic partagé - Joint en document annexe
Ar	nexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par les collectivités localesp.19
	nexe 3 : Plan d'actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des
ob	jectifs partagésp.21
A	KE PETITE ENFANCEp.24
	Fiche action n° 1 « Créer un observatoire des familles sur le territoire »
	Fiche action n°2 « Créer un lieu ressources pour les familles du territoire »
	Fiche action n°3 « Développer le partenariat entre les différents acteurs pour répondre aux besoins spécifiques (handicap, horaires atypiques) »
5	Fiche action n°4 « Développer le réseau d'acteurs du territoire »
A	KE ENFANCEp.31
	Fiche action n°5 « Actualiser le guide de l'enfant du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »
	Fiche action n°6 « Etudier le développement sur le territoire de l'aide aux devoirs »
**	Fiche action n°7 « Envisager l'harmonisation des pratiques et des outils »
50	Fiche action n°8 « Organiser des rencontres entre professionnels et réfléchir à une transition entre les différentes tranches d'âges »
۸۱	KE JEUNESSE p.35
-	Fiche action n°9 « Faciliter l'accès à la formation BAFA et favoriser l'engagement des jeunes sur le territoire »
40	Fiche action n°10 « Aller à la rencontre des jeunes dans l'espace public »
70	Fiche action n°11 « Faire rayonner le Point Information Jeunesse (PIJ) »
A)	KE PARENTALITEp. 40
23	Fiche action n°12 « Créer un réseau parentalité – REAAP »
-	Fiche action n°13 « Améliorer et renforcer la communication »
	Fiche action n°14 « Organiser des actions de sensibilisation et de prévention (CTG/CLS) »
•	Fiche action n°15 « Réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement du LAEP »
A)	E INCLUSION HANDICAPp.44
2	Fiche action n°16 « Elaborer un livret/répertoire et site internet/application »
	Fiche action n°17 « Mettre en place un réseau et des actions passerelles avec les partenaires de proximité »
53	Fiche action n°18 « Mettre en place des actions de répit et des espaces d'échanges pour les



AX	E ANIMATION DE LA VIE SOCIALEp.50
٠	Fiche action n° 19 « Mettre en place un réseau de professionnels de « l'animation de la vie sociale » du Pays de Saint gilles croix de vie »
	Fiche action n°20 « Mieux connaître les besoins de la population à l'échelle de l'agglomération en matière d'animation de la vie sociale »
АХ	E ACCES AUX DROITS/INCLUSION NUMERIQUE/MOBILITEp.54
-	Fiche action n°21 « Mettre en place un réseau de professionnels et valoriser les actions » Fiche action n°22 « Améliorer l'accompagnement des publics »
-	Fiche action n°23 « Poursuivre la réflexion et engager des actions pour faciliter et améliorer les déplacements de la population »
LO -	GEMENT/AMELIORATION DE L'HABITAT
со	OPERATION TERRITORIALE CTG
	de Vie »
	nexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg p. 60
Anr	nexe 5 : Evaluation p. 61
Anr d'A	nexe 6 : Décisions du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération, du Conseil dministration du CIAS et des Conseils Municipaux des communes - Joints en document annexe p. 62



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre:

La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Michel PEZAS et par sa Directrice, Madame Sylvie GUEDON, dûment autorisés à signer la présente convention;

ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie représentée par son Président, Monsieur François BLANCHET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Agglomération;

Et

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie représentée par son Président, Monsieur François BLANCHET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration;

Et

- La commune de l'Aiguillon sur Vie représentée par son maire, Monsieur André COQUELIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Brem sur Mer représentée par son maire, Monsieur Yann THOMAS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Brétignolles sur Mer représentée par son maire, Frédéric FOUQUET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Coëx représentée par son maire, Monsieur Thierry FAVREAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Commequiers représentée par son maire, Monsieur Philippe MOREAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Givrand représentée par son maire, Monsieur Laurent DURANTEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;



- La commune de La Chaize Giraud représentée par son maire, Monsieur Jean-François BIRON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Landevieille représentée par son maire, Madame Isabelle DURANTEAU, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de Conseil Municipal;
- La commune de Le Fenouiller représentée par son maire, Madame Isabelle TESSIER, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Notre Dame de Riez représentée par son maire, Monsieur Hervé BESSONNET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Saint Gilles Croix de Vie représentée par son maire, Monsieur François BLANCHET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Saint Hilaire de Riez représentée par son maire, Madame Kathia VIEL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Saint Maixent sur Vie représentée par son maire, Monsieur Jean SOYER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;
- La commune de Saint Révérend représentée par son maire, Monsieur Lucien PRINCE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;

ci-après dénommée « les communes» ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf);

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf);

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 6 octobre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du 6 septembre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu les délibérations des communes concernées figurant en annexe 6 de la présente convention.





Article préliminaire : Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.



La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales sont précisées en annexe 1 de la présente convention;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée en annexe 2 de la présente convention;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'inclusion handicap, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'accès et le maintien dans le logement et la prévention santé (en lien avec Contrat Local de Santé).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Vendée, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et les communes souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1: Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 1 de la présente convention);
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2);
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 3).



Article 2: Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie concernent les champs d'intervention suivants :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et améliorer son efficience en luttant contre les inégalités sociales;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à renforcer leurs compétences éducatives ;
- Développer l'accès aux droits et aux services.

Article 3 : Les champs d'intervention (cf. statuts champs de compétences Agglomération / CIAS / communes)

La Communauté d'Agglomération au titre des compétences « politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat », « organisation de la mobilité » et « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services y afférents ».

Le centre Intercommunal d'Actions Sociales au titre de l'action sociale :

- « L'Enfance : coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la Caf et la Msa, gestion et coordination des multi-accueils de Saint Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer et Coëx, gestion des relais assistants maternels, gestion du Lieu Accueil Enfant Parent, gestion de la compétence extra-scolaire et coordination des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires, gestion d'actions éducatives
- Santé et Handicap: politique de lutte contre la désertification médicale, soutien aux actions de santé publique, analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.
- Logement social: animation de la CIL, coordination des structures oeuvrant en matière de logement social, participation au fonds solidarité logement. »

Les communes, au titre des compétences périscolaire et jeunesse, mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Article 4: Les objectifs partagés au regard des besoins

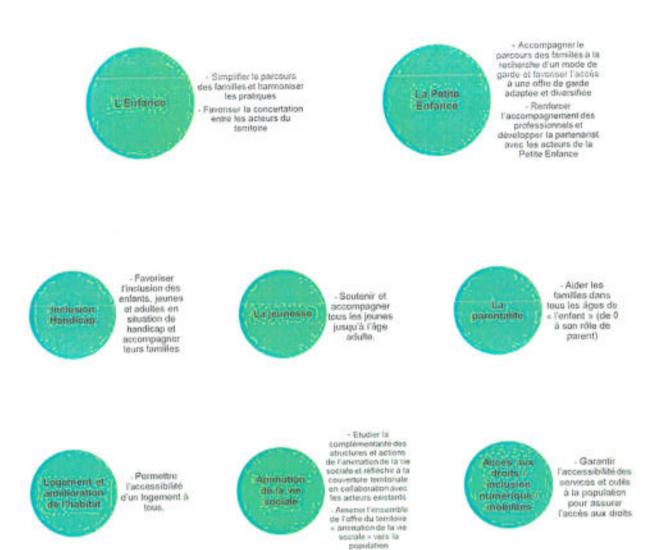
Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes



- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :



Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.



Article 5: Engagements des partenaires

La Caf de Vendée, la Communauté d'Agglomération, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et les communes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf, de la Communauté d'Agglomération, du Centre Intercommunal d'Actions Sociales et des communes.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance:

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et le Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

Le secrétariat permanent est assuré par le(s) chargé(s) de coopération territoriale.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 7: Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.



Article 9: Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12: La fin de la convention

Résiliation de plein droit avec mise en demeure



En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13: Les recours

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Fait à Saint Hilaire de Riez, le 1er décembre 2022.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 17 pages par les parties et les 6 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf de la Ve		La Communauté d'Agglomération et le Centre Intercommunal d'Actions Socia		
La Directrice, Madame Sylvié GUEDON	Le Président, Monsieur Michel PEZAS	Le Président, Monsieur François BLANCHET		
La commune de	La commune de	La commune de		
L'Aiguillon sur Vie	Brem Sur Mer	Brétignolles sur Mer		
Le Maire, Monsieur André COQUELIN	Le Maire, Monsieur Yann THOMAS	Le Maire, Monsieur Frédéri¢ FOUQUE		
La commune de	La commune de	La commune de		
Coëx	Commequiers	Givrand		
Le Maire,	Le Maire,	Le Maire,		
Monsieur Thierry FAVREAU	Monsieur Philippe MOREAU	Monsieur Laurent DURANTEA		





La commune de	La commune de	La commune de
La Chaize Giraud	Landevieille	Le Fenouiller
Le Maire,	Le Maire,	Le Maire,
Monsieur Jean-François BJRON	Madame Isabelle DURANTEAU	Madame Isabelle TESSIER
La commune de	La commune de	La commune de
Notre Dame de Riez	Saint Gilles Croix de Vie	Saint Hilaire de Riez
Le Maire, Monsieur Hervé BESSONNET	Monsieur François BLANCHET	Le Maire, Madame Kathia VIEL
La commune de Saint Maixent sur Vie	La commune de Saint Révérend	th militarilar ha Tracay
Le Maire, Monsieur Jean SOYER	Le Maire, Monsieur Lucien PRINCE	



Annexe 1: Diagnostics partagés – Joints en document annexe

> Analyse des besoins sociaux (ABS) 2020/2026 réalisée par le CIAS en 2022



Analyse des besoins sociaux 2020-2026



Rapport « évaluation des attentes et des besoins des adolescents et des familles du territoire » réalisé par la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en 2019.





EVALUATION DES ATTENTES ET BESOINS DES ADOLESCENTS ET DES FAMILLES DU TERRITOIRE



Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale Liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues.

TYPE DE STRUCTURE			
	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE		
Crèche (gérée par le CIAS)	le Centre Intercommunal d'Actions Sociales - CIAS)		
crecile (geree par le CIAS)	« L'Ile aux couleurs » St Hilaire de Riez (35 places) 147 Avenue de l'Isle de Riez - 85270 Saint Hilaire de Riez		
Petite crèche (gérée par le CIAS)	« L'Ile aux rêves » Brétignolles sur Mer (15 places)		
	19 rue de la Gîte – 85470 Brétignolles sur Mer		
Micro- crèche (gérée par le CIAS)	« L'Ile aux jardins » Coex (12 places)		
	13 bis, rue des Tisserands – 85220 Coex		
LAEP (compétence communautaire par	le Centre Intercommunal d'Actions Sociales - CIAS)		
LAEP itinérant (géré par le CIAS)	147 Avenue de l'Isle de Riez - 85270 Saint Hilaire de Riez		
	Rue de la Fontaine – 85470 Brem sur Mer		
×	13 bis, rue des Tisserands – 85220 Coex		
RPE (compétence communautaire par le	e Centre Intercommunal d'Actions Sociales - CIAS)		
RPE fixe (géré par le CIAS)	« RPE 1» Saint Hilaire de Riez		
	147 Avenue de l'Isle de Riez - 85270 Saint Hilaire de Riez		
RPE itinérant (géré par le CIAS)	« RPE 2 » itinérant		
** ** ** **	Espace Vie et Loisirs – Rue de la Fontaine		
	85470 Brem sur Mer		
Accueil de loisirs (ALSH) mercredi et vac	cances scolaires - compétence communautaire par le Centre		
Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS	i)		
ALSH (géré par le CIAS)	« Espace Vie et Loisirs Brem – Brétignolles »		
	Rue de la Fontaine – 85 470 Brem sur Mer		
ALSH (géré par l'association Familles	« La courte échelle » Coex		
Rurales de Coex)	13 rue des Tisserands – 85220 Coex		
ALSH (géré par le CIAS avec mise à	« 1 2 3 Soleil » Commequiers		
disposition de la commune)	160 Allée de la vigne au Roi – 85220 Commequiers		
ALSH (géré par le CIAS) avec mise à	« Pôle enfance jeunesse » Le Fenouiller		
disposition de la commune	24 rue de la Grande Vigne – 85800 Le Fenouiller		
ALSH (géré par le CIAS – marché public	« La Pom'd'Happy » Givrand/L'Aiguillon sur Vie		
avec l'IFAC)	22 rue de la Rousselotière – 85800 Givrand		
ALSH (géré par une association)	« Les Aventur'Riez » Notre Dame de Riez		
	9 rue Louis XIII – 85270 Notre Dame de Riez		
ALSH (géré par le centre socio-culturel	« La Petite Gare » St Gilles Croix de Vie		
associatif)	35 rue du Maréchal Leclerc – 85800 St Gilles Croix de Vie		
ALSH (géré par le CIAS) et mise à	« La Maison de l'enfant » St Hilaire de Riez		
disposition du personnel	145 avenue de l'Isle de Riez – 85270 St Hilaire de Riez		
ALSH (géré par le CIAS – marché public	Accueil de loisirs St Révérend		
avec à l'IFAC)	Rue Pierre de Coubertin – 85220 St Révérend		
	tin/soir (compétence communale – Gestion assurée par les		
communes ou par les associations)	- Gestion assuree par les		
ALSH (géré par la commune de Brem	« Espace Vie et Loisirs » Brem – Brétignolles		
sur Mer)	Rue de la Fontaine – 85 470 Brem sur Mer		
ALSH (géré par la commune de	Accueil périscolaire Brétignolles sur Mer		
Brétignolles sur Mer)	85470 Brétignolles sur Mer		
ALSH (géré par l'association Familles	« La courte échelle » Coex		
Rurales de Coex)	13 rue des Tisserands – 85220 Coex		



ALSH (géré par la commune de Commequiers)	Accueil périscolaire organisé sur 3 sites : école privée (restaurant scolaire) et école publique (salle de motricité pour les maternels et restaurant scolaire pour les élémentaires) 85220 Commequiers			
ALSH (géré par la commune de Givrand	« La Pom'd'Happy » Givrand/L'Aiguillon sur Vie			
et l'aiguillon sur Vie et l'IFAC)	22 rue de la Rousselotière – 85800 Givrand			
ALSH (géré par l'association Familles	Accueil périscolaire Landevieille			
Rurales de Landevieille)	518 (14) 10 (1			
ALSH (géré par la commune du	Pôle Enfance Jeunesse			
Fenouiller)	24 rue de la Grande Vigne 85800 le Fenouiller			
ALSH (gestion par une association)	Accueil périscolaire Notre Dame de Riez			
ALSH (géré par la commune de St Gilles	Accueil périscolaire St Gilles Croix de Vie			
Croix de Vie)				
ALSH (géré par la commune de St Hilaire de Riez)	Accueil périscolaire St Hilaire de Riez			
ALSH (géré par la commune de St Révérend et l'IFAC))	Accueil périscolaire St Révérend			
	- Gestion assurée par les communes ou par les associations)			
Espace jeunes (géré par l'association	« Echo des jeunes » Brem sur Mer			
l'écho des jeunes)				
Espace pré-ados (géré par la commune	« Semaine Loisirs » Brétignolles sur Mer			
de Brétignolles sur Mer)				
Espace pré-ados (gestion par	« Accueil pré-ados » Coex			
l'association Familles Rurales)				
Espace jeunes (géré par la commune de	« Viv'Ados » Commequiers			
Commequiers)				
Espace jeunes (géré par la commune de	« L'Eldor'ados » Givrand			
Givrand et l'Aiguillon sur Vie et l'IFAC)				
Espace jeunes (géré par la commune du	« Féno'mène » Le Fenouiller			
Fenouiller)	0.07			
Espace jeunes (géré par le centre socio- culturel « la Petite Gare »)	« Color Ados et Club de jeunes » St Gilles Croix de Vie			
Espace jeunes (géré par la commune de St Hilaire de Riez)	« 45 Tours » St Hilaire de Riez			
France SERVICE (compétence Aggloméra	ntion du Pays de Saint Gilles Croix de Vie)			
France service (avec des permanences	Siège de l'Agglomération			
itinérantes)	ZAE Le Soleil Levant – CS63669 Givrand			
70mm-660-6509FU	85806 St Gilles Croix de Vie			
CENTRE SOCIAL				
Centre socio-culturel associatif	« La Petite Gare » 35 rue Maréchal Leclerc - 85800 St Gilles Croix de Vie			
LUDOTHEQUE				
Centre socio-culturel associatif	« La Petite Gare »			
	35 rue Maréchal Leclerc - 85800 St Gilles Croix de Vie			
ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)				
EVS associatif avec rayonnement	Accorderie du Pays de Saint Gilles Croix de Vie			
intercommunal	7 rue Jules Ferry – 85800 St Gilles Croix de Vie			
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)				
FJT Escale Ouest	« Résidence Equinoxe » 71 rue de la Drie – 85800 St Gilles Croix de Vie			
FJT Escale Ouest	« Résidence Equinoxe » 71 rue de la Drie – 85800 St Gilles Croix de Vie			

Plan d'actions 2022 - 2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés Annexe 3:

Synthèse du plan d'actions CTG

THEMATIQUE	ENIEU	ACTION	N* FICHE ACTION	ECHEANCIER
	Accompagner le parcours des familles à la recherche	CREER UN OBSERVATOIRE DES FAMILLES SUR LE TERRITOIRE	1	2024
	d'un mode de garde et favoriser l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée	CREER UN LIEU RESSOURCES POUR LES FAMILLES DU TERRITOIRE (fiche action commune avec la thématique Enfance)	2	2024
PETITE ENFANCE	Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la petite	DEVELOPPER LE PARTENARIAT ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS POUR REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES (horaires atypiques, enfants en situation de handicap)	m	2023
	enfance	DEVELOPPER LE RESEAU D'ACTEURS DU TERRITOIRE	4	2024
		CREER UN « LIEU RESSOURCES »	Fiche action n*2	
	Simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques	ACTUALISER LE GUIDE DE L'ENFANT DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	ro.	2023
ENFANCE		ETUDIER LE DEVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'AIDE AU DEVOIRS	9	2023
		ENVISAGER L'HARMONISATION DES PRATIQUES ET OUTILS	1	2025
	Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire	ORGANISER DES RENCONTRES ENTRE PROFESSIONNELS ET REFLECHIR A UNE TRANSITION ENTRE LES DIFFERENTES TRANCHES D'AGE	60	2023

2023	2024	2023	2023	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2025
6	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
FACILITER L'ACCES A LA FORMATION BAFA ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE	ALLER A LA RENCONTRE DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC	FAIRE RAYONNER LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE	CREER UN RESEAU PARENTALITE REAAP	AMELIORER ET RENFORCER LA COMMUNICATION	ORGANISER DES ACTIONS DE SENBILISATION ET DE PREVENTION	REFLECHIR A DE NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNÉMENT DU LAEP	ELABORER UN LIVRET REPERTOIRE ET SITE INTERNET / APPLICATION	METTRE EN PLACE UN RESEAU ET DES ACTIONS PASSERELLES AVEC LES PARTENAIRES DE PROXIMITE	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE REPIT ET DES ESPACES D'ECHANGES POUR LES AIDANTS	METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	MIEUX CONNAITRE LES BESOINS DE LA POPULATION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION EN MATIERE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Soutenir et accompagner tous les jeunes jusqu'à l'âge	adulte				Aider les familles dans tous les âges de l'enfant (de 0 à	son rôle de parent)		Favoriser l'inclusion des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap et accompagner les familles		Etudier et poursuivre la complémentarité des structures et actions de l'animation de la vie sociale et réfléchir à la couverture territoriale en collaboration avec les acteurs existants. Amener l'ensemble de l'offre du territoire « animation	de la vie sociale » vers la population
	JEUNESSE					PARENTALITE		INCLUSION HANDICAP		ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	



2023	2024	2023	2023	2023
21	22	23	24	25
METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS ET VALORISER LES ACTIONS	AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS DE LA POPULATION	POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER L'INSTALLATION DES FAMILLES, JEUNES ET SENIORS SUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	ELABORER LE SCHEMA DE COOPERATION TERRITORIALE POUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
Garantir l'accessibilité des services et outils à la population pour assurer l'accès aux droits			Permettre l'accessibilité d'un logement à tous	Définir le schéma de coopération territoriale
ACCES AUX DROITS /	NUMERIQUE / MOBILITE		LOGEMENT / AMELIORATION DE L'HABITAT	COORDINATION/ COOPERATION CTG









CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU: ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES FAMILLES A LA RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE ET FAVORISER L'ACCES A UNE OFFRE DE GARDE ADAPTEE ET DIVERSIFIEE	CREER UN OBSERVATOIRE DES FAMILLES SUR LE TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	 1008 familles Caf et Msa avec enfants de – 3 ans (dont 9,8% de monoparents) 218 assistants maternels en activité (33.9% de + 55 ans) 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil) 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS 3 micro-crèches privées 9 maisons d'assistants maternels 9 accueils de loisirs (compétence communautaire) 8 structures jeunes (compétence communale) 1 France Services gérée par l'Agglomération avec des permanences itinérantes
Objectif général :	- Créer un observatoire des familles
Public « cible »	- Familles avec enfants de moins de 6 ans
Objectifs opérationnels :	 Connaître les caractéristiques des familles des 14 communes Être en mesure d'analyser l'évolution des familles du territoire Recenser les besoins des familles Analyser les usages des familles sur les services, équipements existants et sites utilisés (monenfant.fr, êtreparent85.fr) Faire des liens entre cet observatoire local et des dispositifs départementaux/nationaux Permettre aux élus de définir leur politique locale en fonction des données de cet observatoire Promouvoir cet outil auprès des partenaires locaux pour affiner les stratégies à mettre en place pour le territoire
Calendrier prévisionnel :	- 2024
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage: CIAS Services/acteurs mobilisés: chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG. A articuler avec les missions des Relais Petite Enfance gérés par le CIAS (référentiel national)
Partenaires :	 La CAF, les structures petite enfance (crèches, RPE), LAEP, micro-crèches privées, les MAM, les associations locales, les prestataires de garde à domicile, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la Protection Maternelle Infantile, l'Union départementale des associations familiales de la Vendée



Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières	- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre de réunions/an Nombre de partenaires du territoire utilisant cet outil Livrables de l'observatoire (caractéristiques des familles, besoins repérés des parents, axes d'évolution) Pertinence de l'outil pour mieux connaître les besoins des familles et appuyer la politique petite enfance du territoire Pistes d'améliorations éventuelles







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU: ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES FAMILLES A LA RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE ET FAVORISER L'ACCES A UNE OFFRE DE GARDE ADAPTEE ET DIVERSIFIEE	CREER UN LIEU RESSOURCES POUR LES FAMILLES DU TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	 1008 familles Caf et Msa avec enfants de – 3 ans (dont 9,8% de monoparents) 218 assistants maternels en activité (33.9% de + 55 ans) 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil) 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS 3 micro-crèches privées 9 maisons d'assistants maternels (MAM) 9 accueils de loisirs (compétence communautaire) 8 structures jeunes (compétence communale) France Services gérée par l'Agglomération avec des permanences itinérantes
Objectif général :	 Créer un lieu ressources pour les familles du territoire (fixe et/ou itinérant)
Public « cible »	- Familles avec enfants et adolescents
Objectifs opérationnels :	 Accompagner les familles dans leurs démarches et recherches de mode de garde et de mode de loisirs collectifs en complémentarité des services existants (notamment Relais Petite Enfance, monenfant.fr) Être en mesure de répondre à des demandes spécifiques comme le handicap, les horaires atypiques Pouvoir organiser des conférences d'information, de sensibilisation ou animer des ateliers pour les familles Pouvoir accueillir des permanences de la Caf, la PMI, France Services, Maison des Adolescents Centraliser les besoins des familles et les partager avec l'observatoire (Cf. fiche action n°1) Envisager la centralisation de saisie informatique, facturation
Observations :	 Les interlocuteurs devront avoir une vision et une connaissance globale du territoire en partenariat avec les communes, le CIAS et l'Agglomération (ateliers pour les familles qui bénéficient de l'Aide Alimentaire par exemple, etc)
Calendrier prévisionnel :	- 2024
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage: CIAS Services/acteurs mobilisés: chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG. A articuler avec les missions des Relais Petite Enfance gérés par le CIAS (référentiel national)



Partenaires :	 La CAF, toutes les structures du territoire, (crèches, RPE, LAEP), les associations locales, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la protection Maternelle Infantile, le Conseil Départemental, le Pôle ressources Handicap (MDPH), les CCAS, l'Union départementale des associations familiales, France Services
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Mise à disposition de lieu(x) accessible(s) aux publics des 14 communes (construction, aménagement de bâtiment existant) X ETP personnel(s) assurant les missions attribuées à ce « lieu ressources » (à définir en fonction du projet)
Aides financières :	 Aides à l'investissement et/ou au fonctionnement à solliciter auprès des partenaires en fonction du projet (CAF, Etat, Conseil Départemental)
Indicateurs d'évaluation :	 Accessibilité et visibilité du ou des lieu(x) ressources par les familles et partenaires des 14 communes Suivi des demandes des familles (solutions apportées, difficultés rencontrées, freins identifiés) Nombre de réponses apportées aux demandes spécifiques (enfant en situation de handicap, familles avec horaires atypiques, familles en insertion) Nombre de partenaires mobilisés Place des différents acteurs dans l'appropriation du ou des « lieu(x) ressources » Outils de communication mis en place







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU: RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE	DEVELOPPER LE PARTENARIAT ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS POUR REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES (HANDICAP, HORAIRES ATYPIQUES)
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	 1008 familles Caf et Msa avec enfants de – 3 ans (dont 9,8% de monoparents) 218 assistants maternels en activité (33.9% de + 55 ans) 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil) 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS 3 micro-crèches privées 9 maisons d'assistants maternels (MAM) 9 accueils de loisirs (compétence communautaire) 8 structures jeunes (compétence communale) Prestataire(s) de garde à domicile
Objectif général :	 Développer le partenariat des différents acteurs petite enfance afin de répondre à la demande en besoins de garde spécifiques
Public « cible »	 Professionnels et acteurs de la petite enfance (enfants - 6 ans)
Objectifs opérationnels :	 Créer des liens / de la complémentarité entre acteurs de la petite enfance pour permettre l'accueil des enfants quel que soit leur spécificité et pour assurer leur bien-être (enfant en situation de handicap et horaires atypiques) Communiquer sur les aides et outils existants (aides financières Caf) Travailler en lien avec le Pôle Ressources Handicap (MDPH) Mutualiser les formations du personnel encadrant
Calendrier prévisionnel :	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG
Partenaires :	 Toutes les structures du territoire, crèches, RPE, LAEP, le CIAS, les associations locales, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la protection Maternelle Infantile, le Pôle ressources Handicap (MDPH), la CAF
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts liés à la logistique (location de salle, mise à disposition de matériel)
Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre de réunions et fréquence Nombre d'actions menées et partagées Freins identifiés pour développer le partenariat Nombre de réponses apportées aux familles grâce au partenariat entre acteurs Création d'outils de partage et efficacité







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PETITE ENFANCE
ENJEU: RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE	DEVELOPPER LE RESEAU D'ACTEURS DU TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 + données Caf au 31/12/2021)	 1008 familles Caf et Msa avec enfants de – 3 ans (dont 9,8% de monoparents) 218 assistants maternels en activité (33.9% de + 55 ans) 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil) 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS 3 micro-crèches privées 9 maisons d'assistants maternels (MAM) 9 accueils de loisirs (compétence communautaire) 8 structures jeunes (compétence communale) Prestataire(s) de garde à domicile
Objectif général :	- Développer le réseau d'acteurs du territoire
Public cible	Professionnels et acteurs du territoire œuvrant dans les champs de la petite enfance
Objectifs opérationnels :	- Favoriser l'interconnaissance entre tous les acteurs de la « Petite Enfance » - Faire tomber les « a priori » et organiser des rencontres interprofessionnelles - Partager les problématiques du territoire et réfléchir aux solutions à apporter - Faciliter les transitions et permettre une cohérence entre les différents « parcours » de l'enfant - Multiplier les moyens de communication et les rendre accessibles
Observations :	A associer aux fiches actions n°2, n°3 et n°8.
Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargé de coopération thématique petite enfance CTG
Partenaires :	 Toutes les structures du territoire, le CIAS, les communes, les associations locales, la Maison Des Solidarités et de la Famille, la Protection Maternelle Infantile, le Pôle ressources Handicap (MDPH), la CAF
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts liés à la logistique (location de salle, mise à disposition de matériel) Coûts de formations pour animer un réseau



Aides financières :	 Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre de réunions et fréquence
	 Nombre d'actions menées et partagées
	 Freins identifiés pour développer le partenariat d'acteurs
	 Nombre de réponses apportées aux familles grâce au partenariat entre acteurs
	 Création d'outils de partage et efficacité







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
SIMPLIFIER LE PARCOURS DES FAMILLES ET HARMONISER LES PRATIQUES	ACTUALISER LE GUIDE DE L'ENFANT DU PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 3 crèches PSU gérées par le CIAS (62 places d'accueil) 1 Relais Petite Enfance (RPE) fixe et 1 Relais Petite Enfance itinérant gérés par le CIAS 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) itinérant sur 3 sites géré par le CIAS 3 micro-crèches privées 9 maisons d'assistants maternels (MAM) 9 accueils de loisirs (compétence communautaire) 8 structures jeunes (compétence communale) France Services gérée par l'Agglomération avec des permanences itinérantes
Objectif général :	Retravailler le format du « guide de l'Enfant » avec un nouveau plan de communication
Public cible	 Futurs parents, familles et professionnels du territoire avec enfants de – 18 ans
Objectifs opérationnels :	 Actualiser les informations du guide déjà existant en lien avec le projet de livret du CIAS Réfléchir au format du guide pour qu'il soit accessible au plus grand nombre Réfléchir au contenu du guide Travailler le partenariat avec les 14 communes (conception, diffusion) Faciliter l'approvisionnement du guide dans les lieux d'accuei et d'information
Observations :	- Point d'attention : le guide doit être facile à actualiser
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, France Services
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coût conception, impression et diffusion du guide
Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	 Questionnaire de satisfaction auprès des familles et des professionnels Nombre de guide diffusé Fréquence d'approvisionnement Accessibilité à tous Format et contenu du guide







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
ENJEU: SIMPLIFIER LE PARCOURS DES FAMILLES ET HARMONISER LES PRATIQUES	ETUDIER LE DEVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'AIDE AU DEVOIRS
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie : - 24 écoles primaires (13 privées et 11 publiques) - 2 collèges à Saint Gilles Croix de Vie (1 privé et 1 public) - 1 Maison Familiale Rurale (MFR) - 1 lycée public à Saint Gilles Croix de Vie (accueil des élèves de seconde et première en 2022)
Objectif général :	 Etudier le développement sur le territoire de l'aide aux devoirs
Public cible :	 Enfants/jeunes (tranches d'âge à définir)
Objectifs opérationnels :	 Recenser les besoins réels en matière « d'aide aux devoirs » et d'accompagnement des parents S'appuyer sur les actions déjà existantes pour envisager un rayonnement sur l'ensemble du territoire Etudier les différents dispositifs envisageables (aides aux devoirs, Contrat local d'accompagnement à la scolarité- CLAS Mettre en lien les personnes susceptibles d'assurer un « soutien scolaire » Réfléchir à la création d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)
Observations :	 Étre attentif / vigilant sur la notion de responsabilité engagée
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures périscolaires du territoire, les associations locales, la Caf, les partenaires de l'Education nationale
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières	 Aide financière CAF pour le CLAS en fonction du projet
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre de partenaires s'inscrivant dans cette démarche Nombre d'enfants/jeunes bénéficiant de l'aide aux devoirs et/ou CLAS Nombre de familles impliquées Nombre de dispositifs mis en place







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
ENJEU: SIMPLIFIER LE PARCOURS DES FAMILLES ET HARMONISER LES PRATIQUES	ENVISAGER L'HARMONISATION DES PRATIQUES ET OUTILS
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 9 accueils de loisirs : compétence du CIAS avec différents modes de gestion : communes / CIAS / associations Le périscolaire, la restauration scolaire et la jeunesse : compétence communale avec des modes de gestion différents : communes/ associations
Objectif général :	 Permettre une harmonisation des pratiques et outils sur l'ensemble du territoire afin de simplifier les démarches des familles
Public cible	- Familles du territoire et acteurs / professionnels
Objectifs opérationnels :	 Tendre vers un seul portail familles 0.25 ans qui pourrait évoluer vers un portail citoyen et qui permettrait de faire des inscriptions, des réservations et transmettre les informations Faire des outils simples pour faciliter l'accès au portail familles Réaliser un dossier unique quel que soit l'activité ou la structure fréquentée par l'enfant Harmoniser les moyens de paiement pour l'ensemble des services
Observations :	 S'assurer que les informations puissent être transmises de façon transversale (cf. protection des données RGPD) Vigilance sur l'exercice de la compétence A mettre en lien avec la fiche action n°2 « créer un lieu ressources pour les familles »
Calendrier prévisionnel	- 2025
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les écoles, la CAF
Moyens financiers : Aides financières :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coût et maintenance du logiciel, temps de formation au logiciel
	 Aide CAF selon projet et réglementation en vigueur
Indicateurs d'évaluation :	 Pertinence d'un seul portail pour l'ensemble du territoire Accessibilité au portail Efficacité des supports de communication Faisabilité et pertinence d'un dossier unique par enfant
	 Freins identifiés pour l'harmonisation des paiements







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ENFANCE
ENJEU: FAVORISER LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE	ORGANISER DES RENCONTRES ENTRE PROFESSIONNELS ET REFLECHIR A UNE TRANSITION ENTRE LES DIFFERENTES TRANCHES D'AGE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 Compétence Enfance 3.12 ans exercée par le CIAS depuis le 1er janvier 2022 : 9 accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) avec des modes de gestion différents 218 assistants maternels en activité au 31/12/2021 3 crèches gérées par le Cias : Saint Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer et Coëx 2 micro-crèches privées : l'Aiguillon sur Vie et Commequiers 9 maisons d'assistantes maternelles (MAM) 24 écoles primaires 2 collèges 1 Maison Familiale Rurale 1 lycée public
Objectif général :	- Impulser la continuité éducative sur le territoire
Public cible	 Structures, acteurs, professionnels du territoire
Objectifs opérationnels :	 Permettre la rencontre entre les acteurs du territoire pour apprendre à se connaître Échanger et partager des problématiques communes et réfléchir aux solutions à apporter Promouvoir l'éducation partagée (école, loisirs) Permettre à l'enfant / jeune de mieux appréhender les différentes étapes de son « parcours » en créant des passerelles entre structures Faciliter pour les familles les périodes de transition Permettre des temps d'immersion et de partage entre professionnels
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / Chargés de coopérations thématiques
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires éducatifs, l'Education Nationale, le service départemental de la jeunesse, et l'engagement et des sports, la CAF
Moyens financiers : Aides financières :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Logistique : lieux de réunion, matériel pour réunions Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre de réunion organisées Nombre de partenaires impliqués Nombre d'actions menées Partage des projets des structures et des établissements







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE JEUNESSE
ENJEU: SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES JUSQU'A L'AGE ADULTE	FACILITER L'ACCES A LA FORMATION BAFA ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic jeunesse)	 Compétence Enfance exercée par le CIAS 9 ALSH Constats des professionnels : difficultés de recrutement d'animateurs sur les structures ALSH
Objectifs généraux :	Pallier le manque d'animateurs dans les structures enfance-jeunesse du territoire Faciliter l'engagement des jeunes dans le champ de l'animation socio-culturelle
Public cible :	 Les jeunes du territoire à partir de 16 ans (âge minimum requis pour suivre la formation)
Objectifs opérationnels :	 Faciliter l'accès à la formation BAFA par une aide financière en échange de l'engagement des jeunes Accompagner et fidéliser les jeunes animateurs dans les structures du territoire Maintenir la capacité d'accueil des structures et la qualité d'animation Enrichir le listing d'animateurs sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Février 2023 au regard des besoins urgents du territoire
Pilotage et services mobilisés	Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération thématique enfance
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les organismes de formation, la CAF, le Service départementale Jeunesse Engagement Sports (SDJES)
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Participation du CIAS en fonction du QF de la famille Réflexion départementale sur la solvabilité des stagiaires BAFA (SDSF)
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre de jeunes participant à la formation Nombre de jeunes s'engageant à faire leur stage pratique et travailler dans les structures du territoire Nombre et profils des jeunes bénéficiaires de l'aide financière Nombre d'animateurs supplémentaires Maintien de la capacité d'accueil et de la qualité d'animation dans les structures







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE JEUNESSE
ENJEU: SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES JUSQU'A L'AGE ADULTE	ALLER A LA RENCONTRE DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic jeunesse)	 7 structures jeunes sur le territoire Plusieurs communes qui ne sont pas dotées d'une structure pour les jeunes
Objectifs généraux :	 Enrichir l'offre d'accès aux loisirs pour les jeunes notamment dans les communes ne disposant pas de structures jeunesse Favoriser l'accès à la culture pour les jeunes
Public cible :	- Les jeunes du territoire 12/25 ans
Objectifs opérationnels :	 Permettre une meilleure accessibilité des offres de loisirs pour les jeunes Proposer des nouvelles formes d'animation, d'activités adaptées aux pratiques et fonctionnements des jeunes
Observations :	 Prestation de Services Jeunes validée pour le centre socio- culturel de St Gilles (projet de camion itinérant envisagé sur l'année 2023) Pour la culture : à mettre en lien avec le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) signée entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Agglomération
Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération thématique jeunesse, chargée de projet culturel du territoire (CLEA)
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les services culturels, les structures du territoire, les associations locales, les professionnels de l'animation, les partenaires éducatifs, les habitants, des jeunes du territoire, les établissements scolaires, la CAF, la Maison Des Adolescents, le Foyer de Jeunes Travailleurs, la mission locale
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts des actions en fonction du projet
Aides financières :	 Financement CAF via l'agrément Prestation de Services (PS) Jeunes en fonction du projet / Aides à l'investissement selon réglementation en vigueur



ndicateurs d'évaluation :	 Nombre d'actions menées et diversité des supports d'intervention auprès des jeunes Impact de la démarche sur la fréquentation des jeunes dans les structures Participation de nouveaux jeunes sur des actions hors les murs Impact de la démarche sur l'accès des jeunes à la culture (bilan annuel CLEA)
---------------------------	--







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE JEUNESSE
ENJEU: SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES JUSQU'A L'AGE ADULTE	FAIRE RAYONNER LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)
Diagnostic initial/éléments de contexte	Le PIJ implanté à Saint Hilaire de Riez (45 Tours): - informe sur les métiers, la formation, l'emploi, le logement, la santé, la mobilité, les voyages, les loisirs sportifs et culturels - met à disposition une documentation thématique, transmise par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse « CIDJ » - Un(e) animateur(trice) est disponible pour orienter dans vos recherches. - propose un espace presse et magazines à consulter sur place, un espace cyber pour les recherches, travail de documentsle pass culture sport et de l'accompagnement dans les démarches (logement, transport, santé), dans les projets (mobilité, citoyenneté, emploi) - Horaires: mercredi de 14 h à 18 h 30, vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 14 h à 18 h 30 (hors vacances) et lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h (vacances scolaires)
Objectifs généraux :	Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des jeunes des 14 communes de l'Agglomération Renforcer et promouvoir le PIJ sur l'ensemble du territoire
Public cible :	- Les jeunes du territoire 12/25 ans
Objectifs opérationnels :	 Faire connaître les actions du PIJ auprès des jeunes et de leurs parents Développer les outils de communication
Observations :	 Faire le lien avec l'expérimentation de l'Etat avec les Relais info Jeunesse (RIJ): articulation avec les projets en cours sur les villes de Saint Gilles Croix de Vie, Givrand, Brem sur Mer et Commequiers
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique jeunesse et les services de la ville de Saint Hilaire de Riez
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, le PIJ, les structures du territoire, les associations locales, les professionnels de l'animation, les partenaires éducatifs et de l'emploi, les jeunes du territoire
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts des animations et des supports de communication
Aides financières :	- Etat et/ou Région à solliciter en fonction des projets



ndicateurs d'évaluation :	 Caractéristiques : nombre de jeunes, âge, situation, commune de résidence Accessibilité des jeunes au PIJ Nombre d'actions menées et diversité des actions Impact de la démarche de communication sur la fréquentation des jeunes du territoire Bilan de l'expérimentation Relais Info Jeunesse
---------------------------	---







CONVENTION	THEMATIQUE PARENTALITE
TERRITORIALE GLOBALE	THE APPROXIMATE A PROPERTY OF THE PROPERTY OF
ENJEU: AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	CREER UN RESEAU PARENTALITE REAAP
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 1 LAEP sur 3 sites: Saint Hilaire de Riez / Brem sur Mer et Coëx pour les enfants de moins de 6 ans Le constat des professionnels d'un besoin d'actions autour de la parentalité 26% des familles monoparentales parmi les familles avec enfants (donnée CAF au 31/12/2021)
Objectif général :	 Créer un Réseau Parentalité (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Public cible :	 Les professionnels et acteurs du territoire
Objectifs opérationnels :	 Renforcer l'interconnaissance des acteurs, de leurs missions et de leurs rôles Pouvoir être en position d'écoute, de relais, d'accompagnement et d'orientation pour les familles Assister à des formations communes par le biais de prestataires Être un observatoire de la parentalité et des besoins des familles Mettre en œuvre des actions co-construites avec les acteurs du réseau Renforcer les actions sur la parentalité déjà existantes pour permettre le maillage territorial Réfléchir à la mise en place de lieux de répit
Observations :	 A associer à la fiche action n° 2 « créer un lieu ressources pour les familles du territoire » A mettre en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS et CAF Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération thématique parentalité et partenaire associatif local (à confirmer)
Partenaires :	 Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les associations locales, le centre socio-culturel la « p'tite gare », l'accorderie du pays de Saint Gilles, la CAF, le LAEP, la Maison des Solidarités et des Familles, la Protection Maternelle Infantile, le Relais Petite Enfance, les structures de loisirs périscolaires et extrascolaires, les établissements d'accueil du jeune enfant, les maisons d'assistantes maternelles, les associations d'assistantes maternelles, les partenaires de l'éducation nationale
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières	- Financement des actions via le fonds REAAP
Indicateurs d'évaluation :	Nombre d'acteurs / partenaires y participant
indicated 5 o evaluation .	Nombre d'acteurs y participant Nombre de rencontres organisées Nombre d'actions mises en place et diversité des actions Nombre de bénéficiaires des actions selon les profils Satisfaction des familles







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PARENTALITE
ENJEU: AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	AMELIORER ET RENFORCER LA COMMUNICATION
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 Constats des professionnels et des familles : informations peu visibles et peu lisibles sur le territoire 1 LAEP itinérant sur 3 sites géré par le CIAS Centre socio-culturel « La petite gare » Accorderie du Pays de St Gilles Croix de Vie
Objectif général	- Améliorer et renforcer la communication
Public cible :	Les familles des 14 communes, les professionnels, les partenaires
Objectifs opérationnels :	 Améliorer et renforcer la communication auprès des familles, professionnels et partenaires Valoriser tous les acteurs qui sont à l'initiative d'actions parentalité et être relai de communication (notamment par le site êtreparent85.fr) Promouvoir la « médiation familiale » et étudier un éventuel projet de développement sur le territoire
Observations :	Point de vigilance : l'accès au numérique pour tous et la temporalité des informations A mettre en lien avec le réseau parentalité REAAP
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / chargé de coopération thématique parentalité
Partenaires :	 Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les associations locales, le centre socio-culturel la « p'tite gare », l'accorderie du pays de Saint Gilles, la Caf, le LAEP, la Maison des Solidarités et des Familles, la Protection Maternelle Infantile, le Relais Petite Enfance, les structures de loisirs, périscolaires et extrascolaires, les établissements d'accueil de jeunes enfants, les maisons d'assistantes maternelles, les associations d'assistantes maternelles, les partenaires de l'éducation nationale
Moyens financiers :	Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés
Aides financières :	- Financement des actions via le fonds REAAP
Indicateurs d'évaluation :	Diversité des outil(s) créée(s) et moyens de communication Meilleure lisibilité pour les familles, les professionnels et les partenaires (ex-questionnaire de satisfaction)
	- Statistiques du site êtreparent85.fr







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE PARENTALITE
ENJEU: AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et CLS en cours)	 Manque d'actions de sensibilisation et de prévention adaptées aux publics
Objectif général :	 Organiser des actions de sensibilisation et de prévention (CTG/CLS)
Public cible :	 Les familles des 14 communes, les professionnels, les partenaires
Objectif opérationnel :	 Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des familles et de leurs enfants (thématiques identifiées : usages numérique, pornographie etc)
Observations :	 Actions à penser dans le cadre du REAAP et à mettre en relation avec les conclusions du Contrat Local de Santé (CLS
Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG / chargé de coopération thématique parentalité et le coordinateur CLS
Partenaires :	Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les associations locales, le centre socio-culturel la « p'tite gare », l'Accorderie du Pays de Saint Gilles, la Caf, le LAEP, la Maison des Solidarités et des Familles, la Protection Maternelle Infantile, le Relais Petite Enfance, les structures de jeunes enfants et de loisirs périscolaires et extrascolaires, les maisons d'assistantes maternelles, les associations d'assistantes maternelles, les partenaires de l'éducation nationale de la prévention, l'Agence régionale de Santé
Moyens financiers : Aides financières	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Financement des actions via le fonds REAAP, par le Contrat Local de Santé (ARS)
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre et diversité d'actions mises en place Accessibilité des familles aux actions proposées Caractéristiques du public cible touché







CONVENTION	THEMATIQUE PARENTALITE
TERRITORIALE GLOBALE	
ENJEU: AIDER LES FAMILLES DANS TOUS LES AGES DE L'ENFANT (DE 0 A SON ROLE DE PARENT)	REFLECHIR A DE NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP)
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et bilan LAEP)	 Le constat des professionnels de modifications de fréquentation depuis la crise sanitaire. Ouvert en septembre 2017, le LAEP accueille adulte référent et enfant sur trois espaces : Saint Hilaire de Riez le mardi de 14h à 18h, à Coëx le samedi de 9h à 12h30 (les semaines impaires) à Brem-sur -Mer le jeudi de 14h à 18h Le LAEP de Saint Hilaire a une très bonne fréquentation, tandis que celle des deux autres lieux est très moyenne. Une expérience temporaire a été proposée sur Brétignolles sur me au printemps 2022, lors de l'arrivée des familles ukrainiennes qui a été peu utilisé. Par ailleurs, le secteur nord-est du territoire n'est pas pourvu en LAEP.
Objectif général :	Réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement du LAEP
Public cible :	 Les familles des 14 communes, les professionnels, les partenaires
Objectifs opérationnels :	 S'adapter aux nouvelles pratiques et besoins des familles depuis le Covid : horaires d'ouverture, communes d'accueil Permettre au plus grand nombre de familles du territoire de fréquenter le LAEP Travailler sur le circuit d'information et de communication pour mieux repérer le LAEP
Observations :	 Réflexion menée par la coordinatrice du LAEP Expérimentation de nouvelles modalités d'accueil à partir de janvier 2023. Un retour d'expérience sera fait en juin 2023 avoir de décider si ce fonctionnement sera pérennisé ou non.
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : LAEP et DGA CIAS en charge de la parentalité
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, la Caf
Moyens financiers : Aides financières	 Budget de fonctionnement et moyens humains alloués au LAEP Aides financières Caf (investissement / fonctionnement LAEP)
Indicateurs d'évaluation :	Selon réglementation en vigueur Nombre de familles fréquentant le LAEP (adultes référents et enfants) Hausse de la fréquentation Meilleure visibilité du LAEP en termes de maillage et de communication Accessibilité et satisfaction des familles





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP
ENJEU: FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS, JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES	ELABORER UN LIVRET / REPERTOIRE ET SITE INTERNET / APPLICATION
Diagnostic initial/éléments de contexte (cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic CLS en cours)	 Depuis 2016 augmentation du nombre d'enfants couverts par l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé): 140 enfants en 2016 / 175 enfants en 2021, et d'adultes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH): 530 allocataires en 2016 / 579 allocataires en 2021 Des structures pour accueillir les enfants en situation de handicap hors territoire 2 établissements pouvant accueillir des adultes en situation de handicap mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas d'établissement médicalisé Services et dispositifs d'accompagnement : Association Handi-Espoir à Coëx avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) Les dispositifs d'accompagnement scolaire (ULIS, SEGPA) Le Centre médico-social de Saint Gilles Croix de Vie L'Association AREAMS 85 avec son antenne à Saint Gilles Croix de Vie, association ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées L'association d'handisport ACCESS VIE Autres associations d'aide et d'accompagnement présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARIA de Vendée et AFDAEIM pour les personnes avec handicap mental.
Objectif général :	 Recenser et faire connaître l'existant en matière de « handicap » pour l'ensemble du territoire
Objectifs opérationnels :	 Faire un recensement précis de l'existant (les contacts, les personnes ressources, les liens utiles) en veillant à un format accessible et adapté aux particuliers et professionnels, (parcours de soin, éducation, personne en recherche d'emploi) Informer des initiatives, projets, actions en cours et à venir Orienter vers les personnes ressources Être accessible à toutes les formes de handicap
Observations :	 Penser à intégrer tous les acteurs qui œuvrent sur la thématique Faire une mise à jour régulière Donner la possibilité aux usagers de faire remonter les dysfonctionnements



Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique, coordinateur CLS
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires éducatifs, de la santé, du périscolaire, de la parentalité, les institutions (Caf, ARS, MDPH/PRH, CPAM).
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coût de conception et création du livret/répertoire et site internet/application Coût de distribution / diffusion Coût de mise à jour de l'outil
Aides financières :	 Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	 Réalisation d'outil(s) Nombre d'exemplaires distribués et fréquence d'approvisionnement Nombre de visites du site / application Questionnaire de satisfaction des usagers







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP
ENJEU: FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS, JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES	METTRE EN PLACE UN RESEAU ET DES ACTIONS PASSERELLES AVEC LES PARTENAIRES DE PROXIMITE (MEDICO-SOCIAL ET MILIEU ORDINAIRE)
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic CLS en cours)	 Depuis 2016 augmentation du nombre d'enfants couverts par l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé): 140 enfants en 2016 / 175 enfants en 2021, et d'adultes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH): 530 allocataires en 2016 / 579 allocataires en 2021 Des structures pour accueillir les enfants en situation de handicap hors territoire 2 établissements pouvant accueillir des adultes en situation de handicap mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas d'établissement médicalisé Services et dispositifs d'accompagnement: Association Handi-Espoir à Coëx avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) Les dispositifs d'accompagnement scolaire (ULIS, SEGPA) Le Centre médico-social de Saint Gilles Croix de Vie L'Association AREAMS 85 avec son antenne à Saint Gilles Croix de Vie, association ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées L'association d'handisport ACCESS VIE Autres associations d'aide et d'accompagnement présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARIA de Vendée et AFDAEIM pour les personnes avec un handicap mental.
Objectifs généraux :	 Faciliter l'interconnaissance entre acteurs du handicap Identifier les besoins des personnes en situation de handicap et des aidants Organiser des actions (partenariales, de sensibilisation) pour l'ensemble du territoire



Objectifs opérationnels :	 Mener des projets communs par le bais de thématiques (éducation, entreprises, loisirs) Étre en veille sur les évolutions du territoire Partager les problématiques du territoire et réfléchir aux solutions à apporter Mettre en place des actions de sensibilisation aux différentes formes de handicap auprès des équipes éducatives, du personnel accueillant du public et des temps forts : En valorisant les métiers de service à la personne, En organisant des formations, En facilitant les parcours et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap
Observations :	Intégrer des personnes en situation de handicap et les impliquer dans le rôle « d'ambassadeur » du territoire
Calendrier prévisionnel	- 2023
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique, coordinateur CLS
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires de l'éducation nationale, de l'animation socio-cultuelle, de la santé, du périscolaire, de la parentalité, la Communauté professionnelle territoriale de santé, la villa Notre Dame et les institutions (CAF, ARS, MDPH/PRH, CPAM)
Moyens financiers : Aides financières :	Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coût de formation pour animer un réseau et proposer des formations pour les acteurs Coûts liés à la logistique (location de salle, mise à disposition de matériel) Financement à solliciter selon projet
Indicateurs d'évaluation :	Nombre d'acteurs du territoire impliqués Réussite de l'intégration des personnes en situation de handicap au groupe de travail et actions qui en découlent Nombre de réunions et fréquence des réunions Nombre d'actions/ projets menés et partagés







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE INCLUSION HANDICAP
ENJEU: FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS, JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE REPIT ET DES ESPACES D'ECHANGES POUR LES AIDANTS
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026 et diagnostic CLS en cours)	 Depuis 2016 augmentation du nombre d'enfants couverts par l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé): 140 enfants en 2016 / 175 enfants en 2021 et d'adultes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH): 530 allocataires en 2016/ 579 allocataires en 2021 Des structures pour accueillir les enfants en situation de handicap hors territoire 2 établissements pouvant accueillir des adultes en situation de handicap mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas d'établissement médicalisé Services et dispositifs d'accompagnement: Association Handi-Espoir à Coëx avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) Les dispositifs d'accompagnement scolaire (ULIS, SEGPA) Le Centre médico-social de Saint Gilles Croix de Vie L'Association AREAMS 85 avec son antenne à Saint Gilles Croix de Vie, association ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées L'association d'handisport ACCESS VIE Autres associations d'aide et d'accompagnemen présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARIA de Vendée et AFDAEIM pour les personnes avec un handicap mental.
Objectif général :	 Créer des espaces et des actions en direction des aidants
Public cible :	- Tous les aidants du territoire de tout âge
Objectifs opérationnels :	 Identifier et lever les freins pour permettre aux aidants de s'accorder du temps de répit et faciliter les liens sociaux Organiser des actions intergénérationnelles Proposer des espaces d'échanges entre pairs ou tous publics type « café des aidants »
Calendrier prévisionnel	- 2024
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, chargé de coopération thématique,



	coordinateur CLS		
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, les partenaires de l'éducation nationale, de l'animation socio-culturelle, de la santé, de la parentalité du handicap, les familles, la Maison des Solidarités et des Familles, la PlateForme de Répit des Aidants « cap répit » et les institutions (Caf, ARS, MDPH/PRH) 		
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés 		
	- Coût des actions		
Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet		
Indicateurs d'évaluation :	Nombre d'actions mises en place		
	 Nombre d'« aidants » participant aux actions 		
	 Diversité des actions mises en place 		
	 Diversité du public cible « aidants » 		







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
ENJEUX: 1/ ETUDIER ET POURSUIVRE LA COMPLEMENTARITE DES STRUCTURES ET ACTIONS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET REFLECHIR A LA COUVERTURE TERRITORIALE EN COLLABORATION AVEC LES ACTEURS EXISTANTS 2/ AMENER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DU TERRITOIRE « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » VERS LA POPULATION	METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS DE « L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 Constats des professionnels d'un manque de connaissa des acteurs et des projets menés sur le territoire 	
Objectifs généraux	Organiser des temps d'échange par la mise en place d'un réseau de professionnels et acteurs de l'animation de la vie sociale Impulser une dynamique des professionnels sur le territoire pour réaliser des actions en partenariat	
Public cible :	- Les professionnels de l'animation de la vie sociale	
Objectifs opérationnels :	 Favoriser l'interconnaissance entre acteurs Partager sur les missions de chacun et les domaines d'intervention Faire connaître les projets initiés par l'ensemble des partenaires Etudier le déploiement de certaines actions pour une meilleure couverture territoriale et répondre aux besoins de la population (par exemple la ludothèque) Améliorer le circuit de communication en l'adaptant aux différents publics Organiser des évènements : exemple un forum du « social » à l'échelle de l'agglomération 	
Calendrier prévisionnel	- 2023	
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage: CIAS Services/acteurs mobilisés: chargé de coopération global CTG / chargé de coopération thématique et Accorderie du Pays de St Gilles Croix de Vie 	
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les associations locales, la C la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, Fédération départementale des centres sociaux 	
Moyens financiers :	Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts de logistique pour l'organisation des réunions Coût des actions menées	
Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet	



Indicateurs d'évaluation :	 Nombre d'acteurs / partenaires impliqués dans la démarche Nombre de rencontres organisées Meilleure visibilité pour les professionnels Nombre et diversité des actions mises en place Nombre de bénéficiaires des actions /Satisfaction Couverture territoriale des actions/dispositifs
----------------------------	--







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE		
ENJEUX: 1/ ETUDIER ET POURSUIVRE LA COMPLEMENTARITE DES STRUCTURES ET ACTIONS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET REFLECHIR A LA COUVERTURE TERRITORIALE EN COLLABORATION AVEC LES ACTEURS EXISTANTS 2/ AMENER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DU TERRITOIRE « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » VERS LA POPULATION	MIEUX CONNAITRE LES BESOINS DE LA POPULATION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION EN MATIERE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE		
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 Le constat d'un besoin d'approfondir les données pour l'ensemble du territoire sur la thématique « animation de la vie sociale » 		
Objectif général :	 Mieux connaître les besoins de la population à l'échelle de l'Agglomération en matière d'animation de la vie sociale (lien social, lien familial, lien intergénérationnel) et les partager 		
Public cible :	- Les professionnels et les élus		
Objectifs opérationnels :	 Approfondir les données existantes de l'analyse des besoins sociaux pour mieux identifier les besoins des publics avec en acteurs ressources : la Fédération des centres sociaux, le centre social et l'Espace de Vie Sociale Expérimenter des actions en évaluant les effets pour la population 		
Observations :	 Bien identifier le cahier des charges et les attendus pour cibler les données nécessaires à l'étude 		
Calendrier prévisionnel	- 2025		
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage: CIAS Services/acteurs mobilisés: chargé de coopération globale CTG / chargé de coopération thématique et Accorderie du Pays de St Gilles Croix de Vie 		
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les associations locales, la Caf, la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio-culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, Fédération Départementale des centres sociaux 		
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts pour une étude complémentaire des besoins de la population Coûts de logistique pour l'organisation des réunions Coût des actions menées 		
Aides financières :	- Financement à solliciter selon projet		



Indicateurs d'évaluation :	 Nombre d'acteurs / partenaires impliqués dans la démarche Meilleure visibilité pour les professionnels et les élus Nombre d'actions, de réponses apportées au regard des besoins identifiés de la population
----------------------------	--







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ACCES AUX DROITS / INCLUSION NUMERIQUE / MOBILITE METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNELS ET VALORISER LES ACTIONS	
ENJEU: GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES SERVICES ET OUTILS A LA POPULATION POUR ASSURER L'ACCES AUX DROITS		
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 Constat des professionnels d'un manque : ✓ de connaissance des acteurs ✓ du besoin d'une meilleure communication sur les actions existantes 	
Objectifs généraux	 Mettre en place un réseau de professionnels Valoriser les actions en travaillant la communicatio 	
Public cible :	 Les professionnels et la population du territoire 	
Objectifs opérationnels :	 Créer des liens entre partenaires et favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux Orienter le public vers les bons interlocuteurs Améliorer les outils, développer les canaux de communication et mobiliser les acteurs ressources pour cibler tous les publics 	
Observations :	 Identifier l'ensemble des acteurs et contributeurs à l'accès aux droits et aux services 	
Calendrier prévisionnel	- 2023	
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG et chargé de coopération thématique 	
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les associations locales et caritatives, la Caf, la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio-culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, maison France Services, les CCAS 	
Moyens financiers : Aides financières :	Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts de logistique pour l'organisation des réunions Coût des actions menées autour de la communication Cianagement à cellieiter solve projet.	
	- Financement à solliciter selon projet	
Indicateurs d'évaluation :	Nombre d'acteurs / partenaires impliqués dans la démarche Nombre de rencontres organisées Meilleure visibilité pour les professionnels Nombre d'actions de communication mises en place Satisfaction des publics (parcours accès aux droits)	







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE ACCES AUX DROITS / INCLUSION NUMERIQUE / MOBILITE		
ENJEU: GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES SERVICES ET OUTILS A LA POPULATION POUR ASSURER L'ACCES AUX DROITS	AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS		
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. diagnostic ABS 2020/2026)	 Constat des professionnels et d'élus : ✓ de la nécessite de préserver le lien humain dans l'accompagnement aux démarches ✓ des difficultés à être en lien avec les personnes qui n'ont pas accès aux droits, ou qui ne souhaitent pas en bénéficier ✓ d'un manque d'informations sur les personnes ressources ou les démarches à effectuer 		
Objectifs généraux	 Accompagner et aller au-devant des publics n'accédant pas à leurs droits (les « invisibles », les personnes éloignées du numérique) Proposer des temps de formation aux collaborateurs qui assurent l'accueil dans les mairies / CCAS et élus qui sont d'astreinte. 		
Public cible :	 Les professionnels, les élus et la population du territoire 		
Objectifs opérationnels : Observations :	 Identifier les personnes les plus éloignées, les plus en difficulté ou les plus vulnérables Créer des outils pédagogiques pour aller chercher les personnes qui n'ont pas accès aux droits, ou qui ne souhaitent pas en bénéficier Organiser des temps de formation pour les collaborateurs qui assurent l'accueil dans les mairies, CCAS et les élus d'astreinte pour qu'ils sachent orienter vers les bons interlocuteurs et faciliter la posture d'accueil Préserver les liens humains dans l'accompagnement aux 		
	démarches - Être vigilant sur les démarches en « tout dématérialisé »		
Calendrier prévisionnel	- 2024		
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargé de coopération globale CTG et chargé de coopération thématique 		
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les associations locales et caritatives, la Caf, la Maison des Solidarités et des Familles, le Centre socio-culturel la P'tite Gare, l'Accorderie, Maison France Services, les CCAS, 		
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés Coûts de logistique pour l'organisation des réunions Coût des actions menées 		
Aides financières :	Financement à solliciter selon projet		
Indicateurs d'évaluation :	 Nombre de nouvelles personnes accédant à des droits Pertinence et efficacité des outils créés Nombre de personnes touchées par les outils mis en place Satisfaction du public (enquête de satisfaction) Nombre de formation(s) organisée(s) pour le personnel et les élus du territoire 		







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS DE LA POPULATION Le constat des difficultés de la population (toutes tranches d'âge confondues) pour se déplacer sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, appuyé par les réunions des différents groupes thématiques de la CTG.	
ENJEU: GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES SERVICES ET OUTILS A LA POPULATION POUR ASSURER L'ACCES AUX DROITS		
Diagnostic initial/éléments de contexte (Cf. étude schéma de mobilité de l'Agglomération en cours)		
Objectif général :	 Poursuivre la réflexion et engager des actions pour faciliter et améliorer les déplacements des familles, jeunes, seniors et personnes en situation de handicap sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie 	
Public cible :	 Les habitants des 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie 	
Objectifs opérationnels :	 Mesurer les besoins de la population en matière de mobilité Développer et améliorer les services de mobilité Faciliter l'accès à tous les publics aux moyens de transport existants (prendre en compte l'accès pour les personnes en situation de handicap) Elargir l'offre de moyens de déplacement en garantissant une accessibilité tarifaire adaptée et en promouvant le covoiturage pour tous les publics Permettre l'insertion des familles, jeunes et seniors Permettre aux habitants de participer à l'animation de la vie sociale 	
Observations :	 Suggestions par les groupes thématiques de la création d'une plateforme de transport solidaire, de co-voiturage pour les personnes en situation de handicap, de tarifs préférentiels pour les jeunes et d'ateliers de recyclage vélo : en lien avec les établissements scolaires du territoire, par l'organisation d'ateliers intergénérationnels A mettre en lien avec le futur schéma de mobilité de l'Agglomération (étude en cours) et le projet de Transport d'Utilité Sociale (TUS) qui en janvier 2023 va être créé et géré par le CIAS 	
Calendrier prévisionnel	- 2023	
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage: Service transport / mobilités de l'Agglomération / CIAS (TUS) Services/acteurs mobilisés: chargé de coopération globale CTG, les services de l'Agglomération et le CIAS 	
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, le service transport et mobilités, la Caf, les CCAS 	
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés 	
Aides financières :	 Financement à solliciter selon projet : Etat, Région 	



Indicateurs d'évaluation :	 Meilleure visibilité des transports existants
	 Accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap
	 Nouvelles formes de déplacement
	 Impact des actions mises en place sur la population : insertion, accès à l'emploi, aux loisirs
	 Satisfaction des publics (enquête de satisfaction)







CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE LOGEMENT / AMELIORATION DE L'HABITAT	
ENJEU: PERMETTRE L'ACCESSIBILITE D'UN LOGEMENT A TOUS	POURSUIVRE LA REFLEXION ET ENGAGER DES ACTIONS POUR FACILITER L'INSTALLATION DES FAMILLES, JEUNES ET SENIORS SUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	
Diagnostic initial/éléments de contexte (cf. PLUI de l'Agglomération)	 Constat de difficultés grandissantes de la population pour se loger (location, accession à la propriété), toutes tranches d'âge confondues 	
Objectif général :	 Poursuivre la réflexion et engager des actions pour faciliter l'installation des familles, jeunes et seniors sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie 	
Public cible :	 Les habitants des 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : jeunes, familles et séniors 	
Objectifs opérationnels :	 Permettre l'insertion des familles sur le territoire Permettre aux jeunes de pouvoir accéder à une activité professionnelle saisonnière ou pérenne Permettre aux familles en cours de séparation de pouvoir accéder à un logement sans « cohabitation forcée » pour le bien-être des enfants 	
Observations :	 Retours des groupes de travail thématiques CTG: l'accès au logement est un frein pour les familles, les jeunes, les seniors et personnes en situation de handicap 	
Calendrier prévisionnel	- 2023	
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage: les services habitat et développement territorial de l'agglomération Services/acteurs mobilisés: chargé de coopération globale CTG, le guichet d'accueil d'information et d'enregistrement des logements sociaux (CIAS) 	
Partenaires :	 Le CIAS, les 14 communes, les services habitat et développement territorial de l'agglomération, les bailleurs sociaux, le Foyer de Jeunes Travailleurs, Habitat et Humanisme, les CCAS 	
Moyens financiers :	 Cf. Schéma de coopération territoriale avec les ETP dédiés 	
Aides financières :	 Aides existantes initiées par l'Agglomération et l'Etat 	
Indicateurs d'évaluation :	 Meilleure visibilité des aides existantes Création de nouveaux dispositifs d'aide pour les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Impact des aides sur le « mieux se loger » au Pays de Saint Gilles Croix de Vie 	



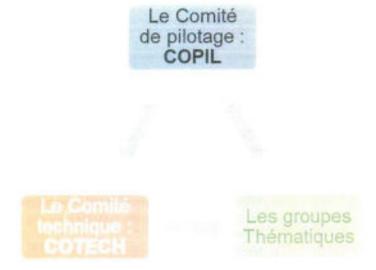




CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	THEMATIQUE COORDINATION/COOPERATION			
DEFINIR	LE SCHEMA DE COOPERATION TERRITORIALE IR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE			
Diagnostic initial/éléments de contexte	 Signature de la Convention Territoriale Globale entre la Communaut d'Agglomération, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales, les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et la CAF pour la période 2022.2026 			
Objectifs généraux :	 Définir le schéma de coopération territoriale pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie en identifiant les temps de travail et les missions du chargé de coopération globale et des chargés de coopération thématiques Veille à la mise en application de la CTG 			
Public cible :	 Les collaborateurs : du CIAS, de l'Agglomération, des 14 communes, les associations locales 			
Objectifs opérationnels :	 Définir la stratégie partenariale de pilotage des actions de la CTG Accompagner la réalisation des objectifs du projet de territoire et mettre en œuvre le plan d'actions de la CTG S'impliquer dans la dynamique du territoire (mise en réseau des acteurs) pour répondre aux besoins repérés et problématiques identifiées Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles/habitants Organiser et animer la relation avec la population Evaluer les réalisations et les résultats 			
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre à compter de janvier 2023			
Pilotage et services mobilisés	 Pilotage : CIAS Services/acteurs mobilisés : chargée de coopération globale CTG, Direction du CIAS et chargés de coopération thématique 			
Partenaires :	Le CIAS, l'Agglomération, les 14 communes, les structures du territoire, les associations locales, la CAF.			
Moyens humains	Un schéma de coopération territoriale à hauteur de 2.50 ETP (0.60 ETP chargé de coopération globale et 1.90 ETP chargés de coopération thématiques) Logistique : lieux de réunion, matériel pour réunions			
Aides financières :	 Financement prévisionnel CAF à hauteur de 2.50 ETP maximum soit 60 000€/ an sous réserve des fonds alloués annuellement par la CNAF sur la période et du bilan annuel fourni à la CAF (régle de financement CNAF 1 ETP = 24000€) 			
Indicateurs d'évaluation :	 Structuration du schéma de coopération adaptée à la CTG : cohérence plan d'actions / échéancier / missions / temps de travail des chargés de coopération Implication des personnes ressources Mise en œuvre des fiches actions Nombre de partenaires associés 			



Annexe 4: Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg



> Le COPIL (a minima une à deux fois par an)

Il est une instance de décision. Il est chargé du suivi des objectifs et de l'évaluation de la convention. Il valide les grandes étapes de la démarche, il veille à la complémentarité des actions et est un relais de la volonté politique.

Le COTECH (a minima une fois par semestre)

Il est une instance de concertation. Il prépare les décisions pour le comité de pilotage et l'oriente tout au long de la démarche. Il s'assure de la cohérence entre les différentes démarches de territoire en veillant au bon déroulement de la mise en œuvre des projets. Il a en charge de proposer des axes de travail, d'assurer le suivi du plan d'actions de la présente convention et de mesurer les impacts pour les habitants du territoire.

Les Groupes Thématiques enfance, petite enfance, jeunesse, parentalité, inclusion handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits, mobilité et logement (en fonction des besoins et à différentes étapes de la CTG (diagnostic mise en œuvre, suivi et évaluation des actions).

ils sont des instances de réflexion permettant de traduira les enjeux stratégiques en propositions d'actions, ils définiront les modalités de mise en œuvre des actions priorisées par le COPIL. Et ils assureront le suivi et l'évaluation du plan d'actions



Annexe 5: Evaluation

	Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats	Commentaires	Perspectives
Le projet	Le diagnostic et le plan d'actions sont-ils pertinents ?	Ressenti des acteurs locaux Actions réalisées Evolution ou non des données, des enjeux			
	L'offre de service s'est- elle améliorée ?	 Qualité, adaptation et optimisation de l'offre existante Développement d'une offre nouvelle Maillage de l'offre sur le territoire 			
	Le projet facilite t'il le parcours de vie des familles, l'accessibilité aux services et l'accompagnement ?	 Articulation des différents volets du projet Meilleure cohérence des actions Meilleure continuité et complémentarité des services 			
	Le projet est-il visible et lisible ?	- Moyens de communication			
La dynamique partenariale s'est- renforcée ?	partenariale s'est-elle	 Interconnaissance des acteurs Meilleure connaissance partagée du territoire Meilleure cohérence et complémentarité entre acteurs Développement de projets communs, de nouvelles pratiques 			
Les adn hab pro bén con dév Les fina son	Le pilotage et le suivi de la CTG sont-ils efficients ?	Nombre de réunions du comité de pilotage et du comité technique Satisfaction des participants Implication des partenaires			
	Quelle est la place et la mobilisation des acteurs locaux ? (élus, administrateurs, habitants, professionnels, bénévoles, membres du conseil de développement)	- Gouvernance du projet - Satisfaction des acteurs - Degré d'implication sur la CTG et dans les différentes actions : information, concertation, co- construction			
	Les moyens humains, financiers et matériels sont-ils adaptés et adéquats ?	 Moyens affectés au projet Respect des échéances 			

Nota : Pour chaque fiche action des résultats et des indicateurs d'évaluation ont été définis.



Annexe 6 : Décisions du Conseil de la Communauté d'Agglomération, du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales et des conseils des communes - Joints en document annexe



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège ;

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION n° 2022 - 07 - 06 Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/19/2022

Publie le 1 1 CCT. 2022

ID: 085-200023778-20221006-0L 2022 07 06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 6 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Nicole BOULINEAU / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

Conclusion de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant C\$ 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Craix de Vie Cedex

Téléphone 02 St 55 55 55 Courriel accuel@payssaintgites.fr



Envayé en préfecture le 11/10/2022

Requien préfecture le 11/10/2022 Publié le 1 1 OCT 2022

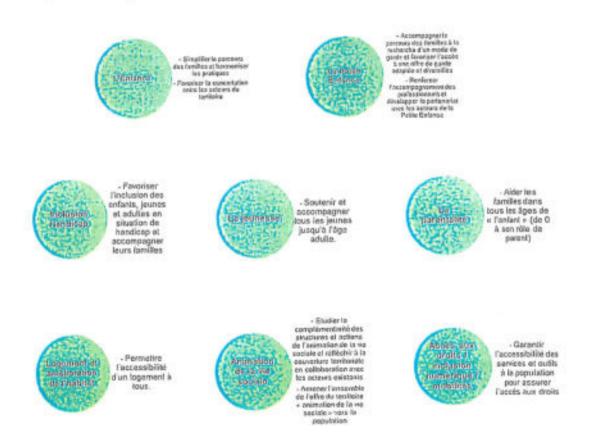
ID: 085-200023778-20221006-DL_2022_07_06-DE

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'angager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n° 2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance, petite enfance et parentalité et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présenté à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés et les indicateurs d'évaluation.

La mise en œuvre des enjeux « logement et amélioration de l'habitat », « mobilité » et « accès aux droits » intéresse au premier chef le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, pleinement compétent au titre de ses statuts.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022 Reçu en préfecture le 11/10/2022

Tubble to 1 1 OCT. 2027

ID: 086-200023778-20221006-0L_2022_07_06-DE

La Convention Territoriale Globale 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la Communauté d'Agglomération et les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire.

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1, L.5211-20 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS.

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2019 08 20 du 10 octobre 2019,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale soumis,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 septembre 2022,

Vu le rapport.

Considérant les nouvelles modalités d'intervention de la CAF,

Considérant que les enjeux de la CTG validés concernent, outre l'enfance, la petite enfance et la parentalité qui relèvent de la compétence action sociale transférée au CIAS, le logement et l'amélioration de l'habitat, la mobilité et l'accès aux droits qui incombent au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Givrand, le 11 octobre 2022

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

de la transmission au contrôle de légalité le ;

1 1 OCT. 2022

de la publication sur le site

www.paysspintgilles.fr le:

1 1 OCT. 2022

François BLANCHET

Le Président,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un détai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.ti,





Envioyé en préfecture le 13/09/2022 Recu en préfecture le 13/09/2022 Affiche le 1 3 SEP. 2022 = --ID::085-200061265-20220905-0L3022_6_05B-DE

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège: 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration: 29

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

DELIBERATION DL CIAS 2022-6-05

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de : - la transmission en Sous-Préfecture le : 1 3 SEP. 2022 - la publication le :

1 3 SEP. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET. Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Jean SOYER, Denise RENAUD à François BLANCHET, Jean-Michel VINTENAT à Maryse AUGUIN.

Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Centre Intercommunal d'Actions Sociales ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel cias@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

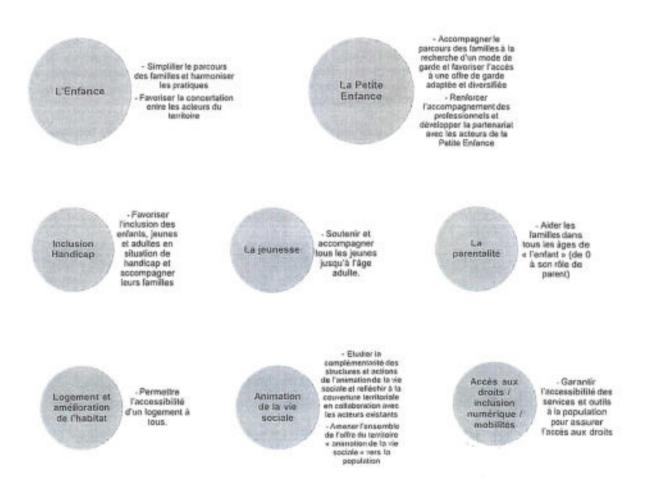
Affiché le 1 3 SEP. 2022

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenaît fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'Intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Pour rappel, les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation....

La CTG 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CIAS d'approuver la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiche le 1 3 SEP, 2022

ID: 085-200061265-20220906-0L2022_6_05B-DE

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes du territoire en décembre 2022.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, Vu le rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier,

Article 3: de préciser que les conseils municipaux des communes membres seront amenés à délibérer sur la conclusion de la Convention Territoriale Globale au titre des compétences périscolaire et jeunesse qu'elles exercent, et que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sera signataire, en ce qui le concerne, au titre des compétences "politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat", "organisation de la mobilité" et "création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents"

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

> Givrand, le 8 septembre 2022, Le Vice-Président du CIAS,

Signa élection diguegaré par : Jean Soyer Dave our Signature : 03/03/2022 Qualité : QUS Pays de Soini Gilles Vice-President SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

		1
		1
		II
		Ŀ

République Française Département de la Vendée Commune de l'Aiguillon sur Vie Envoyé en préfecture le 21/89/2022 Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID: 085-218500023-20220920-0EL20220904-DE

55.57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents Nombre de votants

L'an deux mil vingt-deux le 20 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COOUELIN André. Maire.

: 19

: 14

: 15

Date de la convocation : 15 septembre 2022

PRÉSENTS: MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ROUSSEAU Philippe, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, MARAIS Sébastien, JARRY Alice, BRIANCEAU Aline, BAZIL Marine, CHAUVEAU Caroline

ABSENTS EXCUSES:

Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. PREAUD Freddy

Mme MARECHAL Laëtitia M. CHAIGNEPAIN Frédéric Mme MAGNIER Emily

ABSENT:

M. RIMBAULT Maxime

Mme JARRY Alice a été élue secrétaire de la séance.

OBJET: Convention Territoriale Globale 2022-2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Centre Intercommunal d'Actions Sociales et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie vont signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, en décembre 2022, la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) relève donc du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

La CTG 2022-2026 devant être co-signée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20, Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, Vu le rapport,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), DECIDE :

- D'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Au registre suivent les signatures Pour copie conforme Le Maire,

André COQUELIN

Date de signature: 2.509/2022 Qualité : Maine de l'Algution su

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la télétransmission En Sous-Préfecture le Publié et/ou notifié le





Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 12 Octobre 2022

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le Dix-Sept Octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de BREM SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Brem sur Mer, sous la présidence de Monsieur Yann THOMAS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 Présents - 19 Votants : 23

PRESENTS: THOMAS Yann, BARBEAU Laurent, BOUHIER Marion, CANTIN H-Dominique, LEMETAYER Florence, HANNOQUE Christophe, CHANSON Jean-Claude, BESSONNET Annie, BOUQUET Alexandra, JAN Flavie, BESSONNET Séverine, CROCHET Gaël, CHOPIN Aline, GUERINEAU Mickaël, CORNUT Samuel, BRET Dominique MANDIN PANSERRIEU Frédérique, LOISEAU Véronique, RUESZ Emilie

ABSENTS EXCUSES: BARLAAM Franck a donné pouvoir à LEMETAYER Florence, RAFFIN Loic a donné pouvoir à BARBEAU Laurent, GRELIER Emeline a donné pouvoir à HANNOQUE Christophe, POGU Nicolas a donné pouvoir à LOISEAU Véronique.

Secrétaire de séance : Mme Emilie RUESZ

N° 138/2022 - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire expose que la Convention Territoriale Globale, convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes et la Caisse d'Allocations Familiales, est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'accès aux droits, la mobilité, le logement et l'animation de la vie sociale) et les financements de la Caf.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics, permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire.

Les ENJEUX validés en Comité de Pilotage

Le 5 mai dernier le Comité de Pilotage a validé les enjeux ci-dessous :

Inclusion handicap	Favoriser l'inclusion des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap et accompagner leurs familles
La jeunesse	Soutenir et accompagner tous les jeunes jusqu'à l'âge adulte
La parentalité	Aider les familles dans tous les âges de « l'enfant » (de 0 à son rôle de parent)
Logement et amélioration de l'habitat	Permettre l'accessibilité d'un logement à tous
Animation de la vie sociale	 étudier la complémentarité des structures et actions de l'animation de la vie sociale et réfléchir à la couverture territoriale en collaboration avec les acteurs existants Amener l'ensemble de l'offre du territoire « animation de la vie sociale » vers la population
Accès aux droits/inclusion numériques/mobilités	Garantir l'accessibilité des services et outils à la population pour assurer l'accès aux droits
L'enfance	 Simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire
La petite enfance	 Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et favoriser l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance

Les ACTIONS par thématique validées en Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage du 5 mai 2022 a aussi validé les actions ci-dessous :

Enjeu n° 1 Simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques

Enjeu n° 2 Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire

Enjeu n° 1 Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et favoriser l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée

Enjeu n° 2 Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance





Les Instances de la Convention l'erritoriale Globale :

Le Comité de Pilotage (COPIL) : instance de décision chargée du suivi des objectifs et de l'évaluation de la convention. Le COPIL valide les grandes étapes de la démarches, veille à la complémentarité des actions et est un relais à la volonté politique

Le Comité Technique (COTECH): instance de concertation chargée de la préparation des décisions pour le COPIL et de l'orienter tout au long de la démarche. Il s'assure de la cohérence entre les différentes démarches de territoire en veillant au bon déroulement de la mise en œuvre des projets. Il a en charge de proposer des axes de travail, d'assurer le suivi du plan d'actions de la présente convention et de mesurer les impacts pour les habitants du territoire

Les Groupes Thématiques enfance, petite enfance, jeunesse, parentalité, inclusion handicap, accès aux droits, mobilité, logement et animation de la vie sociale : instances de réflexion permettant de traduire les enjeux stratégiques en propositions d'actions. Ils définiront les modalités de mise en œuvre des actions priorisées par le COPIL. Ils assureront le suivi et l'évaluation du plan d'actions

Le schéma de coopération territoriale CTG: évolution des postes de coordinateurs CEJ (contrat enfance jeunesse)

L'objectif est de définir de manière partagée le « schéma de coopération territoriale » en identifiant sur le territoire des personnes ressources et leurs missions, en lien avec les orientations politiques et le plan d'actions de la CTG. Ce schéma va intégrer les missions de coopération générale (« pivot ») et de coopérations déclinées par thématique CTG au regard des fiches actions validées. Il s'appuie sur les financements qui existaient dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Ces financements pourront être réévalués en fonction de la proposition transmise à la CAF.

Les missions attendues d'un chargé de coopération (« coordinateur CTG ») :

- Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement / amélioration de l'habitat, animation de la vie sociale, accès aux droits / inclusion numérique / mobilité et inclusion handicap »
- ⇒ S'assurer du respect des objectifs et des échéances de la CTG
- ⇒ Mettre en adéquation l'offre aux besoins des populations.
- ⇒ Participer aux diagnostics du territoire (socio-économique...)
- ⇒ Animer la mise en réseau des acteurs et participer à la création de passerelles entre l'Agglomération, le Cias et les communes dans le respect des compétences mais au service d'un projet de territoire
- ⇒ Organiser et animer la relation avec la population

Ce « schéma de coopération territoriale » fera l'objet d'une validation en comité de pilotage CTG et d'une formalisation au sein d'une fiche action annexée à la Convention Territoriale Globale signée en décembre 2022.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant le transfert de l'action sociale au CIAS du Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: **D'APPROUVER** la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée pour la période 2022/2026.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme

Le Maire, Yann THOMAS



Signé électroniquement par : Yann Thomas Date de signature : 28/10/2022

Qualité : Maire de Brem sur Mer

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr





Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Regu en préfecture le 21/11/2022

ID: 085-218500353-20221116-2022_462-DE

VILLE DE BRETIGNOLLES SUR MER SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 2022-462

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à 19 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinère sous la présidence du Maire, Monsieur Frédéric FOUQUET à la Mairie de Brétignolles sur Mor.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de votants : 27

Quorum: 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2022.

Frédéric FOUQUET, Patrick CHOUQUET, Sophie BOURGOUIN, Céline DELOMME, Franck TESSON, Laurence CHAILLOU, José MRETS, Armelle LE BACQUER, Catherine WOYCIECHOWSKA, Jack JOLLIVET, Alain BERRIAU, Francis ROBIN, Pascal BOURNAU, Pascale TROADEC POIRIER, Nadine MILCENT, Sophie RIVET, Céline MIGNÉ, Séverine DE SANTIAGO, Valérie JEAMMIE, Philippe BARBEREAU, Thieny BRDN, Christophe MORIT, Joël PIERRU, Sylvie TESSON.

ABSENTS:

Jean-Baptiste RABINIAUX Arthur FOUQUET Brigitte DELISEE

SECRETAIRE DE SEANCE : JOH PIERRU

POUVOIRS A: Frédéric FOUOUFT

Franck TESSON Philippe BARBEREAU

DELIBERATION 2022- DELIBERATION 2022-462; CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE LA VENDE

La Convention Territoriale Globale (CTG), convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CAS), l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales, est une fesile de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale et les financements de la Caf :

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics et des travaux effectués par les groupes thématiques, le comité technique et le comité de pilotage, permet de renforcer et développer les services aux familles ser le

La mise en œuvre de la CTG relève du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) à qui a été transférée l'action sociale d'intérêt communautaire lors de la séance du 16 septembre 2021.

En décembre 2022, la CTG 2022-2026 devra être cosignée par la CAF 85, le CIAS, La Communauté d'Agglomération et les 14 communes du territoire au titre des compétences périscolaire et jeunesse.

La convention porte sur :

La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'animation de la vie sociale, l'acols aux droits, l'inclusion numérique, les mobilités, le logement et l'amélioration de l'habitat.

La convention précise :

- Le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre,
- La durée (2022-2026).
- Les champs d'intervention des signataires,
- Les objectifs partagés au regard des besoins,
- Les engagements des partenaires et les modalités de collaboration,
- Les échanges de données, la communication et l'évaluation,
- Les conditions et la procédure de résiliation.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse et affaires scoloires en date du 8 novembre 2022,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée,

Après en avoir délibèré, à l'unanimité (27 voix POUR) :

Article 1": APPROUVE la Convention Territoriale Globale à intervenir avec la CAF de la Vendée.

Article 2 inv: : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance JOET PIERRU

Certifié exécutaire par le Maire compte tenu de :

la télétransmission en Sous-Préfecture le : 21 novembre 2022

et de la publication sur le site internet le : 21 novembre 2022

defe FOUQUET

La présente délibération peut foire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nontes dans un délai de 2 mais à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citayens a accessible à partir du site : www.telerecours.fr



5.7 Intercommunalité

Envoyé en préfecture le 22/09/202

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

52.0

ID: 085-218500700-2022092000ECM19092022-DE

MAIRIE DE COEX 85220 COEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nº 05DECM190922 du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Thierry FAVREAU, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 14 septembre 2022

DATE D'AFFICHAGE : 14 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 18 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 18+3

Etaient présents: Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Jean BROSSARD, Séverine THIROBOIS, Marie DUPUIS, Bruno RENAUD, Martine LOGEAIS, Laëtitia LE SAUCE, David COLLINET, Patricia EMPTOZ, Cyrille BONNIN, Céline GUIGNE, Anthony RABILLER, Sylvanie TARRIS, Sylvania GONZALEZ, Carine BARBEAU, Valentin MICHON

Mme Nicole ARCHAMBAUD a donné procuration à M Thierry FAVREAU M Frédéric BERTHOME a donné procuration à M Sylvain GONZALEZ M Sylvain GUIGNÉ a donné procuration à M Valentin MICHON

Mme Marie DUPUIS a été élue secrétaire.

CIAS PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE – APPROBATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GENERALE CAF

La Convention Territoriale Globale, convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes et la Caisse d'Allocations Familiales, est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'accès aux droits, la mobilité, le logement et l'animation de la vie sociale) et les financements de la Caf.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics, permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle les différents points mentionnés dans la future CTG Caf :

- Les enjeux et les actions validés par thématique,
- Les instances de proposition et de décision,
- Le schéma de coopération territoriale CTG

Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation...

La Convention Territoriale Globale 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération et les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé à l'assemblée d'approuver le projet de délibération suivant:

Envoyé en prélecture le 22/09/2022 Reçu en prélecture le 22/09/2022

Affiché le

540

ID: 085-218500700-20220920-05DECM19092022-DE

Le Conseil municipal, Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1, L.5211-20 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale soumis,

Vu le rapport,

Considérant les nouvelles modalités d'intervention de la CAF,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (21 voix POUR),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces en exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Marie DUPUIS

Le Maire, Thierry FAVREAU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de : La télétransmission en Sous-Préfecture : le 22/09/2022 et de la publication sur le site internet : le 68/16/2022

Département Vendée Mairie de Commeguiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2022

Man	tve de me	monte
	Preserva	Charles pies da no vita
27	21	26

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 24 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2022.

Présents: M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes: BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, MM: BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas

Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : CHARLOS Sonia à Mme TARAUD Léone, RECULEAU Hélène à M. MOREAU Philippe, SIRE Fabienne à Mme MOREAU Marie-Jeanne, MM : DEVAUD Fabrice à M. JOLLY Jean-François, VENDANGE-GOLHEN Damien à Mme HERMOUET Aurélie

Excusé(s): Mme LECOURT Brigitte

A été nommé(e) secrétaire : M. BARRETEAU Jean-Guy

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Jean-Guy BARRETEAU a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

2022 069 - Approbation de la signature de la Convention Territoriale Giobale avec la CAF

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenaît fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Pour rappel, les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants .

Envoyé en préfecture le 28/10/2022 Reçu en préfecture la 28/10/2022

Publik te

ID: 085-218500718-20221024-2022 069-DE

L'extrance

- Le petite arriance
- Unclusion handleap
- La launesea
- La parantalità
- La logement et l'amélioration de l'habitat
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits. l'inclusion numérique et la mobilité

Cas anjaux sont actuallement analysés et priorisés par les instances citées di-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS. les fiches actions qui en découleront, les mayens instêriels et financiers affectés, les indicateurs d'ávaluation....

La CTG 2022-2028 devent être cosignée entre la CAF de la Vandée, le CIAS du Paya de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 at L.5211-20,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2021-8-03 du 16 saptembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à condure avec la CAF de la Vendés, pour la période 2022-2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier,

Article 3 : de préciser que le Conseil Municipal sera amené à délibérar sur la conclusion de la Convention Territoriale Globale au titra des compétences périscolaire et jeunesse qu'elle exerce.

Fait et défibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les aignatures

Signé Historica par Politica

(1945-19 - 1909) ora : 20/10/2022 -Quidité : Istalina da Convenegativis.

ID: 085-218501005-20221003-D202210_04-DE

République Française Département Vendée Commune de Givrand

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/10/2022

Non	bre de men	bred in
En exercice	Présents	Qui ont pris pert au vote
19	18	18

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Les Sables d'Olonne Le : 06/10/2022

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 3 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Givrand s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURANTEAU Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2022.

<u>Présents</u>: M. DURANTEAU Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Christine, BLANCHARD Mylène, CHAUCHET Cécilia, CHRISTINY Patricia, GOUJON Magali, MARTINEAU Sandra, POTEREAU Sophie, REMAUD Julie, MM : BELLEIL Gontran, BURGAUD Sébastien, DANIELO Olivier, GENTIL Didier, JUSTIN Thierry, NINI Jacques, POUCLET Philippe, ROUSSELIN Régis, TADEBOIS Jean-François

Absent(s): Mme PARENT Véronique

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARTINEAU Sandra

D202210-01 – Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du bureau communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenaît fin le 31 décembre 2019.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorité et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adpaté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et à l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Ainsi, par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021, le conseil communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en oeuvre de la Convention territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Les enjeux validés par le comité de pilotage sont les suivants :

- Enfance : simplifier le parcours des familles et harmoniser les pratiques ; favoriser la concertation entre les acteurs du territoire
- Petite Enfance : Accompagner le parcours des familles à la recherche d'un mode de garde et favoriser

Envoyé en prélecture le 05/10/2022 Respu en prélecture le 05/10/2022 Alliché te

ID: 085-218501005-20221003-D202210_01-DE

l'accès à une offre de garde adaptée et diversifiée ; Renforcer l'accompagnement des professionnels et développer le partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance ;

- Inclusion Handicap: Favoriser l'inclusion des enfants, des jeunes et adultes en situation de handicap et accompagner leurs familles;
- Jeunesse : soutenir et accompagner tous les jeunes jusqu'à l'âge adulte ;
- Parentalité : Aider les familles dans tous les âges de l'enfant (de 0 à son rôle de parent);
- Logement et amélioration de l'habitat : Permettre l'accessibilité à un logement à tous ;
- Animation de la vie sociale : Etudier la complémentarité des structures et actions de l'animation de la vie sociale et réfléchir à la couverture territoriale en collaborationa vec les acteurs existants ;
- Accès aux droits, inclusion numérique, mobilités : Garantir l'accessibilité des services et outils à la population pour assurer l'accès aux droits.

La CTG doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Saint-Gilles, la Communauté d'agglomération du Pays de saint-Gilles Croix de Vie et les 14 communes du territoires, chacun pour ce qui relève de ces compétences.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu la délibération DEL CIAS n°2022-6-05 du 16 septembre 2022 portant approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Vu le projet de CTG;

Vu le rapport ;

Après en avoir délibéré, le conseil muncipal décide :

- D'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Famillales de la Vendée pour la période 2022-2026;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention et toutes pièces relatives à ce dossier;
- De préciser que cette signature intervient au titre des compétences "Jeunesse" et "Périscolaire" exercées par la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 05/10/2022 Le Maire Laurent DURANTEAU



~ EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ~

Séance du 11 octobre 2022

Date de la convocation : 06.10.2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François BIRON,

<u>Présents</u>: Jean-François BIRON, Christophe PRAUD, Dominique MALARY, Henri GUEDON, Philippe ANGIBAUD, Franck BUCHOU, Marie-Annick CHAILLOU, Christelle CHAUVET, Frédéric CHOUIN, Josiane DUCAMP, Séverine GOISEAU, Benjamin GUICHARD, Anita GUIGNÉ, Jean MARTINEAU et Marie PETITEAU.

Absent:/

Pouvoir:/.

Mme Séverine GOISEAU a été élue secrétaire de séance.

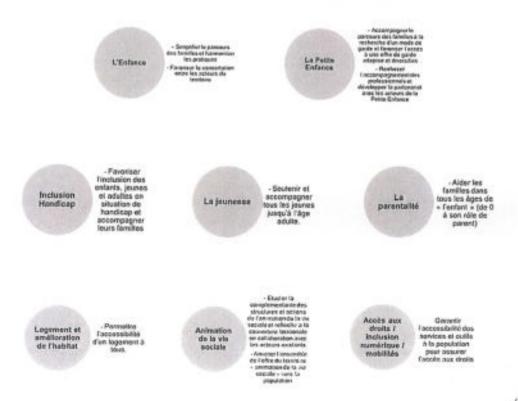
Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale - Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie/ CAF

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de VIe a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la coconstruction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2022. Pour rappel, les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :



1.

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022 : les conseils municipaux des communes membres délibèrent sur la conclusion de la Convention Territoriale Globale au titre des compétences périscolaire et jeunesse qu'elles exercent, et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est signataire, en ce qui le concerne, au titre des compétences "politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat", "organisation de la mobilité" et "création et gestion de malsons de services au public et définition des obligations de service public y afférents".

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

vu la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la ConventionTerritoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait et délibéré en Mairie de LA CHAZE-GIRAUD les jour, mois et an que dessus, Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations.

Le Maire, Jean-François BIRON

MAIRIE DE 85220

LANDEVIEILLE

 Délibération N° 43/2022 Exercice 2022 Séance du 26/10/2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Octobre 2022

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12
Vote.		
A l'unanin	rité	
Pour !	12	
Contre:	0	
Abstention	: 0	

L'an deux mil vingt-deux, le vingt six octobre, le Conxeil Municipal de la Commune de LANDEVIEILLE, d'unent convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous lu présidence du Mme Isabelle DURANTEAU, Maire.

Date de convocation du Conzeil Municipal : 19 actobre 2022

Présents: MM, DURANTEAU Isabelle, BERNARD Xavier, GAUTRONNEAU Emille.
POIRAUDEAU Laurent, ARCHAMBAUD Roselyme, VRIGNON Jeon-Pierre, GUILBAUD
Laurent, FORT Virginie, Céline NAULEAU, Hubert MORNET, Patrick VOISIN, BEAUDOUIN
Béatrice

Absents excusés : Adeline RABOUIN, CHAILLOT Romain Secrétaire : Virginie FORT

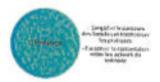
Objet : Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenaît fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du CIAS le 14 juin 2022. Les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :

















Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation....

La CTG 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes du territoire en décembre 2022.

- . VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,
- . VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- . VU la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,
- . VU la délibération n°2022-6-05 du 6 septembre 2022 du CIAS portant approbation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,
- . VU le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Et ont les membres signé.

> > Pour extrait conforme.

Le Maire Isabelle DURANTEAU

Envoyé en prétocture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022 44.31

Public to

ID: 085-218901203-20221026-LAND_120_43_22-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 aliée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



VILLE DU FENOUILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 septembre 2022

L'an 2022, le 26 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Fenouiller s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, Maire, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 20 septembre 2022 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été portés à la connaissance du public conformément aux textes en vigueur.

Étaient présents (18): Mme I. Tessier, Mme M. Habert, Mme N. Lecart, M. S. Guibert, Mme S. Renaudin, M. L. Poulain, M. P. Trichet, Mme L. Vrignaud, M. S. L'Hours, M. V. Dudit, Mme S. Chaillou, M. M. Volsin, M. G. Billet, Mme D. Perrocheau, M. L. Reigniez, Mme I. Catteau (arrivée à 19h17), M. W. Schoepfer, M. P. Gérardin.

Etaient absents ayant donné procuration (6) :

Mme A. Joubert, pouvoir à M. V. Dudit - M.P. Blanchard, pouvoir à M. Guibert - M. D. Barbot, pouvoir à Mme S. Renaudin, M. L. Pontoizeau, pouvoir à Mme N. Lecart - Mme S. Dupont, pouvoir à M. W. Schoepfer, Mme G. Bibard, pouvoir à M. P. Gérardin.

Etaient absents, excusés (2): Mme M. Brochard, Mme C. Léger.

Nombre légal de Conseillers : 27

En exercice: 26 Présents: 18

Pouvoirs: 6

Votants: 24

Ouverture de la séance à 19h05

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie Renaudin, élue à l'unanimité.

2022- 074 SIGNER : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2026 - AUTORISATION DE

OIOITEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Considérant que la CTG dont l'objectif est de favoriser la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF de manière structurée et priorisée en cohérence avec les politiques locales et le projet de territoire tout en optimisant l'utilisation des ressources sur le territoire,

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, selon les divers champs de compétence des divers partenaires, la CTG se concrétise par la signature d'une convention entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et les communes de son territoire, pour la période 2022-2026,

Considérant le projet de Convention Territoriale Globale 2020-2026 visant à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des membres présents, de la commission enfance, jeunesse, affaires scolaires, En date du 14 septembre 2022,

Après avoir entendu le rapport présenté par Madame Habert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026 ainsi que tous les documents et avenants en lien avec ce dossier,

Le Maire,

sabelle TESSIER

Signé électroniquement par Assesse Tesse Date de signature : 29/09/2022 /

Date de signature : 29/09/2022

République Française Département Vendée Commune de Notre Dame de Riez Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le 1 8 NOV, 2022

ID: 085-218501858-20221114-2022, 11, 03-DE

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 novembre 2022

Non	ubre de mem	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	16

	Vote	
Pour: 16		
Contre: 0		
Abstention: 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le: 18/11/2022

Et publication ou notification le :

18/11/2022

L'an 2022, le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 novembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 9 novembre 2022.

<u>Présents</u>: M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES: BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s): MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence (pouvoir à Séverine BESSONNET), REMAUD Natacha (pouvoir à Alain LE GAL), SAINTURAT-NIEL Corinne (pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. GLACIAL Yves. MIGNÉ Hervé (pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

2022_11_03 - Pavs de Saint Gilles Croix de Vic Agglomération : approbation de la signature de la Convention Territoire Globale avec la CAF

La Convention Territoriale Globale, convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes et la Caisse d'Allocations Familiales, est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'accès aux droits, la mobilité, le logement et l'animation de la vie sociale) et les financements de la Caf.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics, permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire.

Le Comité de Pilotage a validé le 5 mai 2022 :

- Les enjeux,
- Les actions par thématiques.
- Les instances de la CTG,
- Le schéma de coopération territoriale CTG : évolution des postes de coordinateurs CEJ (contrat enfance jeunesse).

La signature de la Convention Territoriale Globale programmée en décembre 2022 entre le CIAS du Pays de Saint Gilles Agglomération, les 14 communes du territoire et la Caisse d'Allocations Familiales, Monsieur le Maire propose d'approuver la signature de cette Convention Territoire Globale (CTG) pour la période 2022-2026.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, Décide d'approuver la Convention Territoire Globale avec la CAF pour la période 2022-2026, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois at an susdits. Au registre suivent les signatures Pour copie conforme : En mairie, le 18/11/2022 Le Maire Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance, Jocelyn POTIER



Télétransmission du : 1 6 NOV. 2022 Identifiant unique de l'acte : 085-218502227-20221114-

5G14-11-2022-13-DE

DELIBERATION N° 14.11.2022-13

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Effectif légal: 29 - Membres en exercice: 29 - Présents: 23

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François BLANCHET, Maire.

Présents: M. BLANCHET, Mme RENAUD, M. PERROCHEAU, Mme CHAUVIN, M. MESNARD, Mmes ALABERT, MAUGRION, MM. HERROU, GIROT, Mme BOULINEAU, MM RAMBEAU, GUIBERT, GIRAUDEAU, COSTE, Mme ROYER, M. MORINEAU, Mmes JUSTIN-GRUET, DUBOS, MORISOT, JONCOUR, ACHALLE, M. CHAUSSIN, Mme DEVILLE Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents: M. GASNET, Mme SARTOUX (qui a donné pouvoir à Mme RENAUD), M. GUILBAUD (qui a donné pouvoir à M. BLANCHET), M. GRENON (qui a donné pouvoir à M. COSTE), Mme COSSU (qui a donné pouvoir à M. HERROU), M. AVRILLAS (qui a donné pouvoir à Mme CHAUVIN)

M. COSTE a été élu Secrétaire.

OBJET: CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. La CTG a vocation à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La convention a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Les objectifs partagés dans le cadre de cette convention sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'ensemble des communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le projet de convention annexé à la présente délibération, Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'ensemble des communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer la convention et ses avenants éventuels.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le 15 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Olivier COSTE

Le Maire,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la télétransmission

en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le : 1 6 MOY 2022

et de la publication le : 1 6 NOV. 2022

Publié la

VILLE de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

République Française - Département de la Vendée - Arrondissem-ID: 085-218502298-20221107-DEL2022133-DE

VILLE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Objet: DEL-2022-133

Réussite Educative - Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée

L'an deux mille vingt-deux le 7 novembre à 19 h 00, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 31 octobre 2022, se sont réunis à la Mairie, dans la salte du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Kathia VIEL, Maire.

Etaient présents : Mme Kathia VIEL, M. Jean-Yves LEBOURDAIS, Mme Christine ROBRIQUET, M. MURZEAU, Mme Chantal GREAU, Mme Agnès ANTOINE, Mme Christine CRESTOIS, M. Jean-Marc DUBOIS, Mme Jocelyne SERVADEI, Mme Nathalie BUCHOU, M. Jean-Pierre STEPHANO, Mme Tiphanie JACOMINO, M. Olivier ROBIC, Mme Marguerite BACHY, M. Jimmy HUBERT, Mme Annette MOREAU, M. Raphaël FARTURA, Mme Isabelle LAPIERRE GALAN, M. Laurent BOUDELIER, Mme Valérie VECCHI, M. Dominique JOYAU, M. Frédéric MICHON, M. Jean-Patrick FILLET, Mme Francine BREMAUD, M. Philippe RIBARDIERE, M. Rénald PIPET, Mme Sophie GALLAND, M. Lionel GOISEAU, Mme Claudie RABALLAND

Absents : néant

Avaient donné procuration :

- M. Matthieu GAUVRIT à Mme Christine CRESTOIS
- Mme Evelyne CHAUVEL à Mme Nathalie BUCHOU
- Monsieur Vincent PIPAUD à Mme le Maire
- M. Alain MAHIET à Mme Jocelyne SERVADEI

Monsieur Jimmy HUBERT est désigné secrétaire de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice :

33

Nombre de Conseillers présents :

29

Nombre de Conseillers votants :

33

ID: 085-218502268-20221107-DEL2022133-DE

Publié le

コモロ

VILLE de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ Objet: DEL - 2022-133

Réussite Educative - Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée

Rapporteur:

Monsieur Sébastien MURZEAU, Adjoint au Maire, délégué à la jeunesse, l'Atelier-école des arts, à l'évènementiel et aux services généraux

Exposé et Proposition :

Le 10 octobre 2019, la Communauté de Commune du Pays de Saint-Gilles-Croix-De-Vie a décidé de s'engager dans la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée (CAF 85) en raison de l'arrêt du dispositif "Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale et les financements de la CAF: La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits/l'inclusion numérique/les mobilités, le logement et l'amélioration de l'habitat.

Cette convention, au regard des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics et des travaux effectués par les groupes thématiques, le comité technique et le comité de pilotage, permet de renforcer et développer les services aux familles.

La mise en œuvre de la CTG relève du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) à qui a été transféré l'action sociale d'intérêt communautaire lors de la séance du 16 septembre 2021.

En décembre 2022, la CTG 2022-2026 devra être cosignée par la CAF 85, le CIAS, La Communauté d'Agglomération et les 14 communes du territoire au titre des compétences périscolaire et jeunesse.

La convention précise :

- le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.
- la durée (2022-2026),
- les champs d'intervention des signataires,
- les objectifs partagés au regard des besoins,
- les engagements des partenaires et les modalités de collaboration,
- les échanges de données, la communication et l'évaluation,
- les conditions et la procédure de résiliation.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation de la présente séance et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Avis des commissions: La Commission Vie citoyenne et Culturelle a émis un avis unanimement favorable lors de la séance du 19 octobre 2022

Amendements : néant

Adoption:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la CAF,
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DIT que celle-ci peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 NANTES qui peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens (https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Saint-Hilaire-de-Riez Pour extrait conforme,

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la présente en Sous-Préfecture le 1 6 NOV 2022

et de la publication ou notification

16 NOV. 2022

Le Maire

Kathia VIEL

Délibérations du Conseil mur

Envoyé en préfecture le 17/10/2022 Reçu en préfecture le 17/10/2022

D: 085-21850239Y-202210T0-2022_0049-DE

Département Vendée Commune de Saint Maixent sur Vie

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2022

Nombre o	te membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

Vote A l'unanimité Pour: 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne Le : 17/10/2022 Et Publication ou notification du : 17/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Maixent sur Vie s'est réuni à la salle de Conseil de la mairie, lleu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOYER Jean, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique ou par écrit aux conseillers municipaux le 05/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/10/2022.

Présents : M. SOYER Jean, Maire, Mmes : DUBREUIL Virginie, GAZEAU Marie-Renée, GUILBAUD Guylène, NOVALI Christiane, PONCET Nathalie, RABILLER Leétitia, TROUILLARD Sabrina, MM : BETHUYS Julien, FOURNIER Thierry, GUILBAUD Patrice, LECHAIRE Fabien, MICHON Stéphane, PROUX Olivier

A été nommé(e) secrétaire : BETHUYS Julien

2022_0049 - Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale par la Communauté d'agglomération, le CIAS et la CAF

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie avait décidé, lors de sa séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenaît fin le 31 décembre 2019. Par délibération du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles et les 14 communes du territoire en décembre 2022.

La Convention Territoriale Globale est une feuille de route partagée qui intègre tous les champs de la politique familiale (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion handicap, l'accès aux droits, la mobilité, le logement et l'animation de la vie sociale) et les financements de la Caf. Elle permet de renforcer et développer des services aux familles sur le territoire. Elle sera signée pour une durée de 5 ans : 2022-2026.

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles,

Considérant la délibération du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en date du 6/06/2022 approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 14/10/2022

Le Maire,

Jean SOYER

Le Secrétaire. Julien BETHUYS

¥

ID: 085-218502680-20221003-20221007-DE

République Française Département VENDÉE

Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/10/2022

Référence 20221007

Objet de la délibération

Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée

Nom	bre de men	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	10

Date de la convocation 27/09/2022

Date d'affichage 11/10/2022

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture Le 11/10/2022

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022 et le 3 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents: M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes: AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM: DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, GUEDON Thierry, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël, RICHARD Emmanuel

Excusées : Mmes BOUCHEREAU Manuela et COTTEREAU Nadège

Absents: M. PALLADE Gaëtan et Mme LACAN Sylvaine

A été nommé secrétaire : M. PERCHOT Noël

Objet de la délibération : Approbation de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé, lors de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2019, de s'engager dans la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, puisque le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse prenait fin le 31 décembre 2019.

Par délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire afin d'y intégrer, notamment, les compétences enfance et petite enfance et de transférer l'action sociale au CIAS.

La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale relève donc désormais du CIAS. Un comité de pilotage, un comité technique et des groupes thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires du territoire ont été créés afin que la co-construction de la convention avec la CAF de la Vendée soit effective fin 2022.

Un point d'étape de la démarche projet a été présentée à la séance du Conseil d'Administration du CIAS le 14 juin 2022. Les enjeux validés par le Comité de Pilotage sont les suivants :





Publié le

ID: 085-218502680-20221003-20221007-DE













Ces enjeux sont actuellement analysés et priorisés par les instances citées ci-dessus, pour définir les priorités en lien avec le projet politique de territoire et l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS, les fiches actions qui en découleront, les moyens matériels et financiers affectés, les indicateurs d'évaluation....

La CTG 2022-2026 devant être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, les 14 communes du territoire en décembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

La CTG 2022-2026 doit être cosignée entre la CAF de la Vendée, le CIAS du Pays de Saint Gilles, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes du territoire en décembre 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-20,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

VU la délibération n°2022-6-05 du 6 septembre 2022 du CIAS portant approbation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

VU le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour et 1 abstention),

APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF de la Vendée, pour la période 2022-2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et toutes pièces relatives à ce dossier.

Envoyé an préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/19/2022

ID: 085-218502680-20221003-20221007-DE

tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/10/2022

Le Maire Luck / PRINCE Signé électroriquement par : Lucien

Prince

Date de signature : 11/10/2022 Qualité : Maire de St Révérend







EVALUATION DES ATTENTES ET BESOINS DES ADOLESCENTS ET DES FAMILLES DU TERRITOIRE

	22.2
	2.3.4.2 - Formation
21	2.3.4.1 – Le rapport aux structures jeunesse et aux loisirs
20	2.3.4 – La réponse des hycéens
20	2.3.3.4 - Centres d'Intérêt et de préoccupation
	2.3.3.3 - Les écrars
	2.3.3.2 – Occuper le temps libre
18	2.3.3.1 – L'offre d'activités
18	2.3.3 – La réponse des collégiens
17	2.3.2 – La réponse des CM2
	2.3.1.5 – Les structures de loisirs
	2.3.1.4 - Loisirs
	2.3.1.3 - Pratiques éducatives
15	2.3.1.2 – Les aspirations des familles
15	2.3.1.1 - Remarques Sminaires
	2.3.1 – La réponse des familles
15	2.3 – Les réponses aux enquêtes
14	2.2.4 – Géographie globale des enquêtes
	2.2.3 – Géographie des réponses « Collégiens »
12	2.2.2 – Géographie des réponses « lycéens »
11	2.2.1 - Géographie des réponses « familles »
10	2.2 - Données de cadrage
9	2.13 - Tables rondes
9	2.1.2 - Entretiens
	2.1.1 – Les enquêtes
00	2.1 - Les moyens de l'étude
	2 - L'étude
7	1.3 - Institutions existantes
5	1.2 - Adolescence et famille
4	1.1 - Le territoire
	T - Cadue de Lesade



34	4.3.3 - Améliorer l'accessibilité
34	4.3.2 - Modifier l'offre
34	4.3.1 - Enrichir les contenus
34	4.3 - Action publique, Famille, éducation
33	4.2.2 - Adolescence
30	4.2.1 - Families
30	4.2 - Familles et adolescents.
29	4.1.2 - Besoins
28	4.1.1 - Attentes
28	4.1 - Attentes et besoins
28	- Le sens d'une action publique à découvrir
27	3.5 - Ce qui n'est pas dit est significatif
27	3.4 - Des engagements parentaux très divers
26	3.3.2 ~ Les coûts
26	3.3.1 – Les déplacements
26	3.3 - Difficultés matérielles
25	3.2.3 – La « tentation » numérique
24	3.2.2.2 – Le sport
24	3.2.2.1 – Les groupes d'élection
24	3.2.2 – Le facteur « individualisme »
23	3.2.1 - La difficulté de catégoriser les adolescents en fonction de l'age
23	3.2 - Mode de vie adolescent
23	3.1 - Une satisfaction globale des familles et des adolescents
22	- Principaux résultats

1 - CADRE DE L'ETUDE

10

1.1 - LE TERRITOIRE

Créée le 1er janvier 2010, la communauté de communes du Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie résulte de la fusion des deux communautés de communes. Regroupant 14 communes, sa population permanente atteint, au recensement de 2016, 48 056 habitants permanents, alors que sa population estivale est estimée à près de 200 000 habitants.



Si cette proportion de la population touristique par rapport à la population permanente témolgne d'une forte activité touristique, le territoire est aussi fortement marqué par l'activité industrielle. Ainsi l'industrie occupe la troisième place des secteurs d'activités fournissant 21,4% des emplois du territoire ce qui est nettement plus élevé que la moyenne française [12,2%].

Cette activité industrielle très développée accompagne donc une économie fortement tournée vers le tourisme, et partant, une structure de l'emploi caractérisée par de fortes disparités d'intensité entre haute et basse saison, des niveaux de rémunération relativement faibles et une grande importance du temps partiel. Cette économie résidentielle permet une forte activité dans le territoire (les transports et les services divers représentent 38,2% des emplois du territoire) et donc une certaine richesse de la population et des collectivités territorisles notamment au travers de la fiscalité sur le foncise bâti et sur l'habitation. Sur le plan social, la situation conduit à une relative difficulté à faire coincider les périodes de loisirs des parents et celles des enfants.

Le caractère résidentiel de l'économie du territoire est clairement affirmé dans le tableau cidessous où l'on constate que dans 4 communes au moins [toutes les communes ne peuvent



0000

faire l'objet de ce traitement pour des raisons de confidentialité. Source INSEE fichier FILOSOFI dernier traitement effectué sur la base de revenus 2015), les revenus de pensions (principalement retraites) dépassent 50% du revenu général de la population).

Le tourisme est aussi largement identifié par la proportion de résidences secondaires (49,6%) dans l'ensemble du parc de logements pour seulement 46,6% de résidences principales même si cette proportion s'améliore, au contraire d'ailleurs du taux de vacances qui est passé de 2,7% à 3,8% qui reste cependant très faible par rapport à la moyenne nationale métropolitaine (8%).

activité respon	pention
39.4	53.8
1.05	25.2
62.3	32.7
53.4	40.8
\$4.7	39.6
42.1	30.6
416	615
40,3	1755
623	-

La majorité des ménages vivant sur le territoire en 2016 y sont présents depuis 10 ans ou plus, ce qui en montre l'enracinement. Ils sont ainsi 11 629 ménages à vivre dans leurs résidences principales depuis 10 ans ou plus soit 51% de l'ensemble des ménages. A l'inverse, les ménages présents depuis 2 à 4 ans sont eux aussi nombreux (4 398, représentant 19,3% de l'ensemble des ménages) comme cela découle de la structure de l'emploi dans le territoire.

Le niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans est assez faible puisque 65,6% ne disposent pas d'un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat pour « seulement » 53,8% en France métropolitaine, Cette proportion s'améliore cependant sensiblement pendant la période intercensitaire 2011-2016. Cette situation est assez fréquente dans les zones de forts emplois traditionnels où l'entrée sur le marché du travail est facilitée par une abondance relative d'emplois.

1.2 - ADOLESCENCE ET FAMILLE

La part des jeunes dans la population totale a tendance à régresser doucement comme dans le reste de la France métropolitaine. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 18,5% de la population totale du territoire contre 24,2% pour la moyenne de la France métropolitaine. Cette importante différence s'explique pour partie par le caractère particulièrement attractif du territoire en matière résidentielle qui incite les personnes retraitées à s'installer dans un

lleu qui, bien souvent, fut celui de leurs vacances lorsqu'ils étaient en activité. Par exemple, et pour citer le tableau des typologies de revenus, les communes de Brétignolles-sur-Mer (53,9%), de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (52,1%), de Brem-sur-Mer (53,9%), de Saint-Hilbire-de-Riez (50,5%) se caractérisent par des ressources majoritairement issues des revenus de pension (d'autres communes peuvent être dans ce cas mais ne disposant pas d'un nombre de ménages suffisants, les renseignements statistiques ne détaillent pas l'origine des revenus).

France métropolitaine	Saint-Maixent-sur-Vie	Saint-Reverend	Notre-Dame-de-Riez	Landevieille	La Chaîte-Giraud	Commequiers	Colin	L'Aiguillon-sur-Vie	Le Feriouiller	Givrand	Brem-sur-Mer	Brétignolles-aur-Mer	Saint-Hilaire-de-Riez	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Commune
24,2%	27,2%	26%	25,5%	24,3%	23,6%	22,6%	22,8%	21,9%	20%	18,7%	16%	15,7%	15,4%	14%	% des moins de 20 ans

Ces jeunes vivent principalement dans des familles de 1 ou 2 enfants (31,1%) pour une moyenne nationale de 41,8%. Comme dans toutes les régions de France métropolitaine, le nombre d'enfants par famille tend à se réduire (63,7% des familles n'ont pas d'enfants de moins de 25 ans pour une moyenne nationale de 48,9%).

La structure familiale est caractérisée, ici comme dans le reste de la France métropolitaine, par une augmentation tendancielle et de long terme du nombre de familles monoparentales dont le nombre s'établit à 1.270 familles en 2016 contre 1.049 en 2011, soit une augmentation de plus de 21% en 5 ans. On peut aussi noter que 27,28% des familles avec enfants sont monoparentales. Le phénomène est donc loin d'être marginal et pose à notre société des problèmes spécifiques peu comnus des époques antérieures. Sur le plan national ce sont 36,5% des familles avec enfants qui sont considérées comme monoparentales.

Sur 22 743 ménages du territoire, 16 832 d'entre eux n'ont pas d'enfants (74%) à charge pour une moyenne nationale de 64,7%. Ces chiffres expriment la situation démographique du territoire marquée par une forte résidentialité pourtant matinée d'une population active importante et fortement tournée vers l'industrie.

1.3 - INSTITUTIONS EXISTANTES

Le territoire dispose de multiples institutions en charge directement ou indirectement de l'accueil, de l'offre de loisirs sportifs ou culturel aux adolescents.

Si pour les enfants d'âge primaire l'offre est essentiellement publique ou parapublique au travers des centres de loisirs sans hébergement, pour les jeunes à partir de la sixième, la proposition du territoire est plus difficile à identifier tant, à cet âge, la structuration institutionnelle traditionnelle semble être en décalage avec les attentes sinon les besoins. De fait, les accueils de loisirs correspondent à une population de jeunes enfants jusque vers l'âge du CMZ. Dès cette époque, les enfants trouvent souvent ce type de structures en décalage avec leur aspiration à l'autonomie et expriment la volonté d'organiser par euxmêmes leur temps disponible.

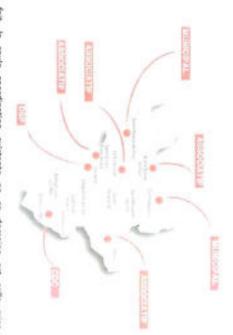


Plus largement, les adolescents ne fréquentent pas seulement des structures à eux dédiées mais utilisent souvent des ressources communes aux adultes. En ce sens, la plupart des associations sportives ou culturelles exercent un rôle important vis-à-vis des adolescents et les intègrent aisément dans leurs activités.

Cette offre est tournée logiquement vers la population municipale même si elle n'exclut pas explicitement les adolescents des autres communes si ce n'est par un ordre de priorité. Il reste que la trop faible diffusion de l'information dans le territoire communautaire des

0000

initiatives des diverses entités municipales freine la bonne accessibilité de chacun aux activités de son goût.



De fait, la seule coordination existante en ce domaine est celle mise en place progressivement et discrètement, par le service de la communauté de communes dirigé par Fabien David. Il s'agit d'abord d'organiser des échanges entre professionnels pour amélioner les pratiques, coordonner partiellement les activités, organiser une meilleure diffusion de l'information notamment dans les collèges.

2-L'ETUDE

L'étude a été effectuée au travers de trois outils : des enquêtes, des entretiens en face à face, des tables rondes.

2.1 - LES MOYENS DE L'ETUDE

2.1.1 - LES ENQUETES

Quatre enquêtes ont été organisées :

- Pour les élèves de CM2 au travers d'un questionnaire papier
- Pour les collégiens
- Pour les lycéens
- Pour les familles

Sauf s'agissant des enfants de CM2, l'accès à l'enquête a été totalement libre. Les efforts d'information consertis par la communauté de communes ont été particulièrement intenses et ont contribué très certainement au succès de cette partie de la démarche. Succès qu'il faut entendre néanmoins par rapport aux résultats habituels en de telles études.

De manière générale, les enquêtes permettent principalement un cadrage statistique et donc essentiellement quantitatif. Les enquêtes ont utilisé des questions principalement fermées pour permettre un traitement quantitatif. Cette approche nécessaire appauvrit à l'évidence l'information dans la mesure où elle traduit potentiellement les préoccupations des auteurs des questions plus que celles des personnes sollicitées.

Il reste que directement ou indirectement cette méthode donne des indications notamment s'agissant de l'origine géographique des réponses, des pratiques générales des jeunes ou du regard des parents.

2.1.2 - ENTRETIENS

Au total 51 entretiens ont été organisés en face à face pour une durée comprise entre une heure et une heure de demie.

Il faut noter une très réelle difficulté à organiser ces rendez-vous donnant lieu le plus souvent à quatre voire cinq appels téléphoniques chacun et ce, sans compter les nombreux refus de participer à un entretien, faute de temps, ou même de lieu. On a eu aussi à déplorer quelques annulations sans préavis alors même que le cabinet était déjà sur place.

Ces éléments pour indiquer, a contrario, que les parents ou enfants qui ont accepté ces entretiens en tête à tête font partie de ceux qui attachent le plus d'importance à l'éducation des enfants et ne peuvent donc être considérés comme représentatifs au sens statistiques du terme.

Leurs témoignages s'inscrivent donc dans la globalité de la démarche commissante comme complément et enrichissement des enquêtes. Le caractère aléatoire de la constitution du panel est tout à fait renforcé par les circonstances concrètes d'élaboration de l'échantillon qui, sur la recommandation du cabiner, a été fondé initialement sur une représentation proportionnelle à la population de chaque commune et a évolué en fonction des refus de rendez-vous, des adjonctions consécutives à des nouveaux appels à « volontaires ». En ce sens, l'échantillon se situe donc dans une méthodologie acceptable sur le plan heuristique même si, de fait, le volontariat des réponses aux sollicitations conduit à donner un écho important aux familles les plus engagées dans l'éducation et l'accompagnement de leurs enfants.

2.1.3 - TABLES RONDES

Cinq tables rondes ont été organisées :

- avec les jeunes
- avec les conseils municipaux des jeunes
- avec les éducateurs et professionnels de la jeunesse
- avec les maires et responsables d'associations



- avec les famil

Si la table ronde avec les enfants des conseils municipaux des jeunes a été particulièrement foisonnante, riche d'initiatives et de prises de parole, la table ronde avec les jeunes n'a pu avoir lieu du fait de l'absence du moindre participant.

Dans les trois autres tables rondes, on peut regretter une fable participation des acteurs mais les échanges ont souvent été ouverts et riches, témolgnant là encore, à la fois d'une mobilisation concrète, faible numériquement, mais importante sur le plan des réflexions proposées et de l'engagement des personnes concernées.

2.2 - DONNEES DE CADRAGE

Les données de cadrage démographique sont celles du recensement de 2016 (dernier recensement complet de la population ayant fait l'objet d'une exploitation complète).

La communauté de communes est composée de 14 communes pour une population de 48 056 habitants au recensement de 2016.

	Sabri Revisional	Saint Measure out-Will	Salar Malarin de-Fins	Sain diles ouv devie	Bodro-Garra-de-Ries	landsyothe.		Le Fériguéer			to Orano-Girpad	Buddignalies our dier		L'Algulion-sur-Mie	Nom de la commune
48 056	1428	1055	11 049	7570	2071	1370	2129	4468	3444	3346	1961	4 468	2 659	1941	Pogudanian
+05-100%	2,98	2,19	22,89	15.75	4,30	2,85	4,43	9,29	7,36	634	2,39	9,29	5.53	4.04	population CC

Une première approche vise à tenter de mesurer l'implication des habitants vis-à-vis de l'étude réalisée notamment par rapport aux lleux d'habitation.

Dans cette perspective, les questionnaires paraissent l'élément le plus significatif compte tenu du caractère inconditionné des réponses et de leurs modalités pratiques et de l'amplitude de la période de réponse laissée par la communauté de communes.

A ce titre, peut être examinée la géographie des réponses des questionnaires families, collégiens et lycéens. Les réponses des CM2 ne sont pas significatives sur ce plan-là compte tenu du caractère fortement incitatif utilisé pour les établir.

2.2.1 - GEOGRAPHIE DES REPONSES « FAMILLES »

S'agissant des familles, on peut noter que seules 433 d'entre elles ont répondu en ligne. Si l'on prend pour base du raisonnement le nombre de ménages avec familles (14 768) et particulièrement les couples avec enfants (4 655) et les familles monoparentales (1 270) soit 5 925 familles ayant des enfants à charge, on obtient un taux de retour de 7,3%.

Ce taux modeste est cependant mimoré du fait que seuls les enfants à partir du CM2 ont étéciblés. Il s'inscrit pourfant dans une fourchette haute des taux de réponses aux enquêtes sociales habituellement observés. C'est dire, d'ailleurs, combien maigré les expressions répétées du besoin de concertation ou de participation, l'intérêt pour la chose publique (y compris quand il s'agit de ses propres enfants) reste marginal (moins de 10% soit 90% de personnes peu ou pas intéressées ou trop occupées, ou mai informées, ou...).

					-									L'Alguiller-sur-We 4,04	Homate bicommune Nide bi papalation CC
		20	16	H	22	H	20	at et	42	211	34	59	×	u	Numbre de répanses familles
10000	ı,	4,6	1.7	19.6	11,0	2,0	4,6	4,6	9,7	9	22	13,6	3.8		N du montant de réponses

On peut noter, à ce stade, que l'implication des familles dans chacune des communes n'est pas strictement proportionnelle au poids démographique de la commune. La proportion de ménages âgés est sans doute un élément important d'explication (par exemple dans l'ensemble de la communauté de communes la part des personnes de plus de 60 ans est de 40,7%, alors qu'elle est de 50,5% à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et à 48,2% à Saint-Hilaire-de-Riez mais seulement de 31,4% à Coëx).

Ħ

0000

2.2.2 — GEOGRAPHIE DES REPONSES « LYCEENS »

S'agissant des lycéens (adolescents au-delà de la troisième) seuls 84 ont répondu au questionnaire. Un taux de réponse global peut être approché de manière très grossière en partant de la cohorte des 15 à 29 ans du dernier recensement, soit 5 340 individus pour une tranche d'âge de 15 ans, soit pour une tranche d'âge de 5 ans (15 ans à 19 inclus), soit 1 780 individus. On aurait donc un taux de retour de 4,72%.

On peut comprendre cette relative désaffection par divers éléments notamment la difficulté de joindre les jeunes sur leur lieu d'enseignement, de formation ou de travail. Plus profondément, la faiblesse du nombre de réponses témoigne certainement de la recherche d'autonomie propre à cette tranche d'âge dans notre société. Il peut donc s'agir aussi d'une certaine défiance vis-à-vis d'une démarche pouvant être vécue comme une immixtion dans le champ clos de « l'exercice de la jeunesse ».

On peut aussi voir dans cette relative discrétion des lycéens à l'égard de l'enquête, le fait que leur vie se déroule aussi hors du cadre territorial de la communauté notamment du fait de leur scolarisation.

Cette situation pourra évoluer lorsque le lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sera construit entraînant une nouvelle dynamique dans le territoire et autorisant la poursuite de la construction des adolescents dans le territoire. Il s'ensuit, comme cela a été anticipé par les élus communautaires, que de nouvelles activités devront être développées.

THIN	Non-remetant	Sambhhigh	Salvi - Stations 127-Vin	Sales white de Print	Titil Cites Cross-SelVie	horse-cares by Bigg	Tandaydine.	Gly and	teRecular	Commission	Colle	La Olara-filosof	Belgedder un Mer	Dienaur Wei	1/Agustan-out-file	Spen de la commune
* 04 = 100%		2,56	2.19	22,99	15,75	4,30	2,85	4,43	9,29	7,16	6,54	2,20	9,29	15.5	4,04	No desta population of the N
Z			**	10			1		12	2	נו	-	=	w	59	Nambre de répartes Nober
+ 04 - 100%		1,2		11.9	10.7	7.1	U	c	thi	2.6	UII	C,	1,41	3.6		nportunde réportes

Comme pour les familles, on peut noter une sous-représentation des communes les plus importantes du territoire mais de manière plus significative encore. Aux facteurs déjà évoqués tenant à la structure démographique des différentes communes, on peut ajouter une autre hypothèse tenant à la richesse particulière des deux grandes communes au regard des activités disponibles.

La commune de Coëx, alors que le taux de réponse des familles est faible, montre une réponse des lycéens significativement plus élevée. Cette distorsion, qui pourra être relevée aussi pour les collégiens, semble manifester la situation particulière de la commune vis-à-vis du territoire de la communauté de communes. Partagé entre deux « centralités », Coèx exprime au travers des réponses des lycéens, un tropisme marqué vis-à-vis du territoire de la communauté de communes de Saint-Gilles.

2.2.3 - GEOGRAPHIE DES REPONSES « COLLEGIENS »

S'agissant des collégiens 629 réponses ont été apportées au questionnaire. Si l'on reprend la même méthodologie d'évaluation que pour les lycéens, on peut établir un taux de réponses de 35,33%. La forte sensibilisation effectuée auprès des acteurs et des collégiens effectuée par les services de la communauté de communes a manifestement porté ses fruits.

De manière plus précise, les réponses relativement nombreuses des collégiens dessinent un groupe social dans lequel la référence à la vie locale est plus intense que pour les lycéens. L'horizon de cette tranche d'âge est en effet lié à la proximité de ses « générateurs » d'intérêt : la famille, le collège tous éléments qui se situent dans le territoire immédiat de la communauté de communes.

Noticesterane		State Objection 1986	the mand with 2,19	1010 Minute de Pari 22,99	First Other Connective 18,75	Notification of the State Co.	Littlement 285	6/49	le conseller 9.29	Commission 338	153	ja dieur oventi 2,38	Strapped to No. 929	Real appropriate SSS	PARISHOUNDS 404	Ram de la commune St de la projection de CC	
	15	19	×	22	8	A	24	8	25	10	23	H	r	×	W.	Nombre de réponses collègners	
	2,4		n.	15,6	IA.	1,0	a),c	5,4	11,0	5,9	10	E	8,6	54		To du nambre de réponues	

Hors les éléments déjà notés concernant les grandes communes, la répartition des réponses des collégiens apparaît beaucoup plus conforme au poids démographique des diverses communes, en prenant en compte néanmoins la situation particulière de Coëx.

2.2.4 - GEOGRAPHIE GLOBALE DES ENQUETES

Total	Non renseigné	Saint-Bévérend	Saint-Makent-sur-Vie	Saint-Hlaire-de-Riss	Saint-Gilles-Costs-de-Vie	Notre-Dame-de-Riez	Landevisitle	Battario	Le Fenouêller	Commeguiers	Coés	La Cheize-Giraud	Britignales-sur-Mer	Brem-sur-Mer	L'Alpillan-sur-Vie	Non de la commune
48.056	2000	1425	1955	690 11	7 530	1001	1 370	2125	4 402	3444	3 146	1901	148	2655	1941	Population
* eu 100%		2,96	2,19	22,99	15,75	4,30	2.85	4,63	9,29	7,16	153	2,20	9,29	5,53	4,04	% de la populazion
99,95	1,69	2,93	4,50	15,70	12,16	7,16	5,29	5,20	11.86	4,36	9	2,56	11,74	4,99		% mores de edponses

Les trois enquêtes permettent de dessiner la sensibilité générale des différentes communes concernant l'objet de l'étude. Comme noté initialement, on constate une forte corrélation entre le niveau des réponses et la structure par âge de la population de chacune des communes. Ainst, si Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Saint-Hillaire-de-Riez affichent des taux de réponses inférieurs à leur poids démographique, il faut en rechercher la raison principale dans un nombre de personnes âgées de plus de 60 ans supérieur à la moyenne. Pour Brétignolles-sur-Mer c'est le contraîre qui est observé du fait de la faiblesse relative du nombre des personnes de plus de 60 ans (ils représentent 29,6% de la population pour une moyenne de 40,7%) comme d'ailleurs à Saint-Maixent-sur-Vie (17,7% de plus de 60 ans), à Notre-Dame-de-Riez (25,9% de plus de 60 ans) ou, dans une moindre mesure au Fenouiller (37,3% de plus de 60 ans).

Ainsi donc, la structure par âge de la population d'une commune, influence de manière sensible l'intérêt porté aux questions relatives à la jeunesse. Si ce constat n'est pos surprenont, il impose surtout de prendre en considération un territoire plus voste que celui de la seule commune pour organiser de manière pérenne les réponses publiques aux besoins des

0000

<u>fornilles et des adolescents</u> sauf à risquer de fortes variations de périodes en périodes (4 à 5 ans) dans la fréquentation et l'utilisation des équipements, structures ou actions mises en place.

Là encore, on retrouve des conclusions connues des gestionnaires publics qui constatent ce type de phénomènes cycliques dans le peuplement des lotissements. Il s'ensuit que les mutualisations permettent de mieux lisser les cycles en gommant les singularités démographiques de chaque commune.

Ce type de services, spécialisé dans une catégorie d'âge, comme à l'autre bout de la vie, les services de maintien à domicile, dépend de la présence dans le territoire des personnes concernées. Le bassin de chalandise du service doit donc être suffisamment large pour permettre d'absorber les variations démographiques de la catégorie concernée.

2.3 - LES REPONSES AUX ENQUETES

2.3.1 - LA REPONSE DES FAMILLES

2.3.1.1 - REMARQUES LIMINAIRES

Une remarque préalable ce sont très majoritairement des femmes (84,8%) qui ont répondu au questionnaire famille comme si dans notre société, les femmes restaient bien les référentes de l'éducation des enfants et de leur avenir.

De même, le taux de réponse des familles monoparentales est nettement plus faible (12,5%) que leur proportion dans l'ensemble des familles du territoire ayant des enfants (27,28%). En ce domaine encore on retrouve la difficulté propre à ce type de familles au regard de l'éducation des enfants.

2.3.1.2 - LES ASPIRATIONS DES FAMILLES

De manière très majoritaire (71,1%), les familles ambitionnent pour leurs enfants une vie équilibrée entre choix de la profession, vie sociale et affective. Aussi bien l'enracinement local au détriment de la vie professionnelle (1.8%) que la réussite au détriment de la vie sociale et affective (1,2%) ne correspondent pas à l'imaginaire parental.

Dans la même veine, l'éducation avant 18 ans vise pour les familles principalement à donner aux enfants les cadres sociaux nécessaires :

- respect de soi et des autres (88,9%)
- apprendre les règles de notre société (69,1%)
- apprendre à être libre et autonome (37,4%)

ainsi que les outils les plus généraux :

- bonne culture générale (62,4%)
- initier les enfants aux expressions artistiques (37,4%)

Les apprentissages plus directement en phase avec les besoins professionnels ou techniques ne viennent que loin derrière :

0000



ts

- utiliser les nouvelles technologies (23,1%)
- apprendre les bases d'un métier (26,3%)

Ces réponses éclairent une situation où le temps s'allonge reléguant les préoccupations professionnelles au-delà de 18 ans. La période de jeunesse n'est plus bornée par des rites de passage bien identifiés et se trouve vouée à la découverte du monde, de ses régles et valeurs comme si, paradoxalement dans une société de technoscience, les familles aspiraient à faire de leurs enfants d'abord des honnêtes personnes au sens du XVIII^{lene} siècle, sachant vivre en société, et connaissant un peu de tout sur le monde qui les entoure.

On retrouve cet attachement à la civilité dans l'évocation des questions débattues en familles où la quasi-totalité des réponses indiquent comme sujet des conversations famillales (419 sur 433) les relations humaines (amitté, amour, haine, immigration, intégration), la violence (403/433), les sujets environnementaux (394/433), la citoyenneté (388/433).

2.3,1.3 - PRATIQUES EDUCATIVES

L'argent de poche apparaît comme une pratique minoritaire dans les familles (29,1%) et ce quel que soit l'âge des enfants. Seules 31 sur 132 familles donnant de l'argent de poche donnent plus de 20 € à leurs enfants lycéens alors même qu'ils doivent quitter le territoire toute la journée pour se rendre dans leurs établissements. Il y a là vraissemblablement vis-àvis des lycéens, de manière plus ou moins consciente et volontaire, le maintien d'une situation de dépendance prolongeant l'enfance.

Le règlement de l'utilisation d'internet par les familles fait apparaître une nette différence entre les pratiques vis-à-vis des enfants d'âges primaire et secondaire :

- avant la sixième 80,4% des familles règlementent l'accès
- au collège cette proportion descend à 60%
- au lycée elle n'est plus que de 13,2%.

Les parents tentent d'accompagner les enfants dans l'utilisation de l'Internet mais de manière très différente entre le primaire où 80,8% des parents s'y essaient alors qu'ils ne sont plus que 17,6% pour les lycéens. Cette situation laisse entendre que les parents jugent alors que les adolescents ont acquis suffisamment d'autonomie pour ce type de communication alors que le discernement n'est peut-être pas entièrement acquis comme le montre de nombreux faits divers.

Si les parents considèrent majoritairement que leur enfant d'âge primaire ne passe pas trop de temps devant les jeux vidéo (Q12), c'est l'inverse quand ils sont au collège. Les évaluations du temps passé par les enfants devant les différents médias et jeux vidéo laissent entendre, dans leur cumul, que ces loisirs occupent une place prépondérante dans leur temps disponible. Cet élément est corroboré par l'affirmation que pour beaucoup d'enfants, les « écrans » sont considérés par les familles comme leur ou l'un de leurs principaux centres d'intérêt (Q14).

2.3.1.4 - LOISIRS

67,65% des familles déclarent partir souvent ou régulièrement pour les grandes vacances, tandis que 42,3% partent pour les petites vacances.

Sur le plan des loisirs du quotidien, les familles plébiscitent les ballades où ils vont souvent notamment en forêt ou à la mer (373/433) et en ville (247/433).

Les loisirs culturels les plus fréquentés ou utilisés sont le cinéma (176/433) et la médiathèque (202/433), mais les musées, les spectacles, les festivals n'entrent pas réellement dans les habitudes famillales même si, de manière très significative, les familles déclarent emmener leurs enfants rarement (mais ce n'est pas jamais) au concert-spectacle (66,5%), musée-exposition (63,4%), au festival (43%). Ces éléments décrivent des familles soucieuses d'ouverture culturelle pour leurs enfants même si elles n'ont pas nécessairement une habitude ancrée de ce type de loisirs.

2.3,1.5 - LES STRUCTURES DE LOISIRS

Les structures de loisirs apparaissent comme plus adaptées aux jeunes âges. Ce sont les accueils de loisirs qui recueillent le plus d'adhésion puisque 42,9% des familles leur confient les enfants. Alors que les espaces jeunes ne concernent que 21,9% des familles. Les séjours d'été se situent dans le même ordre de grandeur (20,7%).

Cette situation s'explique principalement par le fait que ces structures sont principalement considérées comme des modes de garde (63,3%), ce dont témoigne le taux réduit des enfants fréquentant les structures le mercredi (22,9%).

2.3.2 - LA REPONSE DES CM2

11,3% des enfants de CM2 fréquentent un centre de loisirs le mercredi, 19,1% pendant les petites vacances et 23% pendant les grandes vacances. Cette situation confirme l'assertion des familles selon laquelle le centre de loisirs est d'abord un mode de garde. Deux phénomènes semblent sous-jacents à cette situation d'une part les enfants de CM2 sont considérés comme suffisamment « grands » pour rester seuls une journée, le mercredi, et d'autre part pendant les vacances les activités plus libres sont organisées sous la forme de programme à la carte et conviennent mieux à cet âge.

D'ailleurs, le niveau de satisfaction (61,5%) témoigne de cette hétérogénéité du rapport aux centres de loisirs selon la période et donc les activités considérées. Globalement, il ressort des explications données par les enfants que les centres de loisirs sont considérés comme peu adaptés aux « grands » (« parce que c'est pour les bébés »), qu'ils n'aiment pas que des activités leurs soient imposées (« Car on ne fait pas ce que l'on veut et des fois on s'ennuie ») et qu'ils n'ont pas de copains et copines (« Parce qu'il n'y a pas mes copines »). Les sorties et les activités sont, au contraire, considérées comme les activités les plus satisfalsantes (supérieur à 60%).

Plus que ne laisse penser le sentiment exprimé par les familles, les enfants de CM2 déclarent consacrer leur temps de loisir aux activités liées aux écrans (télévision – 47,9% des enfants la regardent tous les jours alors qu'ils ne sont que 16,5% à ne la regarder que pendant les vacances scolaires- internet, jeux vidéo, « YouTube », réseaux sociaux), même si le sport est

> extrêmement présent (76,7% des réponses en font mention) avant les amis (54%) et les activités artistiques (50,3%).

Seuls 17,8% des CM2 déclarent ne jamais jouer aux jeux vidéo, tous les autres y jouent au moins pandant les vacances (19%), mais la plupart y jouent plus régulièrement notamment le week-end pour 46,8% d'entre eux. Ils utilisent en outre ordinateur (60,1%), tablette (64,7%) ou téléphone personnel (21,1%). Ils en font usage principalement pour les réseaux sociaux (60,6%), pour rechercher des informations (5,7%) mais beaucoup plus pour regarder des films (52,9%) ou pour faire des jeux en ligne (45,1%).

Les aspirations des enfants font une place importante aux rencontres avec les amis (76% des CM2 déclarent souhaiter plus de temps avec leurs amis) mais aussi à un temps plus important passé en famille (54,4%).

Les élèves de CM2 expriment des projets professionnels assez « classiques » pour des enfants de cet âge. Beaucoup révent de métiers en lien avec les animaux (« Vétérinaire d'animaux sauvages », « Soigneuse dans un zoo »), ou de métiers en relation avec les enfants (« M'occuper des bébés dans une crèche ou école », «M'occuper d'enfants »), de métiers d'art (« Créatrice de modes (Stylist) », « Créatrice de robes de mariées ») ou de métiers plus traditionnels comme pâtissier qui semble intéresser beaucoup d'enfants.

Les enfants de CM2 sont très encadrés par leurs parents. Beaucoup d'enfants sont accompagnés en volture (74,6%) ou à pieds (9,6%) par leurs parents qui aident 57,3% des enfants à faire leurs devoirs. De même, un certain confort de vie est exprimé par le fait que 86,25% des enfants disposent d'une chambre particulière, que 96,6% ont un jardin. En outre, 24,24% des enfants ont un ordinateur personnel et 51,2% une tablette.

2.3.3 - LA REPONSE DES COLLEGIENS

Premier élément significatif, les réponses sont apportées davantage par les enfants de sixième (235 soit 37,4%) que par les troisième (108 soit 17,2%) et ce sont davantage les filles (51,5%) que les garçons (48,5%) alors, qu'à cet âge, les garçons sont plus nombreux (51,8%) que les filles (48,2%).

2.3.3.1 - L'OFFRE D'ACTIVITES

Globalement, et malgré une offre importante dans les communes, les adolescents fréquentent peu les structures de loisirs. 68,7% déclarent ne pas en fréquenter et les raisons invoquées sont nettement marquées par l'absence d'intérêt (les activités proposées ne me plaisent pas : 18,4%; je préfère rester chez moi : 22,9%; je n'aime pas ces structures : 10,5%; pendant mes temps libres je suis avec mes parents : 43,7%) bien plus que par des difficultés matérielles ou de transports (10,5% auxqueès il faut ajouter les 4,9% d'enfants déclarant qu'il n'y a pas de structures à côté de chez eux).

Pour ceux qui les fréquentent, « rejoindre et retrouver des copains est la motivation principale (64,4%) avant les activités qui ne sauraient ou ne pourraient être réalisées à la maison (63,9%) sont les motivations principales.

Si les centres de loisirs sont tout à fait marginaux dans les loisirs des collégiens (85,7% ne les fréquentent jamais). Les espaces jeunes sont un peu mieux considérés puisque seul 61,9%

0000

des collègiens ne les fréquentent jamais. Il faut néanmoins noter que près de la moitlé des Jeunes ne connaissent pas ces structures ou leurs activités.

2.3.3.2 - OCCUPER LE TEMPS LIBRE

Le temps fibre est occupé principalement à faire du sport pour 74,2% des collégiens et à voir des amis (65%). Les activités manuelles, artistiques, la musique occupent au total un nombre important de jeunes (environ un tiers). Il reste que pour plus de la moitié d'entre eux les loisirs sont occupés à la télévision (57,2%), internet (45,6%), réseaux sociaux (52,1%), jeux vidéo (53,7%) et à écouter de la musique (68,4%).

Le temps non scolaire est aussi largement consacré à des activités faiblement organisées ou institutionnalisées, ainsi 87,7% des collégiens effectuent régulièrement des ballades en ville et 89,8% en forêt ou à la mer (principalement au minimum 1 fois par mois). A contrario, le cinéma, activité institutionnalisée la plus utilisée, ne concerne que 74,4% des enfants et encore avec une forte proportion de fréquentation trimestrielle tout comme la piscine fréquentée au moins une fois par trimestre par 71% des collégiens. La médiathèque ne recueille plus que 41% de fréquentation régulière.

En ce domaine, les souhaits des collégiens pour occuper leur temps libre recoupent largement ce qu'ils vivent réellement puisque pour 57,2% d'entre eux, ils voudraient seulement passer plus de temps encore avec les copains ou pour 54% faire davantage ce qu'ils veulent. Les centres d'intérêt exprimés par les adolescents sont très proches de leurs pratiques et de leurs souhaits : le sport bien sûr, les animaux beaucoup encore mais peut-être un peu moins fortement que pour les CM2 (« Promener et jouer avec mon chien », « «Passer du temps avec mon animal de compagnie chez moi », « entretenir les chevaux du voisin »).

On peut noter que 22,7% des collégiens désireraient faire des activités qu'ils ne peuvent exercer du fait de l'éloignement.

Il reste que globalement les collègiens déclarent très majoritairement ne pas s'ennuyer (87,3%) et qu'il y a assez de loisirs pour les jeunes à proximité (56,4%).

.3.3.3 - LES ECRANS

Its ont d'ailleurs connaissance de ces activités ou de ces événements par internet (42,4%), par les réseaux sociaux (32,6%) et par le collège (38,8%), notablement plus que par la communication de la structure (15,9%) ou par les tracts et annonces (21,3%).

Il faut dire que les collégiens disposent très majoritairement d'un téléphone portable (71,4%) et d'un ordinateur (72%). Seuls 28,4% d'entre eux ne vont que rarement ou jamais sur leur téléphone portable alors qu'ils sont 55,16% à déclarer qu'ils y passent plus d'une heure par jour et jusqu'à plus de quatre heures pour 13,8% d'entre eux. Si l'on ajoute la télévision devant laquelle 48,4% des collégiens passent plus d'une heure, les jeux vidéo qui accaparent l'attention de 33,4% d'entre eux plus d'une heure par jour et enfin l'ordinateur qui occupe 31,9% des enfants au moins une heure par jour, on retrouve un niveau d'utilisation des écrans particulièrement élevé.

15

2.3.3.4 - CENTRES D'INTERET ET DE PREOCCUPATION

Si les parents expriment des difficultés liées aux déplacements dans le territoire, les collégiens ne les ressentent pas directement pour 89,3% d'entre eux Beaucoup expriment avoir un projet professionnel (67,7%) et les domaines concernés sont très variés avec des préférences faiblement marquées : médecine soins aux personnes (10,4%), bâtiment et artisanat (10,1%), sport et loisirs (9,4%), commerce (7,4%), nouvelles technologies (6,7%), sécurité et armée (6%). On ne retrouve pas dans ces projets professionnels les archétypes habituels mais plutôt un « réalisme » assez prononcé.

On peut lire, dans cette approche, l'influence familiale et du collège qui apparaisse comme les deux lieux principaux d'information et de discussion des jeunes. Que ce soit en matière d'orientation scolaire, de politique, de débats environnementaux, de consommation de produits illicites, d'alcool, de relations humaines et même de prévention sexuelle, la famille représente bien le lieu principal des débats pour les collègiens suivi, du collège. Ainsi les jeunes discutent principalement des questions les concernant avec leurs parents (84,3%) et de manière beaucoup plus marginale avec les professeurs (15,9%).

Les débats entre amis sont aussi, dans certains domaines, les lieux de formation des idées comme par exemple la politique, la consommation des substances ilicites ou de l'alcool, la violence, l'argent (plus que la famille sur ce point), les relations humaines. Pour 68,8% des collégiens d'est entre amis que l'on débat des questions concernant la jeunesse.

Les collègiens apprécient favorablement de vivre dans le territoire qu'ils envisagent d'habiter dans le tutur pour 57,6% d'entre eux. Si certains restent dans l'expectative (« Je savais pas quoi mettre donc j'ai mis au pil »), beaucoup ont des arguments liés à la famille (« pour rester proche de ma famille », « Rester en famille ») ou aux aménités du territoire (« Car j'y suis bien », « Oui Brétignolles-sur-Mer est la plus belle ville du monde », « Près de la Mer et gens gentils »).

La force de la vie familiale s'exprime aussi par le fait que 97,1% des collégiens pratiquent des loisirs avec leur famille. Ils sont 76,2% à partir en vacances chez des membres de la famille. Il faut aussi noter que la plupart des enfants partent en vacances l'été (82,2%) et beaucoup aussi lors des « petites vacances » (58,2%), 67,9% des jeunes sont partis à l'étranger avec leurs parents.

Se dessine au travers du questionnaire un groupe de collégiens plutôt satisfait de s situation dans le territoire et y trouvant une bonne écoute pour 76,9% d'entre eux.

2.3.4 - LA REPONSE DES LYCEENS

Le faible nombre de réponses (84) ne permet pas de donner une image fiable à certains thèmes comme les choix professionnels par exemple. Pour les adolescents de plus de 15/16 ans (après le troisième), les filles sont encore une fois plus actives que les garçons. Elles représentent 59,5% des réponses.

Les jeunes expriment clairement une vision de leur formation portée par l'apprentissage de la vie sociale, notamment le respect (79,8%), le règle de la société (57,9%), la oulture générale (66,7%), l'autonomie (56%) bien avant les apprentissages à vocation plus utilitaires : le métier (44%), les nouvelles technologies (21,4%), l'expression artistique (26,2%).



On se trouve devant une expression très « humaniste » de l'éducation qui se trouve en contradiction avec le recours très importants à des outils qui ne favorisent pas cet apprentissage notarment de l'esprit critique et du discernement comme les réseaux sociaux ou internet. Il reste que cette aspiration est prégnante puisqu'on la retrouve en résonnance dans les aspirations des jounes à mener à l'âge adulte une vie sociale et affective épanouie pour 88,1% d'entre eux.

2.3.4.1 - LE RAPPORT AUX STRUCTURES JEUNESSE ET AUX LOISIRS

Les structures jounesse ne concernent que 15,5% des jeunes. Ils préfèrent rester avec leurs amis pour 73,2% d'entre eux ou plus largement rester chez eux pour 19,7%. D'ailleurs s'ils fréquentent une structure c'est d'abord pour rencontrer leurs amis (59,5%). Cette fréquentation n'est plus évidemment considérée comme un mode de garde et se concentre donc sur les samedis, et les vacances.

Si le sport garde une place importante dans les activités (61,9% pratiquent un sport), ce sont les rencontres avec les amis (81%), les sorties loisirs (67,9%) et l'utilisation d'Internet (47,6%) ou des réseaux sociaux (73,8%) qui font la trame principale des loisirs de cette tranche d'âge. La musique reste aussi omniprésente (76,2%). La télévision (38,1%), les jeux vidéo (29,8%) et la lecture (38,1%) trouvent une place moindre.

La participation à la vie associative est surtout liée aux sports peu d'adolescents participent à la vie associative si ce n'est certains d'entre eux comme entraineurs ou aide entraineurs.

Quelle que soit la formulation des questions, les liens avec les amis forment le fond de toutes les expressions concernant les loisirs ou les centres d'intérêt, Ainsi, 56% désireraient passer plus de temps avec leurs amis contre seulement 14,3% le passer en famille. Une part significative exprime diversement le fait d'avoir un temps personnel (faire ce que je veux : 36,9%; avoir davantage de temps à moi : 23,8%).

Les loisirs les plus pratiqués restent le cinéma (77,4% y vont au moins une fois par trimestre), la piscine (50%). La médiathèque n'est fréquentée au moins une fois par trimestre que par 20,2% des adolescents. Mais ce sont pour cette tranche d'âge aussi, les balades en forêt ou à la mer qui occupent le plus les jeunes (82,1% en effectuent au moins une par trimestre et 54,8% au moins une par mois).

Les activités sont connues essentiellement par Internet (46,4%) par les réseaux sociaux (54,8%) et par le bouche à oreille (64,3%).

Si 63,1% des adolescents estiment qu'il n'y a pas assez de loisirs près de chez eux, ils sont 79,8% à déclarer pour autant ne pas s'ennuyer.

2.3.4.2 - FORMATION

Sur le plan intellectuel 64,3% des jeunes déclarent aimer lire. Il s'agit principalement de romans et de « Polars » (64,3%), suivi des mangas et bandes dessinées (50%), d'articles sur internet (37,5%) devant la presse et magazines (33,5%).

L'intérêt pour l'actualité est affirmé par 88,1% des jeunes qui utilisent la télévision (74,4%), Internet (74,4%), les réseaux sociaux (69,2%) et la radio (21,8%) pour s'informer, très join devant la presse écrite (20,5%). On perçoit à cette aune, la place réelle de l'écrit et de la lecture dans la vie quotidienne des adolescents.

21

0000

Le lieu de formation est à la fois un lieu de dispense de savoir (91,7%) et un lieu de rencontre des amis (97,5%). On y trouve donc un agrément certain pour 84,5% des jeunes sans être pour autant, au même réveau, un lieu où on aime se rendre (67,8%). Il reste que 72,6% des jeunes déclarent avoir un projet professionnel et s'inscrivent donc dans une démarche cohérente vis à vis de leurs études qui devraient les conduire vers des professions de la santé ou du soin aux personnes (29%), le bâtiment et l'artisanat (11,3%), le commerce (9,7%), le sport et les loisirs (8,1%).

91,7% des jeunes disposent d'un ordinateur ou d'une tablette utilisés moins de deux heures par jour par 82,1% d'entre eux. A l'autre extrémité, ce sont les téléphones qui occupent le plus les jeunes avec une utilisation supérieures à deux par jour pour 70,2% d'entre eux.

2.3.4.3 - VIE FAMILIALE

Beaucoup de jeunes passent une partie de leurs vacances dans la famille (57,1%) et la plupart partent en vacances l'été (78,6%), beaucoup moins pendant les petites vacances (40,5%). Une large majorité est déjà partie à l'étranger (70,2%) et une grosse minorité travaille l'été (45,2%).

92,9% des jeunes ont des activités de loisirs avec leurs parents au moins de « temps en temps » dont 31% souvent.

Tous les sujets de discussions sont abordés principalement en famille, sauf les questions de citoyenneté où l'établissement se situe avant la famille. Par exemple, ils sont 64,2% à discuter de la vie politique, 65,4% de sujets environnementaux, 60,7% de consommation de produis illicites, 55,4% de prévention sexuelle, 75% de relations humaines. De même, c'est principalement vers les parents (88,1%) que les jeunes se tournent pour obtenir des informations sur les questions qui les touchent, avant internet (72,6%), les amis (73,8%), les réseaux sociaux (47,6%) et largement avant l'établissement de formation (32,1%).

Les jeunes se sentent donc écouter par leur entourage à 66,7%.

Ils portent donc sur leur entourage et le territoire une vision plutôt favorable qu'ils jugent attractif (75%) et accuellant (84,5%). Ils souhaiteraient donc y rester à l'avenir pour 53,6% d'entre eux même s'ils jugent que certains éléments manquent pour favoriser leur vie comme les transports (60,7%), des activités (56%), des lieux de rencontre (52,4%). Ils sont 84,5% à estimer qu'espace citoyen pour informer les jeunes sur leurs droits, démarches, évoquer et proposer des formations, serait nécessaire sur le territoire

3 - PRINCIPAUX RESULTATS

Un certain nombre de résultats apparaissent particulièrement partagés et donc significatifs ils apparaissent dans les enquêtes comme dans les entretiens, voire dans les tables rondes.



3.1 - UNE SATISFACTION GLOBALE DES FAMILLES ET ADOLESCENTS

conditions de vie liées à la rurailté et à la proximité de la mer, à la qualité des services disponibles et, spécifiquement s'agissant du parcours scolaire, la prochaine ouverture d'un apparaît pour une très grande partie de la population comme une chance. Sont évoquées les Vivre dans le territoire de la communauté de communes du Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie

sportifs, son aménagement notamment les pistes cyclables. de la mer, forêts, tranquillité), son dynamisme économique, ses équipements culturels et domaines de l'activité humaine. Le territoire est souvent loué pour ses aménités (présence Un large consensus se dégage pour décrire un territoire animé, agréable, « à taille humaine », disposant d'une large gamme de services publics et privés dans les différents

adolescents (vacances, mercredi ou fin de semaine chez les parents collatéraux ou les terme, laquelle permet de multiples facilités liées à l'entraide dont bénéficient les enfants et plutôt présenté comme une évidence, consiste en la proximité familiale au sens gentilice du Un élément souvent évoqué même s'il n'est pas relevé comme un atout du territoire mais ascendants)

contemporains, comme lié à la ruralité. Il faut d'ailleurs remarquer que ces termes aux permettant de seulement polariser une réflexion. En cela, le territoire de la communauté de des « idéaux types » au sens de M. Weber, c'est-à-dire comme des schémas très généraux définitions trop lâches ne peuvent raisonnablement pas être utilisés autrement que comme On n'évoque nulle part ce sentiment de relégation qui est souvent décrit, dans les discours communes exprime une ruralité dynamique, qui ne souffre pas réellement d'un éloignement

3.2 - MODE DE VIE ADOLESCENT

la fin du primaire (CM2?) se développe progressivement dans les années de collège et s'affirme au lycée. Plusieurs éléments apparaissent significatifs : L'étude donne à prendre en considération un mode de vie adoléscent qui semble naître dès

3.2.1 - LA DIFFICULTE DE CATEGORISER LES ADOLESCENTS EN FONCTION DE

répondre aux aspirations différentes, voire divergents des adolescents d'âge « officiel » qu'ainsi les organisations collectives fondées sur l'âge éprouvent de très réelles difficultés à ressort clairement que les enfants évoluent à des rythmes particulièrement différents et Des entretiens avec les adplescents, avec les parents et surtout avec les professionnels, il identique mais se vivant et peut-être étant comme d'âge différent

compte de l'âge mais plutôt en conseillant et en informant au mieux des contenus des Il s'ensuit qu'en la matière, des limités d'âges beaucoup plus souples sont à recommander actions proposees notamment en laissant les individus participer aux activités qui les intéressent sans trop tenir

23

0000

présentes chez les adolescents y compris les plus âgés. On ne note nulle part, un souci césure réellement appréciable. On constate, notamment dans les entretiens, que les Si la puberté correspond à strictement parler au moment de l'adplescence sur le plan et même erwironnementaux. particulier concernant les événements politiques ou sociaux (par exemple « gilets jaunes ») préoccupations adultes, particulièrement celles relatives à la vie de la cité, ne sont guère surtout, elle peut ne pas correspondre sur le plan affectif, intellectuel, voire spirituel à une biologique, cette limite est souvent relativement floue, notamment chez les garçons, mais,

3.2.2 - LE FACTEUR « INDIVIDUALISME

3.2.2.1 - LES GROUPES D'ELECTION

institutionnalisé. interindividuelle plus que comme membre d'un groupe constitué et a fortion Dans les entretiens, comme dans les enquêtes, les adolescents font montre d'une propension importante, et croissante avec l'âge, à se penser dans une relation

ou de nuances différentes affectif et amical des enfants au-delà des connaissances de volsinage. C'est dans ce temps quatrième. Parfois enracinés dans le souvenir de l'école primaire, ces groupes se manifeste à un groupe constitué familial ou local. Hasard du cursus scolaire, des activités pairs au caractère aléatoire et circonstanciel. On choisit son groupe et on est choisi par lui On se sent moins appartenir à une communauté humaine que participant à un groupe de Jeux, des expériences initiatiques qui vont d'ailleurs colorer chacun des groupes de couleurs que se constituent les rencontres nouvelles où s'exercent davantage les recherches manifestent particulièrement au collège et constituent le premier élargissement de l'horizon petits clans organisent au final la vie des adolescents dès les alentours de la cinquième ou sportives ou de loisirs, des goûts musicaux, du voisinage parfois, des affinités surtout, ces dans une relation bilatérale qui se fonde sur des vicissitudes plus que sur une appartenance affinitaires entre ces jeunes individus en construction sur des bases variées du sport, des

Cas groupes d'élection induisent certainement une propension à l'exclusion, chacun d'entre eux s'instituant en aristocratie de son microcosme représenté par l'ensemble des la fréquence des situations de harcèlement décrite dans plusieurs entretiens. adolescents d'une classe d'âge. Cette organisation sociale peut être une des explications de

implication plus grande des filles dans ce type de forme de socialisation. Par ailleurs, la la plupart des entretiens, les groupes de pairs apparaissent très largement mono-sexués Si le phénomène des bandes, des regroupements d'adolescents est une figure connue de la comme si, de fait, l'altérité sexuelle apparaissait plus problématique que naturelle. devient plus rare particulièrement par rapport aux situations de la fin du XX^{ene} siècle. Dans ségrégation sexuelle paraît nettement se renforcer, induisant des groupes où la mixité sociologie de la jeunesse, une inflexion paraît notable notamment au regard d'une

3.2.2.2 - LE SPORT

importante de l'offre contribue certainement à cette situation notamment au regard des Les sports représentent l'activité majeure de nombreux adolescents. La diversité très



sports liés à la mer. C'est dans ces associations sportives que les jeunes établissent ces liens qui vont structurer leur socialité et se renforcer par les réseaux sociaux.

C'est souvent au travers du sport que la vie associative est connue. Souvent en terme de consommation d'un service mais aussi, dans un certain nombre de cas, de participation concrète à la vie collective au travers de têches diverses y compris de recherche de financement.

3.2.3 - LA " TENTATION » NUMERIQUE

Le numérique sous toutes ses formes est omniprésent dans les divers matériaux de l'étude entretiens, enquêtes, tables rondes. Il est un phénomène majeur de la sociabilité des adoiescents.

Il est principalement présent dans deux aspects particuliers : le jeu et le réseau (les deux pouvant avoir de nombreux liens). On peut noter, a contrario, qu'il n'est presque pas fait référence à une utilisation culturelle ou scolaire d'internet comme si cet outil n'avait pas encore complètement pris sa place dans les instruments de l'accès à la culture. Les CM2 évoquent cependant l'utilisation de l'internet pour chercher des informations. Significativement, les adolescents n'accèdent aux informations, au sens d'actualité, essentiellement par les réseaux sociaux.

Le jeu vidéo sur console ou en ligne apparaît comme le loisir le plus courant, avant même la musique qui n'est présentée que comme un accompagnement, un bruit de fond. Il est souvent vécu comme addictif par les enfants eux-mêmes et ressenti comme présentant, de ce point de vue, un danger dans la mesure où il entraînerait un besoin répétiff et incoercible.

Il semble qu'un certain nombre de familles aient pris la mesure du phénomène et instauré des règles d'utilisation assez claires quant aux autorisations de jeu. Certaines même, paradoxalement, mesurant bien le danger, en font un argument pour multiplier les offres d'occupation de leurs adolescents que ce soit en famille ou dans des associations. La volonté de limiter le jeu numérique est présentée fréquemment comme le ressort d'initiatives de loisirs.

Les réseaux sociaux apparaissent plus difficiles à maîtriser et ce, à un âge plus précoce compte tenu de nouvelles applications notamment en CM2. Certains groupes fermés apparaissent comme des lieux d'autonomie des adolescents vis-à-vis des parents. Il s'ensuit un phénomène de renforcement particulier aux groupes d'élections ainsi formés, Le monde virtuel créé entraîne un enferment du Jeune dans une relation qui peut tendre à une exclusivité de type sectaire. Il est d'ailleurs à noter qu'au cours des entretiens plusieurs interlocuteurs ont noté que des signalements réguliers étaient effectués pour harcèlement auprès de la gendarmente.

De manière plus profonde, la très importante utilisation des technologies de l'information et de la communication per les enfants et les adolescents contribue à un effritement sensible de la culture « classique » comme de la lecture notamment dès le collège. Le temps passé sur les écrans et, particulièrement, dans les réseaux sociaux, temps sous-évalué de fait par les parents comme l'indiquent les écarts entre la perception des parents et les déclarations

> des collégiens, obère leurs possibilités de découverte et d'approfondissement de leur culture natale.

Si ce danger est ressenti par certains parents, il est certainement mai évalué et parfois récusé au nom de la nécessité de « vivre son époque ». Ainsi, si des conférences ont été organisées dans le territoire, beaucoup d'acteurs ont noté la faible participation des familles (cf. une trentaine de famille représentées pour une conférence organisée par une importante association de parents d'élèves).

L'effort significatif d'un des collèges en matière de sensibilisation des élèves relaie des parents qui peuvent, au travers des entretiens, exprimer un certain désarroi face à la maîtrise concrète de ces technologies fortement évolutives.

3.3 - DIFFICULTES MATERIELLES

3.3.1 - LES DEPLACEMENTS

Si l'offre d'activités de toutes natures est jugée abondante et diversifiée par les personnes enquêtées, il est souvent noté aussi des difficultés de déplacements pour les jeunes qui souhaitent pratiquer une activité dans le territoire.

En effet, si l'offre est très variée au niveau du territoire, elle peut d'une part être mai connue et surtout être située dans des communes parfois éloignées de celle de résidence. Compte tenu du souhait des adolescents de participer à des activités « à la carte », cette situation est préjudiciable à l'optimisation des efforts réalisés dans le territoire en matière de propositions d'activités.

Les déplacements en vélo sont largement plébiscités dans un territoire fort bien pourvu en pistes cyclables. Ils présentent de ce fait une réponse adaptée pour de nombreux déplacements de proximité, la condition mise souvent par les parents reste celle de disposer de pistes cyclables pour ne pas circuler sur les routes vécues comme dangereuses.

Globalement, il apparaît que les familles parviennent à s'organiser des lors qu'elles se connaissent, effectuant beaucoup de covolturage de proximité lorsque les enfants fréquentent des activités communes. Ce système peu coûteux pourrait être amélioré par la création d'une plateforme de covolturage liée au site de la communauté de communes, avec, éventuellement, agrément préalable des covoltureurs.

3.3.2 - LES COUTS

Même si les prix des activités des enfants et des adolescents sont largement subventionnés par les communes, il apparaît cependant que pour certaines familles, notamment celles qui ont plusieurs enfants, le coût représenté peut réduire l'accessibilité effective des séjours, voyages et ateliers proposés.

De même, la tarification devrait s'orienter vers une harmonisation entre les diverses communes afin de permettre une amélioration de l'offre sur le territoire par la multiplication des possibilités offertes aux adolescents en passant d'une commune à l'autre en fonction des programmes d'activités.

2000

25

En ce sens, une tarification sociale pourrait être imaginée de manière à favoriser des e cibles » définies par les autorités municipales et communautaires.

3.4 - DES ENGAGEMENTS PARENTAUX TRES DIVERS

Même s'il s'agit d'une évidence, il faut rappeler combien les enfants dépendent de leurs parents (même quand ils s'en défendent voire le regrettent) notamment combien leur éducation dépend du soin accordé par les parents.

Les valorisations conscientes ou inconscientes des adultes sont transférées presque sans nuance aux enfants. On a noté plus haut que l'ambition scolaire faible du territoire s'expliquait en large partie par la faiblesse des niveaux scolaires de la population adulte, l'importance des possibilités d'emplois certes peu rémunérateurs mais immédiatement disponibles. Il s'ensuit que les incitations à une activité intellectuelle exigeante et de qualité ne s'inscrivent que dans des traditions familiales particulières aux groupes sociaux les plus éduqués.

Il reste que, jusque et γ compris au collège, les parents font preuve de vigilance quant aux devoirs puisque seulement 6,4% des collègiens déclarent ne jamais être aidés par leurs parents.

Les questionnaires familles comme ceux des CM2 et des collégiens et ceux des grands adolescents témoignent d'une réelle attention de la part des familles vis-à-vis des enfants se manifestant par des activités communes, des vacances, des conversations diversillées. Il est notable que sur ces questions les réponses apportées par les différents groupes d'acteurs expriment le même sentiment.

3.5 - CE QUI N'EST PAS DIT EST SIGNIFICATIF

Des entretiens, des tables rondes, des enquêtes ressortent beaucoup d'éléments concernant les attentes et besoins des adolescents et de leurs familles. Pourtant, il est surtout question dans les réponses de l'accès à des loisirs. Il semble que dans l'imaginaire collectif, le temps des enfants, comme celui des parents, se subdivise en deux : d'un côté le travail, de l'autre les vacances.

Cette fonctionnalisation du temps, compréhensible pour des adultes, dans une société où le travail est considéré souvent comme un pis-aller, une occupation nécessaire mais largement étrangère à la réalisation de soi, se situe dans un exact contraire à la dimension éducative de la période de l'adolescence.

Le temps de l'enfant et de l'adolescent n'est pas segmenté de la sorte. Tout pour lui est occasion de découverte et de développement ou devrait l'être. Les éléments rapportés par les trois types d'approches de l'étude témoignent d'une vision du temps non scolaire comme temps de loisirs au sens de « famiente », de vacuité presque. Certes, il est indéniable que les structures de jeunesse, comme d'ailleurs les centres aérés, tentent de proposer des activités ayant une valeur ajoutée éducative. Mais les résultats apparaissent souvent en deçà des ambitions des organisateurs comme si la société ne répondait pas ou plus à l'exigence éducative que par l'institution scolaire.

27

0000

En ce domaine, il faut rappeter combien les classements internationaux témoignent de la diminution des résultats des petits français dans les domaines majeurs de la culture comme l'écriture, la lecture, les mathématiques ou les sciences. Il faut aussi rappeter qu'environ 11,5% des adolescents effectuant la journée défense et citoyenneté (JDC) sont en situation de déficultés de lecture voire d'illettrisme. Cette situation impose une réflexion sur les contenus de l'ensemble de l'activité éducative qu'elle concerne l'institution Education Nationale, les familles, les pouvoirs publics territoriaux acteurs majeurs de la communauté éducative au service des enfants et des adolescents.

4 - LE SENS D'UNE ACTION PUBLIQUE A DECOUVRIR

L'intitulé de l'étude met en place deux couples de termes : attentes et besoins, adolescents et familles.

- Adolescence définition biologique et sociale entre 10 et 19 ans inclus selon OMS;
- La famille est devenue familles avec un « s ». Ce qui multiplie les approches des problèmes et mêne à une réduction tendancielle de l'ambition sociale des familles pour leurs enfants;
- Attentes représentent aujourd'hui une appétence dans un sens marketing;
- Besoins renvoient à une nécessité constitutive du développement de l'être.

Mais ces termes que recouvrent-ils à l'issue des analyses faites au travers de nos trois outilis d'investigation.

Les analyses et remarques ci-dessous visent à définir les orientations épistémiques sur lesquelles l'étude à été menée (à la fois dans la collecte du matériau et dans son exploitation) mais aussi vers lesquelles elle à conduit. De ce fait, ces orientations donnent ainsi valeur aux quatre notions clefs (attentes, besoins, familles, adolescents) et à l'action publique qui devrait les unir.

4.1 - ATTENTES ET BESOINS

4.1.1 - ATTENTES

La notion « d'attentes » est référée à celle d'espérance (au sens profane du terme) ou de souhait. Elle situe l'agent dans une position passive de demande. On attend quelque chose comme on attend un train, sans donc que l'on fasse quelque chose pour le faire venir et en l'occurrence advenir.

Dans le champ sémantique social, ce terme s'est imposé depuis une vingtaine d'années confortant l'idée d'une irresponsabilité des acteurs dans la gestion de leurs appétences ou de leurs espoirs. L'idée même « d'attentes » suggère la dépendance vis-à-vis d'êtres ou de situations sur lesquels l'on n'aurait aucune prise.

0000

On est ainsi dans l'attente quand on souhaite quelque chose pour laquelle on ne peut ou ne veut (ou les deux) entreprendre une action quelconque ou pour laquelle on suppose que l'action personnelle sera manifestement insuffisante, voire dérisoire.

En partie déliée de l'action, «l'attente» porte en filigrans l'affaiblissement de la responsabilité et la propension, particulière à nos sociétés d'abondance, à n'envisager leur avenir que dans l'augmentation continue des quantités de biens et services à leur disposition.

La notion « d'attentes » est ainsi corrélée à celle de souhait et à celle de passivité. Vis-à-vis du premier terme, elle s'oppose donc à l'idée d'obligation (et donc de besoin), vis-à-vis du second, elle s'oppose à la capacité ou à la volonté d'agir.

Telle que reprise dans le discours contemporain, les « attentes » s'inscrivent dans le cadre de la société de consommation mais désormais blaisée par le tropisme nouveau d'un égalitarisme devenu valeur incoercible de l'immédiate contemporanéité. Si pendant la majeure partie du XX^{éere} siècle, la consommation s'est inscrite dans le schéma classique de l'échange marchand : « je travaille, je gagne de l'argent, je le dépense », elle apparaît depuis une vingtaine d'années comme relevant d'aucune contrepartie mais seulement d'un » être au monde » particulier aux sociétés les plus riches de la planète. Le schéma est donc devenu : « je suis né dans cette société fortunée, la société me doit… ».

Si depuis A. de Tocqueville, on sait que la démocratie tend à l'égalisation des conditions, on a longtemps pensé que le mérite, l'effort en tous cas, devait déterminer des conditions de vie différenciées puisque les conditions de droit étaient désormais égales. Dans la citation reproduite ci-dessous, la démocratie peut amener « les petits au rang des grands ». Mais elle peut aussi porter « les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau ».

« II y a en effet une passion mâle et légitime pour l'égalité qui excite les hommes à vouloir être tous forts et estimés. Cette passion tend à élever les petits au rang des grands ; mais il se rencontre aussi dans le cœur humain un goût dépravé pour l'égalité, qui porte les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau, et qui réduit les hommes à préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté. » (Alexis de Tocqueville » De la démocratie en Amérique, T. I – 1835 1^{the} édition).

Ainsi donc, telle qu'analysée et contextualisée, la notion « d'attentes » vise à décrire ce que les familles et les adolescents souhaitent que leur « fournisse » la société et particulièrement le territoire.

4.1.2 - BESOINS

La notion de besoin est en relation sémantique avec celle de nécessité ou d'obligation. Si tous les besoins ne présentent pas la même urgence, tous ont en commun de participer à la construction de l'être et particulièrement de l'être humain.

Ainsi donc on distingue habituellement dans la littérature académique les besoins fondamentaux (ou primordiaux) qui sont relatifs à la persistance de la vie (nourriture, sommeil, protection, reproduction), les besoins primaires dont la satisfaction est plutôt de l'ordre du souhaitable mais qui, au-delà, s'inscrivent dans le projet que représente chaque humain. Ainsi, l'école est un besoin primaire dans la mesure même où l'humain est un animal parlant, Le besoin secondaire représente un niveau supérieur dans la construction de

29

l'humain, il relève de ce qui va permettre à chacun de se définir au-delà de son groupe d'appartenance, d'envisager sa singularité, de définir sa personne au-delà de son individualité. Carl Jung évoquait à ce propos la capacité de chacun de « faire de sa vie un destin ».

D'autres typologies des besoins humains pourraient être mises en avant, mais celle-ci, outre sa très large diffusion, possède la caractéristique de référer le besoin des Hommes à la fois à leur nature biologique, à leur nature sociale et enfin à leur nature psychologique voire spirituelle.

Dans cette perspective, le besoin s'analyse a priori comme ce qui manque, dans une gradation particulière pour ce qui concerne les Hommes depuis le besoin biologique jusqu'à la réalisation de soi si on veut se référer à la pyramide de Maslow. Compte tenu de son rapport à la nécessité, le besoin doit donc déclencher un processus visant à sa satisfaction. Les réponses apportées, individuellement ou collectivement, à la satisfaction des besoins secondaires ou à la réalisation de soi permettent de mesurer leur degré d'exigence et pertinence par rapport à un idéal humain. Ainsi, sur le plan de l'action publique, le projet politique exprime le regard porté sur la construction de l'humain dans la cité.

4.2 - FAMILLES ET ADOLESCENTS

4.2.1 - FAMILLES

La compréhension et la mesure des attentes des familles ne sauraient ignorer leur évolution au cours des derniers 150 ans pour ce qui concerne l'espace auropéen et particulièrement notre pays. Si l'enfant est devenu « roi » pendant cette période, et notamment lors de 4 ou 5 dernières décennies, il ne s'ensuit pas que l'attention portée à son éducation se soit accrue ou même maintenue. Il semble même que l'enfant soit entré dans le champ des relations consuméristes particulières à la civilisation contemporaine au détriment des liens généalogiques de réciprocité constitutifs, sur le plan anthropologique, du système d'échanges entre les générations.

Pour aller plus en détail dans cette réflexion, il est bon d'établir un bref aperçu des familles françaises telles qu'elles apparaissent au travers des enquêtes statistiques ou de la littérature académique.

Sur le plan statistique, l'INSEE définit la famille par rapport au ménage :

- « Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :
- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. ».

Sur le plan sociologique, la famille est essentiellement définie par les liens de parenté (relation de parenté) constatés par la généalogie famillale. Elle recouvre aujourd'hui des ensembles plus ou moins importants et diversifiés allant de la famille nombreuse à la famille monoparentale, en passant par la famille dite « famille recomposée ».

La définition sociologique la plus utilisée sur le plan académique caractérise la famille comme : « l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance ». Cette vision recouvre la famille élémentaire (le groupe résidentiel composé d'adultes et de leurs enfants engendrés ou adoptés) et la famille au sens plus large, c'est-à-dire la parentèle.

Sur un plan anthropologique, C. Lévi-Strauss et F. Héritier ont mis en avant le fait que dans toutes les sociétés, hommes et femmes sont poussés par « leurs incapacités respectives <u>artificiellement</u> établies » à conclure des associations durables fondées sur « un contrat d'entretien mutuel » distingué radicalement, par la reconnaissance juridique, de tout autre type d'échanges sexuels durables ou occasionnels.

Dire que la familie est aujourd'hui bouleversée, c'est au-delà des aspects juridiques (nombre de mariages et de divorces), considérer que ce qui fait le mariage et donc la familie, a la prestation de services mutuels entre les conjoints en fonction d'une certaine répartition des tâches entre les sexes » (F Héritier) est singulièrement bousculé.

Sans rechercher à en effectuer une étiologie complète, il importe à notre sujet de repérer les éléments fondamentaux de ces évolutions. Le reflux de la spécialisation sexuelle des tâches dans la famille peut être considéré, à la fois comme la cause et la conséquence de la modification de la structure familiale, ce « contrat d'entretien mutuel » fondé sur des « incapacités artificiellement établies ».

Le développement de la révolution industrielle de la deuxième moité du XIX^{Nova} a conduit, notamment dans les bassins industriels, a une modification substantielle du rôle de la femme. Les romans d'Emile Zola dans l'histoire de la famille Rougon-Macquart témoignent de ces évolutions. Cohabitent dans cette série, des structures familiales différenciées notamment au regard de la position sociale des différents cousins. Ici, le rôle féminin reste celul de la maîtresse de maison un peu oisive d'une famille bourgeoise (L'Argent »), là, dans la famille des mineurs de « Germinal », Cotherine campe la jeune femme du monde ouvrier, affranchie du mariage mais non d'une pauvreté insurmontable, dans « l'assommoir », la vie ouvrière de Gervaise est décrite avec toute l'ambiguité d'un rôle émancipé sur le plan économique mais qui reste totalement inféodée aux schémas patriarcaux.

Ces trais exemples montrent comment l'évolution économique a conduit aux modifications des rôles sociaux intrafamiliaux. A contrario, et toujours dans l'œuvre d'E. Zola, le roman « la Terre » montre la persistance dans les milieux ruraux de la stratégie patrimoniale dont les femmes constituent la monnaie d'échange. On en revient ainsi à Lévi-Strauss ou à Marcel Mauss décrivant les stratégies d'allance par le don et le contre-don.

Au-delà de cet aspect essentiel du bouleversement des rôles intrafamiliaux, il est important de nommer aussi, la très fréquente mobilité géographique des familles qui ne construisent plus dans un territoire une histoire conçue comme devant courir sur plusieurs générations. La projection sociale d'une famille ne se situe guère désormais au-delà de la fin d'une carrière et l'ambition scolaire s'en ressent souvent. « Les vœux des familles en troisième montrent que le collège a une influence forte sur les aspirations des élèves : il fait évoluer les aspirations des élèves défavorisés vers des choix » plus réalistes » (par opposition aux »

> métiers rêvés » (pilote, artiste, ...) ou des métiers » plus stables », et accentue la corrélation entre le milieu social et les aspirations. » (Source Chesco, rapport septembre 2016).

comporte cependant un blais important en caractérisant et en classant les goûts et les républicain d'émancipation par l'école. Déjà décrit par P. Bourdieu dans la Distinction (1979), ceux qui y sont soumis. le signe d'un élitisme désuet. Ce poncif idéologique hypothèque la réussite intellectuelle culture, et notamment la culture générale classique, ne serait qu'un paravent devenu inutile, des familles en accusant aux yeux des groupes sociaux les moins favorisés l'idée que les productions culturelles les plus élaborées, les plus universelles. On en vient ainsi à mettre lecteur « populaire ». Ce faisant la quafité intrinsèque des œuvres devient secondaire, voire contraire de « l'attente », est donc fortement corrélée au niveau culturel des personnes fresques de Michel-Ange. Le phénomène ne fait donc que renforcer « l'assignation sociale » sur le même plan le rap de Booba et le requiem de Mozart, le street-art de Banksy et les référence s'enferme dans sa « culture » et ne vise plus à communier et à communiquer dans témoignant d'une « domination ». Il s'ensuit que chaque groupe social d'appartenance ou de classique serait la « marque » de la bourgepisie, les « romans à l'eau de rose » celle du productions culturels selon les groupes sociaux desquels ils releveraient. La littérature le phénomène est blen établi dans la littérature académique en sociologie. Son utilisation important et renforce donc une certaine hérédité des positions sociales au rebours du rêve concernées. Elle est d'autant plus élevée que la famille dispose d'un patrimoine culturel L'ambition familiale que l'on peut retrouver dans la notion de « besoin » de l'adolescent au

Au-delà de cet aspect, la question de l'ambition scolaire des familles, et donc de leur ambition culturelle, ne prend pas suffisamment en compte le besoin des jeunes, et au-delà de l'ensemble des humains, de dépasser l'utilité immédiate pour prendre en compte les interrogations morales et spirituelles qui semblent consubstantielles à l'Homme au moins depuis qu'il dessine l'occumène. De fait, elle n'insiste pas suffisamment sur le déficit personnel ainsi créé par manque d'ambition qui empêche de manière insidieuse d'accèder à la pleine réalisation de notre humanité, celle qui ouvre sur ce que l'enchaînement des générations a produit de plus élaboré.

S'agissant donc des familles, la difficulté de l'étude provient de l'hétérogénéisé des structures famillales et donc à la fois des rôles intrafamiliaux, de la multiplication modèles famillaux depuis la famille nucléaire (père, mère, enfants), en passant par la famille recomposée et jusqu'à la famille monoparentale.

Le cas des familles homoparentales n'est pas évoqué faute d'éléments sérieux concernant les relations intrafamiliales et éducatives, faute aussi et surtout, du fait que la parentalité homosexuelle à strictement parler n'est pas aujourd'hui reconnue. Elle pourrait l'être dès lors que, pour les couples lesbiens, la PMA aurait été reconnue. On peut néanmoins inférer que ces familles seront aussi sujettes à divorces, à recomposition et pourront aboutir aussi à des familles monoparentales ou recomposées.

La famille est donc un élément particulièrement friable de notre double antithèse et les politiques publiques doivent prendre en compte cette fragilité en déterminant les contours d'un inténêt général (qui, faut-il le rappeler, n'est pas la somme des intérêts particuliers mais s'inscrit dans l'idée holistique de la conservation et du développement du groupe) fut-il en contradiction avec les appétences de court terme des individus.

Z.Z - ADOLESCENCE

L'enfance et l'adolescence se pensent par rapport à l'âge adulte dans le cadre d'une analogie de la germination, c'est-à-dire du développement de potentialités disponibles dès la naissance ou même au niveau de l'embryon. Cette métaphore s'est trouvée renforcée par la génétique qui a conduit à valoriser l'hérédité comme « matériaux » de l'humain.

Cette vision trop restrictive ne rend pas compte de la « plasticité » du « phénomène humain » et de sa capacité à s'enrichir de dimensions nouvelles tout au long de sa vie. Ainsi, l'opposition nature et culture qui a guidé la controverse scientifique et philosophique pendant plus d'un siècle n'apparaît plus comme suffisamment riche pour rendre compte des capacités d'adaptation, d'innovation et d'invention propres à l'espèce humaine.

De fait, la métaphore végétale réduit la part d'enrichissement permanent mis en lumière par les sciences cognitives au-delà du développement de potentialités natives. Si donc, l'enfance et l'adolescence permettent de déployer des prédispositions conglinitales ou héréditaires par l'éducation, elles sont aussi le moment d'accroître les aptitudes et les talents par la mise en contact avec des expériences et situations diverses.

Il s'agit donc moins d'un graine qui se développeraît que d'un lopin de terre sur lequel le jardinier a planté et semé, irrigué, élagué et taillé mais qui aurait la sagesse de laisser des adventices s'installer pour renforcer la diversité végétale comme il aurait la clairvoyance de laisser aux insectes et microorganismes la possibilité d'apporter des symbioses nouvelles.

Il s'ensuit que l'adolescence aujourd'hui n'est pas simplement un passage vers un âge aduite considéré comme un but en quelque sorte intangible mais aussi une période de remise en cause des schémas hérités.

Longtemps, l'adolescence a été bornée par des rites de passage (en France, pays catholique, la communion dite solennelle d'un côté et le service militaire de l'autre). Assez clairement identifiée, l'adolescence est alors considérée comme une étape vers un but clairement identifié et stabilisé. Cette situation s'est progressivement modifiée depuis les années 1980 et l'entrée dans une ère d'accélération de l'histoire.

On peut noter que si « l'adolescence biologique » intervient plus tôt dans notre société du début du XXI^{sma} siècle (12,6 ans âge des premières menstrustions en France selon la dernière étude disponible de l'INED en 1994 révisée 2014 contre environ 16 ans en 1750), sa durée « sociale effective » a tendance à augmenter du fait du retandement de l'entrée dans le monde du travail considéré comme seuil de l'âge adulte.

Dans ce temps particulier de l'adolescence, on ne peut manquer de noter les inflexions majeures qui ont modifié les relations avec l'adulte. Si l'expression « d'enfant-roi » a souvent été utilisée, elle ne recouvre pas pour autant une réalité détachée de l'imaginaire global de la société qui donne à l'individu la place prépondérante dans l'organisation sociale au détriment du ou des groupes d'appartenance (familles, villages, nations, etc.). Ce n'est donc pas l'enfant qui est devenu roi mais, plus largement, l'individu. Dans ce mouvement global, l'enfant est perçu comme une personne et depuis quelques décennies comme un sujet de droits (convention des droits de l'enfant de 1989).

En ce sens, l'enfant n'est plus un être en formation à qui l'on doit transmettre des savoirs et des expériences accumulés mais une personne chez qui l'on doit détecter et interpréter des besoins pour lui permettre de se « réaliser », c'est-à-dire d'actualiser ses potentialités (on

> retrouve l'image de la graine). L'éducation se trouve profondément modifiée devenant lieu d'expérimentation de soi plus que lieu de découverte et d'inclusion dans un ordre social et symbolique constitué.

4.3 - ACTION PUBLIQUE, FAMILLE, EDUCATION

4.3.1 - ENRICHIR LES CONTENUS

4.3.2 - MODIFIER L'OFFRI

4.3.3 - AMELIORER L'ACCESSIBILITE





besoins sociau 2020-2026



ENFANCE - SANTÉ - HANDIGAP - SOLIDARITÉ - SENIORS



poyssaintgites.tr



TABLE DES MATIERES

·	Les Seriors	9
16	Le Social, la solidarité	0
La petife enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité53	La petite enfance, l'	â
8P	La santé, Le handicap	8
37	Les pôles du CIAS	Les p
c) Attentes et craintes des CCAS vis-à-vis du CIAS	Attentes et craintes	O
Synthèse avec mise en avant ressources / difficultés / information mplémentaires	b) Synthèse avec complémentaires	0,0
Explication de la démarche + objectifs de rencontres21	Explication de la dé	8
wec les CCAS	Focus sur les rencontres avec les CCAS	Fogus
Equipements et structures associations et administratives	Equipements et str.	9
2	Le Logement	9
2	Scolaire	0
activités 1	Emploi et secteur d'activités	٥
seau router	Le transport et le réseau routier	0
Les particularités géographiques et démographiques	Les particularités ge	5)
Les origines et les compétences de l'agglomération	Les origines et les c	8)
n	Le territoire et sa population	Le ter

MINOCOCITOR

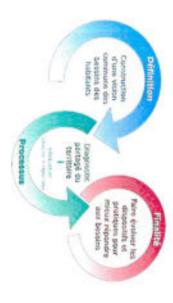
Les besoins sociaux se définissent comme étant les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquets les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrétes.

Il peut s'agir, par exemple, de faciliter la mobilité sur le territoire en multipliant les transports en commun, de simplifier les gardes d'enfants en ouvrant des structures dédiées à la petite enfance (crèches, garderies...).

La détermination des besoins sociaux est donc une étape préalable à toute action sociale.
Pour que cette démarche d'observation devienne systématique, l'Etat promulgue le 6 mai
1985, un décret contraignant les centres communaux et intercommunaux d'action sociale
(CCAS/CIAS) à réaliser une analyse annuelle des besoins de la population, en tenant
compte des différents publics qui la composent (familles, personnes âgées, jeunes,
handicapés...). Néanmoins, la nouvelle loi de juin 2016 déclare que l'ABS peut maintenant se
faire « dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux », ce qui
n'empêche pas les CCAS/CIAS de réaliser des analyses complémentaires en cours de
mandat.

L'ABS permet aux élus, aux associations mais aussi aux partenaires sociaux, de mieux comprendre les enjeux du territoire.

Les résultats de l'analyse des besoins sociaux (ABS) sont retranscrits dans un rapport, transmis au Coraeli d'Administration (CA) afin d'envisager la concrétisation des solutions imaginées par le CIAS.



Le contente

Le 10 juillet 2020, le Conseil Communautaire nouvellement installé suite aux élections municipales, procéde à l'élection de Monsieur François BLANCHET, nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

A l'aide d'un cabinet d'études, les étus communautaires ont souhaité mettre en œuvre sur leur première année de mandat, un projet politique de territoire qui sera présenté le jeudi 19 mai 2022 aux étus lors du conseil communautaire.

> Le 17 septembre 2020, a lieu l'installation des 28 membres du Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Actions Sociales.

Lors du premier Conseil d'Administration, les administrateurs du CIAS sont informés des résultats de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2018/2019.

Afin d'altier le projet politique de territoire et les attentes des nouveaux élus à la rédaction de l'ABS 2020/2026, le CIAS a réalisé une mise à jour de l'analyse statistiques de l'ABS précédent, et axé son travail sur l'analyse qualitative.

Nous avons dans, un premier temps, exposé les particulairies du territoire communautaire et de sa population, pour ensuite faire un focus sur les rencontres avec les CCAS permettant ainsi de mettre en avant les ressources, les difficultés des communes mais aussi les attentes et les craintes des CCAS vis-à-vis du CIAS. Pour finir nous avons traité les données de l'ABS autour des pôles du CIAS comme défini dans la délibération du 16 septembre 2021.

Le 16 septembre 2021, le Conseil Communautaire a délibéré sur la définition de l'intérêt communautaire, et en particulier sur les champs de l'action sociale.

Pour rappel historique, par délibération n°2018 8 03 du 29 novembre 2018 portant modification de la délinition de l'intérêt communautaire, le Conseil Communautaire avait défini l'intérêt communautaire qui délimite le champ d'intervention de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des compétences qui font appet à cette notion.

L'action sociale d'inférêt communautaire telle que circonscrite dans cette délibération ne recouvrait que trois équipements pour seniors :

- La construction et l'entretien du centre d'hébergement temporaire de Saint Gilles Croix de Vie.
- La construction et l'entrefien de l'EMPAD de La Chaize Giraud
- La construction, l'entretien et l'exploitation de la petite unité de vie pour personnes âgées de Saint Meixent sur Vie.

L'exercice de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie avait alors été transféré de droit au CIAS.

La compétence « politique du logement et du cadre de vie, natamment par une politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » était demeurée, tout comme la compétance « enfance », une compétence supplémentaire de la collectivité.

Dans l'optique de développer une politique communautaire de l'action sociale plus ambitieuse, il a été proposé aux étus communautaires de redéfinir l'action sociale communautaire, et ce faisant, de définir les champs d'action à transfèrer au CIAS.

A ce titre la CIAS pourrait devenir le lieu de développement et d'animation de la préoccupation sociale communautaire, il permettrait de renforcer le maillage territorial et la mise en œuvre d'une stratégie de cohésion sur le territoire pour tous les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Afin de clarifier la gouvernance communautaire, il est nécessaire d'adapter les périmétres et les champs d'actions de la politique sociale. Dés lors, le CIAS pourra, sur la base de l'Analysa des Besoins Sociaux Communautaires (ABS) et du projet politique de territoire, élaborer un schéma de développement et des orientations de l'action sociale communautaire.

à

Le 16 septembre 2021, après avis unanime du Conseil d'Administration du CIAS, le Conseil Communautaire a approuvé la nouvelle définition de l'intérêt communautaire et définit l'action sociale d'intérêt communautaire telle que

Enfance

- Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentaillé avec la CAF et le MSA
- Gestion et coordination du Multi Accueil Multi Sites de Saint Hitaire de Riez, de Brétignolles sur Mer et de Coëx,
- Gestion des Relais Assistants Matemels
- Gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent
- pour les périodes des mercredis et vacances scolaires, Gestion de la compétence extra-scolaire et coordination des accueits de loisirs
- Gestion d'actions éducatives.

0

Semiors:

- L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie
- La construction et l'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire de Saint Gilles Croix de Vie,
- La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaize Giraud
- La construction, l'antration et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primeveres « de Saint Maixent sur Vie,
- La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays des établissements de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le percours des ainés et la pérennité

Santé et Handicap :

- Politique de lutte contre la désertification médicale,
- Soutien aux actions de santé publique,
- Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.

Logement sociel :

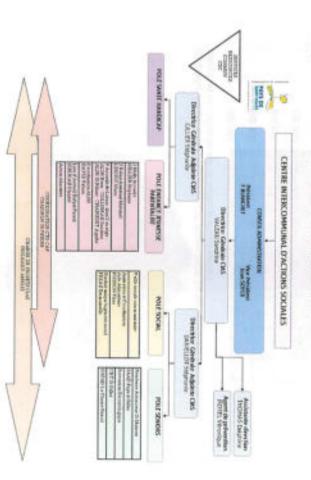
- Animation de la Contérence Intercommunal du Logement
- Coordination des structures œuvrant en matière de logement social
- Participation au fonds solidanté logement.

Solidantés:

- Lutte contre la précanté,
- Pilotage de la Banque Alimentaire,
- Fonds d'aide aux jeunes,
- Plan Local pour l'insertion et l'Emploi
- Coordination des structures œuvrant en matière d'insertion et d'emploi

Et décidé de transférer de plein droit l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie au rapport au CIAS du Pays de Saint Gilles à compter du 31 décembre 2021

L'organignement fontifonnel du CIAS du Paya de Saint Gillen au 31/13/2021 est défini let que



LE TERRITOIRE ET SA POPULATION

a) Les origines et les compétences de l'agglomération

Créé le 1º janvier 2010, la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie résulte de la fusion de deux communautés de communes : Aflancia et Côte de lumière. Ce territoire composé de 14 communes, ne cesse d'évoluer et de voir sa population croître d'années en années. Ainsi, le nombre d'habitants passe de 49 789 en 2020 à 50 542 en 2021, progressant ainsi de 1,51%. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie devient, au 1º janvier 2022, une Communauté d'Agglomération après délibération du conseil du 18 septembre 2021.

E

Le passage en Communauté d'Agglomération entraine une évolution des compétences. En effet, à compter du 1º janvier 2022, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie a en charge « l'organisation des mobilités » ainsi que l'élaboration du « PLUI ».



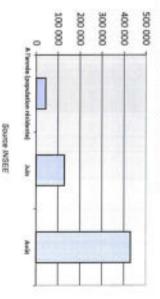
Schéma des compétences de la Communauté d'Agglomération au 1* janvier 2022

Les particularités géographiques et démographiques

Le Pays de Saint Gilles s'étend sur une superficie de 292,20 km² soit une densité de population de 172,97 habitants/km². Le territoire profite de 32 km de côte et comporte donc des communes littorales et rétro-littorales. Géographiquement, la Communauté d'Agglomération appartient au bas-bocage.



population est de 50 542 habitants au 1^{er} janvier 2021. La population est fluctuante selon les satsons et est multipliée par 10 durant la saison estivale.



La population annuelle a augmenté de 3,5% depuis 2017. Cette hausse de la démographie, est plus forte sur notre territoire que sur le reste du département. En effet, sur la même période de référence le département a vu sa population totale augmentée de 0,9%.

Globatement, le taux d'évolution diminue après avoir connu un pic sur la période 1999/2007. On constate que les communes rétro-littorales ont un solde naturel et un solde migratoire positif, alors que les communes littorales ont un solde migratoire positif et un solde naturel négatif. Les communes rétro-littorales sont donc plus jeunes.

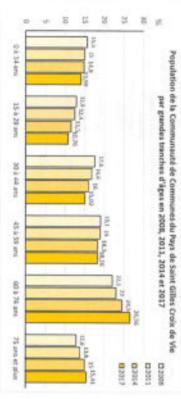
.

	Ī	į	i	Ī		Ī	The State of the State of	ALIE SECTION	Í	The same of	THE BELL PR	Ē	The second second	Not such by	i	Ì	THE PERSON NAMED IN
	B.	3	ğ.	100	160	i i	Spirit of the last	Para ministra	111	Spirit and	distributed by the state of the	Time.	Sports my	No. of Street,	ii.	Application	Special property
Committee of Sales Street	131.00	No.	et le	44.14	0.00	E	1.8	. tit	Ħ	4	1.5	T	4.0	-	H	414	100
Section (and life)	461.1	181	ě	ij	d	ä	1.0	7.7	ä	100	279	1		1.1	2	-	100
Batherson out bird	113	Ĭ.	1004	111	4600	ij			2	454	44	=	-		Ş	40.0	110
288	2100	111	ř	E	H	ĝ,	100		ij	0.0	2.5	¢	23	II.	0,1	a)	4.6
Owner being	1984	ě	9	H	ij	Ę	LO	-	ij	- 63	2.0	E	ē	177	t	61	20
Gutant	Ē	100	100	1000	27.0%	Ç	1.0	10	ė.	0		ij.	4	10	ş	6.0	9.6
al(horitimat	Ē	Ē	4	100	160	Ę,	11.0		¥	9.5	2.5	į,	100	1.0	Œ,	-03	Į,
Significant surviver	189	100	196	181	100	į,	0.4	- 48	Ġ.	0.5	- 0	1	3.6	1.1	t	40	1.7
ACCOUNT.	180	38	100	110	100	t	13	13	ü	0.4	5.5	č	13	- 14	ú	44	1.0
440000	1971	H	100	1	100	E	110		ĭ	10	0.3	c	100	0.0	g	400	106
Unit Dance Or Star.	Ę	Ħ	Į,	li	i	z	10	10	E	-	4.1	N.	13	1.0	Į,	44	1.3
Act of residence and	474	.0.	1700	Š	000	ğ	-0.5	U	Ç	-03	13	0	4.0	177	07	41	1.1
sales without the National	7416	ā	914	Ē	8	6	40.0		¥	-61	10	E	04	1.1	9	è	2
and assistant market	ò	388	Ē	ŧ	Sort	t	1.0	10	ť	13	43	ŝ		1.0	E	G.	
and the street	b	Ė					200	1.0	1.1	2.0							1

Pour l'année 2017, dans la même tendance que les années précédentes (2008, 2011 et 2014), la population âgée entre 60 et 74 ans compose la part la plus importante (26,56%) de la population totale de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. De plus, il s'avère que 41% de la population est âgé de plus de 60 ans.

Parallèlement, la part de la population âgée entre 0 et 44 ans apparaît plus faible en 2017 (40%) contre 46% dans les années 90.

Cette tendance au vieillissement de la population de la Communaulé de Communes du Pays de Saint Gilles est plus accentuée que sur le reste du département de la Vendée, de la région des Pays de la Loire ainsi que de la France alors qu'elle était quasiment identique dans les années 70 et 80.



Source : INSEE 2008-2011-2014-2017

Cette tendance est justifiée par un indice de jeunesse de la population de notre territoire de 43,4 contre 77,2 pour la Vendée, 96 pour les Pays de la Loire et 96 pour la France. L'indice de

> jeunesse est donc plus faible sur le littoral que la moyenne départementale : la part des moins de 20 ans étant plus faible et à l'inverse la part des 60 ans étant plus élevée.

L'indice de jeunesse est très contrasté selon les communes de l'agglomération, puisqu'il est au minimum de 25 à Saint Gâtes Croix de Vie (les 60 ans et plus sont 4 fois plus nombreux que les moins de 20 ans) et est supérieur à 100 aur les communes de Saint Maixent sur Vie et Saint Révérend (la population des moins de 20 ans est supérieure à celle des 60 ans et plus) : ces communes concentrent à la fois une part des 60 ans et + plus faible et une part de familles avec enfant(s) plus élevée.



Globalement, le niveau de vie de la population est plus l'avorable sur le Pays de Saint Gilles que l'ensemble des ménages du Département. Le niveau de vie médian est de 1 787 € en 2017 contre 1 727 € en Vendée. Cependant, au sein de notre territoire, les communes du littoral ont un niveau de vie plus élevé que les communes en rétro-littoral.

Source Observatoire des lembires



On constate que sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie le nombre de personnes couvertes par une allocation CAF augmente fortement depuis 2018 pour atteindre 40% de la population en 2019 ; alors qu'en parallèle le nombre de personnes couvertes par le RSA diminue depuis 2017. Cette fandance est identique pour le département.

Personnes couvertes par le RSA (2016-2019) Source Coservatoire des territoires \$100 mg 001 auch

d) Le transport et le réseau routier

Le territoire s'articule autour de

- 4 axes routiers principaux : RD 38, RD 32, RD 6, RD 12. Le territoire se caractérise par 5 000 véhicules en mayenne/jour. une forte augmentation du flux en période estivale avec une augmentation d'environ
- Giles Croix de Vie). En 2018, près de 100 000 voyageurs ont été comptablisés en gare de Saint Gilles Croix de Vie et plus de 36 000 en gare de Saint Hilaire de Riez. 1 liaison maritime : Saint Gilles Croix de Vie -> Île d'Yeu, d'avril à septembre 1 réseau ferroviaire : Liaison SNCF vers Nantes (gares de Saint Hilaire de Riez et Saint
- 5 aires de covoiturage

car éleigné des grands axes routiers mais profitant d'un maillage de routes départementales Comme le démontre le schéma ci-dessous, le Pays de Saint Gilles est un territoire enclavé



Le taux de motorisation des habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est comparable à la moyenne départementale mais plus élevé que les moyennes régionale et trançaise : 92% des ménages du Pays de Saint-Gilles possédent au moins une volture

87% des actifs habitant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie utilisent principalement leur volture pour leur trajet domicile-travail (86% des Vendéens, 79% des Ligériers et 70% des Français). A cela se rajoute le fait que 70% des actifs du Pays de Saint Gilles travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

Services de transports existants sur le territoire :

Park personners ages interspect after franceport after developer		hangors soldins	Year	régisses àpartementaire en égons	Trade Ligner Representation 1	Streets director: Distriction dis scheens by des managers ordered by	Region - Autorité O genérative de la Redefini (1954) depart le CEPPATOR, Loi MOTES	
Service de 2 rd degré Service de transpert vacus individuel à la deprunde	peak 2" orge	ATT - AND THE STREET STREET	sequese d'amenda de m'est in Chippes mostres non in Calesches des inministres especiales des inchipes et	9	Tuans	-these	Community of Community (Indian, area) multiplied by Altradamin	
page of the degree	Part of the part o	Anthrope materials - 104		Catalons magazine				

la réalisation d'une étude des transports et mobilité du territoire. En 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles a délégué au cabinet ITEM

conduite sur 18 mois de janvier 2017 à juin 2018, et cofinancée par la Région des Pays de la Loire. 4 grandes orientations ont été validées par la Communauté de Communes Cette étude sur les mobilités et l'élaboration d'un Schéma Local de Transports (SLT) a été

- Elaboration d'un schéma directeur du réseau cyclable
- Mise en œuvre opérationnelle du schéma d'aires de covoiturage
- Développement du transport à la demande mis en place en 2015 à l'échelle
- Réorganisation des transports sociaires à l'échéance de l'ouverture du lycée de Saint Gilles Croix de Vie en septembre 2021, avec aménagement d'accès cyclables aux 2 collèges et au lycée.

pour conséquence la prise de compétence « transport et mobilité » et le développement de de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération au 1° janvier 2022, ayant Lors du Bureau Communautaire du 14 janvier 2021, les élus ont pris acte de la transformation offre de service sur le territoire.

Les incidences du passage en Communauté d'Agglomération

- Compétence « transports » obligatoire : transports scolaires, TAD, lignes régulières.
- L'EPCI devient « Autorité Organisatrice de la Mobilité » AOM
- Conception et exploitation des services de transports, terification fixée par l'EPCI Possibilité de mise en place du versement mobilité.

Le transport à la demande du Pays de Saint Gilles

Ce service de transport individuel est destiné aux habitants du territoire selon ressources et conditions. Entre 2015 et 2020, le nombre d'adhérents est passé de 18 à 414. Sur les

35% étaient sans véhicule motorisé et 11% étaient des personnes à mobilité réduite 414 personnes ayant utilisé le transport à la demande en 2020, 58% avaient plus de 70 ans.

personnes ayant des difficultés pour Il a pour objectif de faciliter les déplacements au sein de la Communauté d'Agglomération des

- Une correspondance avec un autre moyen de transport régulier (train, lignes régulières du Conseil Régional...) (2,1% en 2020)
- Un rendez-vous médical ou visite à un proche médicalisé (67,9% en 2020)
- Un entretien d'embauche, une formation ou une reprise d'emploi (5,5% en 2020)
- Un rendez-vous à caractère social (15,8% en 2020)
- Un rendez-vous administratif (2,4% en 2020)
- Des achats (nors commune si le bien n'est pas existent dans les commerces de domicilation) (5,4% en 2020)

On note donc un accroissement significatif du transport social avec une prédominance pour les trajets medicaux.

es transports scolaires

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération propose 175 points d'arrêts sécurisés sur

sur le territoire. En 2021, le service « Transports scolaires » de l'Agglomération a transporté 2 316 usagers

Destination ST GILLES: 34 circuits (aller/retour)

- Le collège privé « Saint-Gilles »
- Le collège public « Garcie Ferrande » Le lyoée public « Saint-Gilles »

Destination CHALLANS: 17 circuits after / retour: 13 circuits 17h - 10 circuits 18h

- Le collège privé « Saint Joseph »
- Le collège public « Charles MILCENDEAU »
- Le collège public « Jacqueline AURIOL »

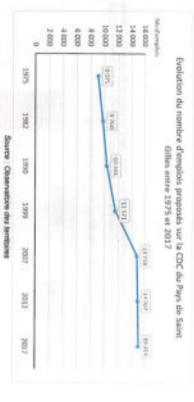
- Le lycée privé « Notre Dame »,
 Le lycée professionnel « René COUZINET »
 Le lycée public « François TRUFFAUT »

Le service « Transports scolaires » du Pays de Saint Gilles Croix de Vie travaille en étroite collaboration avec les transporteurs HERVOUET, NOMBALAIS et VOtSNEAU et la Région des Pays de la Loire, organisatrice principale des transports scolaires.

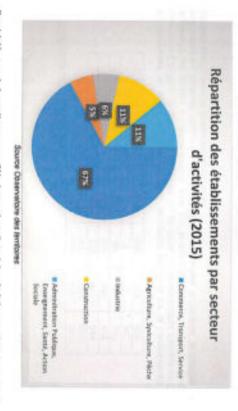
d) Emploi et secteur d'activités

15 014 emplois dont 8 200 sur les communes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de En 2017, La Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie compte

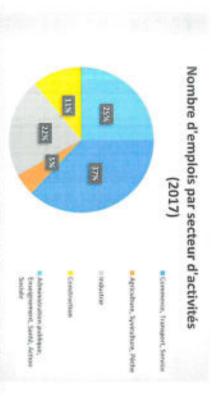
entreprise peut comporter plusieurs établissements) Au 31/12/2015, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie comptait 4 819 établissements actifs (une



qui y sont légérement sous-représentés Environ 2/3 exercent dans le secteur des commerces, transports et services (soit une surreprésentation au regard de la moyenne départementale), à l'inverse des autres secteurs



Il est intéressant de mettre en parallèle le nombre d'emplois généres par chaque secteur d'activité. Ainsi, on observe que le secteur de l'industrie qui ne représente pourtant que 6% des établissements génère à lui seul 22% des emplois sur notre territoire. Tout comme le représente 25% des emplois présents sur le Pays de Saint Gilles secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale qui



L'intercommunalité est dotée de 19 Zones d'Activités Economiques qui totalisent 1 500 actifs. Au sein du parc d'établissements implantés sur le territoire, 4 emploient entre 250 et 499 salanés (La Vendée compte 83 établissements de plus de 250 salanés):

- 2 établissements du groupe BENETEAU : Bio Habitat à Givrand (fabrication de bungalows et résidences mobiles) et SPBI à Saint Hilbire de Riez (construction de bateaux de plaisance)
- CNH Industrial France à Coëx (fournisseur de matériel agricole)
- Parc Commercial Océanis

7,3%	illes / Vendee	Poids de la Communauté de Communes Pays de St Gilles / Vendée	Poids de la Communaute
	100000000000000000000000000000000000000	215'343 (%)	Région Pays de la Loire
		38 249 (5)	Vendée
		2 810 (*)	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
0.7. 888	Evolution annee 2019	Office d'emploi	2019

Wp d, cubes q, multiplox,	Anndo
1947	2016
2 399	
2 295	2018
2 810	

En décembre 2019, nous observons une augmentation de 5,7% du nombre d'offres d'emploi entre 2016 et 2019 au niveau de la Communauté de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Cette tendance est à l'inverse des évolutions du nombre des offres d'emploi relevées au niveau du département de la Vendée et au niveau de la région des Pays de la Loire car un taux de -4,6% est observé pour le premier et -2,2% pour le dernier.

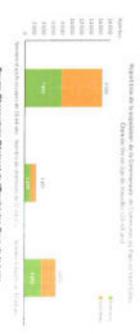
REPARTITION DE L'OFFRE D'EMPLOY PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL



Source : Deservatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire - 30 septembre 2019



En comparant les offres d'emploi par types de contrat proposés sur la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en 2019, le nombre d'offres d'emploi en CDI augmente par rapport à l'année passée ainsi que le nombre d'offres d'emploi en contrat intérmaire qui triple par rapport aux quatre années précédentes. A l'inverse, le nombre de contrats saisonniers n'e jamais été aussi faible.



Source Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire

En 2019, les actifs en âge de travailler (15-64 ans) sont principalement des hommes alors que les chômeurs et les inactifs de cette catégorie sont majoritairement des femmes.

Pour information, les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôte Emploi salon 5 catégories : A, B, C, D et E.

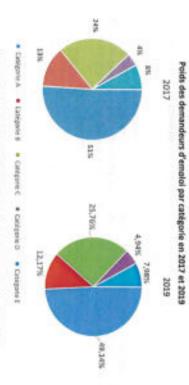
La répartition permet d'établir une classification selon la disponibilité et d'adapter les offres d'emploi proposées par Pôle Emploi.

Cette classification se compose de 5 catégories :

Catégor	Catégories Demandeurs d'emploi concernés
>	Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier)
8	Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
0	Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois tenue d'accomptir des actes positifs de recherche d'emploi
0	Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (Demandeur d'emploi en formation, en matédie, etc.)
m	Personne pourvue d'un emplot, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

En 2017 et en 2019

Les données du Pôle Emploi au 31/12/2017 et au 31/12/2019 pour la Communisaté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire, 31 décembre 2019

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) sur une période allant de 2016 à 2019

step 5055
5003
4000
4000
4000
2015
3017
3019
3019
3019

On observe une hausse des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues de 4,73% entre 2016 et 2019 sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Contrairement à l'évolution du taux de chômage toutes catégories des Pays de la Loire (-1,3%) et celui de la Vendée qui diminuent (-1,4%) entre 2018 et 2019, une augmentation de 1% de ce taux est constatée pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles.

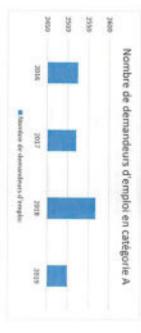
Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Définition INSEE :

Toutes catégories confondues le nombre de demandeurs d'emploi est donc en légère hausse depuis quelques

années tout comme le taux de chômage. Cependant, lorsque l'on exporte les données relatives aux demandeurs d'emploi catégorie A (voir page 17), on observe que le nombre de demandeurs d'emploi sur la même période de référence est relativement constant passant de 2 524 en 2016 à 2 499 en 2019.





Les chiffres clés des demandeurs d'emploi en catégorie A

Poids de la Communauté de Communes Pays de St Gilles / Vendée	Région Pays de la Loire	Vendée	CC Pays de St Gilles	
8,7%	170 313	28 953	2 520	Effectifs demandeurs emploi
•	-1%	-2.2%	-0.2%	Evolution 2016-2017
8,6%	168 988	28 900	2 499	Effectifs demandeurs emploi – déc 2019
	- 1,3%	- 1.9%	- 2.6%	Evolution 2018-2019

Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Laire

De même que le taux de chômage de cette catégorie baisse de 2,6% entre 2018 et 2019 pour la population intercommunate. En comparaison avec les autres territoires, cette baisse est importante. En effet, une baisse de 1,9% est constatée pour le département de la Vendée et une baisse de 1,3% pour la région.

◆ Le sexe et l'âge des demandeurs d'emploi



Source: Observatoire Régional de l'Emplui des Poys de la Laire, 31 déc 2019

3.52	Nombre - déc 2019	a ^t
Moins de 25 ans	347	14%
25 à 49 ans	1 235	49%
50 ans et plus	917	37%

Source : Observatoire Régional de l'Emploi des Pays de la Loire

Evolution du taux de chômage chez les 15/24 ans et les 25/64 ans sur la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles entre 2007 et 2017



Source Observatoire des territoires

Sur l'ensemble des années étudées, les femmes représentent toujours le public majoritaire des demandeurs d'emploi en calégorie A (voir page 17) et ce pourcentage a légèrement augmenté au fur et à mesure des années. En effet, le pourcentage des femmes au chômage est passé de 51,8% en 2016 à 53% en 2019.

Pourcestage de fernmes au chomage	
51,8%	2016
52.7%	3017
53,7%	2010
53%	2019

Le pourcentage des jeunes demandeurs d'emploi a légérement augmenté entre 2016 et 2019 : 13,1% en 2016 à 14% en 2018.

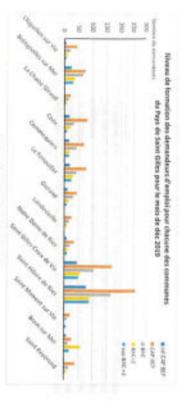
Powcentag Journes of	
ре дов	
13,1%	2010
13,6%	2617
13,4%	3018
14%	3070

Les personnes âgées de 50 et plus connaissent, comme les autres catégories d'âge, une hausse de leur taux de chômage.

Pourcevolage des demandeurs d'empon égés de 50 et plus		
35.7%	2016	
34,3%	1102	
35,4%	9010	
37%	2019	

Toutes tranches d'âges confondues, on observe que les femmes représentent le public majoritaire des demandeurs d'emplois.

Entre 2007 et 2017, toutes les tranches d'âges des actifs ont connu une hausse du taux de chômage.



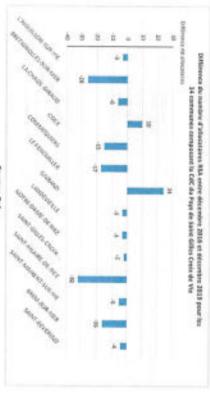
Source: Observatoire des territoires

En 2019, les demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gâles Croix de Vie se compose majoritairement, pour 13 communes sur 14, de personnes diplômées d'un CAP ou BEP sauf pour la commune de Brem sur Mer où le nombre de personnes demandeuses d'emploi ayant un BAC+2 est supérieur aux autres niveaux de formation.

En comparaison avec les années précédentes, une forte progression du chômage des cadres est constatée puisqu'il atteint 13% en 2019 contre, 4,2% en 2016, 3,1% en 2017 et 5,5% en 2018.

En décembre 2016, 597 personnes bénéficialent du RSA sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

En décembre 2019, ce nombre de bénéficiaires est descendu à 499 personnes, soit une baisse de 86 bénéficiaires, malgré l'augmentation constatée de la population sur le territoire intercommunal.



Source : Car

21

La comparaison du nombre d'allocataires du RSA en décembre 2016 et 2019 met en évidence une baisse du nombre de bénéficiaires sur quasiment toutes les communes composant la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Seules les communes de Coëx (+10 allocataires) et de Givrand (+24 allocataires) connaissent une augmentation du nombre d'allocataires RSA en 2019, par rapport à 2016.

La commune de Saint Hilaire de Riez connaît la plus forte baisse du nombre de bénéficiaires du RSA en 2019 (-32 allocataires) suivie de la commune de Brétignoïles sur Mer (-26 allocataires).

Pour la moitié des communes, le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA varie peu entre 2016 et 2019, avec une différence inférieure à 10 personnes.

LES STRUCTURES D'INSERTION

Sur le territoire, il existe des structures d'insertion actives

- ARIANE Association pour la réinsertion et les actions nouvelles en faveur de l'emploi, qui met à disposition, à fitre onéreux, mais à but non lucratif, auprès de particuliers, d'associations, de collectivités et d'entreprises, des personnes qu'elle embauche et qui connaissent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Cette association est basée à Saint Hillaire de Riez.
- ASFODEL (association pour la formation et le développement de l'emploi) est un Atelier Chantier d'insertion (ACI) avec pour support d'activité l'entretien des espaces verts et des espaces naturels sensibles. Le chantier salarie, accompagne les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles par une reprise d'activité, un suivi individualisé, un encadrement, des formations adaptées. L'association est aussi basée à Saint Hitaire de Riez.
- ASPIRE, entreprise d'insertion et de nettoyage, dont une antenne se situe à Givrand au sein de la ZAE.

A noter que certains demandeurs d'emploi en situation précaire cumulent plusieurs facteurs d'inaccessibilité (absence de permis, de véhicule, conditions physiques insuffisantes...).

Pour compléter l'offre, il serait nécessaire d'envisager de compléter l'offre par des chantiers d'insertion, auto-école sociale, garage social....

e) Scolaire

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie totalise :

- 24 écoles primaires dont 13 privões et 11 publiques. 1 seule commune ne dispose pas d'établissement élémentaire (La Chaize Giraud)
- 2 collèges situés sur Saint Gilles Croix de Vie dont 1 privé et 1 public
- 1 Maison Familiale Rurale qui accueille ses élèves en alternance dès la 4^{èm}, et spécialisée dans:
- Les méters du bâtiment (maçon, peintre, décorateur + métreur, chef d'équipe conducteur de travaux, gestionnaire de travaux, économiste de la construction, agent de maintenance, câbleur-raccordeur de réseaux fibre optique...)

Les métiers du nautisme, de la plasturgie et des composites (straffieur plasturgiste, constructeur nautique, menuisier nautique...)

D

 1 lyoée public polyvalent à Saint Gilles Croix de Vie depuis septembre 2021 pour les déves en 2nd, et pour les élèves de 2nd et 1nd en septembre 2022. Il propose des fitières générales et technologiques en méter de la beauté et du bien-être (MBBE), installateur en chauflage, climatisation et énergie renouvetable (CCER) et sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

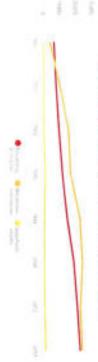
Action éducative

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération finance intégralement les fournitures nécessaires aux collégiens des communes du Pays de Saint Gilles, en partenariat avec les colléges publics et privés de Saint Gilles Croix de Vie et d'Alzenay, la FCPE et la ville de Coëx pour organiser la distribution. Cette action a pour but de permettre à chaque élève de disposer des moyens matériets nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

) Le Logement

Le territoire du Pays de Saint Gilles a la particularité d'avoir une part de résidences secondaires supérieure aux résidences principales. On observe cependant que le nombre de résidences principales augmente plus que le nombre de résidences secondaires depuis 1999, réduisant ainsi l'écart entre les 2 courbes. A noter que les résidences secondaires sont principalement sur le littoral.

Evolution selon la catégorie de logements (entre 1968 et 2017)



Source Coservetoire du territoire

Il est important de mettre en parallèle l'augmentation de la population et le nombre de logement. En effet, depuis une cinquiantaine d'aimnée, on constate que le nombre de logements a quadruplé alors que le nombre d'habitants a doublé. Plusieurs fadeurs viennent expliquer ce phénomène. La composition des ménages est aujourd'hui en moyenne de 2 personnes contre 3 auparavant. Cela est dú au vieillissement de la population ainsi qu'aux séparations entrainant donc, pour un même nombre d'habitants, un besoin supplémentaire de logements adaptés à la composition des foyers c'est-à-dire, plus petit.

En 2022, 1 230 logements sociaux ont été recencé sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de vie Aggiornération.

2

5 bailleurs sociaux sont représentés sur notre territoire :

- Vendée Habitat
- Avec 639 logements en 2022
- Vendée Logement
- Avec 345 logements en 2022
- Habitat et Humanisme
- Avec 77 logements en 2022
- Q,
- Avec 19 logements en 2017 et 19 en 2022
- Podelha
- Avec 93 logements en 2022

Les communes quant à elles, sont propriétaires de 47 logements sociaux en 2022 contre 39 en 2017 (+20.5%), et le Pays de Saint Gilles en gêre 10 qui seront repris par des bailleurs sociaux courant 2022.

g) Equipements et structures associations et administratives

841 associations sont présentes sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie (source Observatoire des territoires).

Les associations sportives, culturelles et artistiques sont les plus nombreuses. Elles représentent 45% de l'offre associative globale.

Comme indiqué dans le focus sur les rencontres avec les CCAS (p.27), chaque commune mesure l'importance et la richesse de son tissu associatif local. Il est recensé et transmis à chaque administré par plusieurs voies de communications (annuaire, site internet, bulletin...).

Les structures administratives délocatisées ou absentes de certaines communes peuvent engendrer des difficultés pour les usagers.

Afin d'y ramédier, Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a souhaité mettre en place la réseau France Services pour accompagner au mieux ses habitants dans leurs démarches administratives en ligne rélevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Des permanences ont lieu au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération Sur place, les usagers bénéficient gratuliement :

- D'un accueil personnalisé pour un accompagnement dans les formalités administratives en ligne,
- D'un espace multimédia en libre acols
- D'ateliers numériques par thématique (uniquement sur inscription)
- De l'accès sur rendez-vous aux permanences des services proposés.

On large choix de services publics sont représentés au sein de l'espace France Services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dont un bouquet de partenaires que sont la CAF, la CPAM, la Poste, Pôle Emploi, la MSA, la CARSAT, 3 représentants de l'Etat : la justice avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Vendée, les finances avec la Direction Générale des Finances Publiques, l'intérieur avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (permis, carte grise, carte d'identité, passeport...), et le réseau SNCF TER Aléop Pays de la Loire.

Un bouquet de partenaires locaux vient complèter cette offre : ADILE juridique, CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement), INOV (Initiatives Nord et Ouest Vendée pour aides aux entreprises). AREAMS (Association Ressources pour l'accompagnement Médico-social et social) uniquement dans le cadre point conseil budget. MOVEA (plateforme départementaire mobilité)....

A ce jour 8 communes du territoire accueillent des permanences France Services au sein de leur maine afin de permettre à tous les habitants d'avoir accès aux mêmes services de proximité.

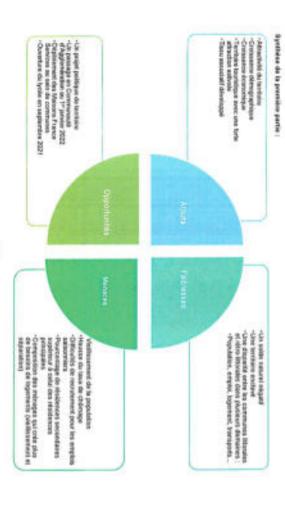
La Communauté d'Agglomération propose également des services de proximité pour répondre aux besoins de la population. Il y a un multiplexe aquatique, une salle de spectacles, un dojo, une salle de gym, un stand de tir et un golf.

Les structures référencées représentent les acteurs principaux présents sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les thématiques du social. Ces structures sont directement accessibles aux usagers sur notre territoire via les bureaux et/ou arrêennes administratives et/ou permanences et/ou rendez-vous à domicie. Le lableau ci-contre, est non exhaustif et évolutif au regard des projets du territoire.

Plusieurs associations ou administrations, dont le siège administratif est hors Pays de Saint Gilles Croix de Vie mais accessible aux administrés, pourront être consultées dans l'annuaire cantonal de l'action sociale de la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille.



×



FOCUS SUR LES RENCONTRES AVEC LES CCAS

C

a) Explication de la démarche + objectifs de rencontres

De septembre 2021 à janvier 2022, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles a souhaité rencontrer les représentants des Centres Communaux d'Actions Sociales des communes qui composent le territoire. Dans le cas des communes n'ayant pas de CCAS, nous avons rencontré les élus aux affaires sociales et/ou le maire de la commune.

Ces rencontres ont eu pour objectifs de :

- Alier à la rencontre des communes,
- Présenter l'organigramme du CIAS et sa gouvernance,
- Faire un point de situation quant aux aides sociales légales et facultatives accordées par les communes,
- Recenser les ressources et les difficultés de chaque CCAS
- Recueillir leurs affentes et leurs craintes.

Ces échanges ont été menés avec une trame commune qui s'est avérée trop lourde et inadaptée. En effet, le document trop conséquent n'a pas été exploité par les CCAS en amont de nos rencontres. Le support sera donc à revoir pour les fois prochaînes.

En ce qui concerne les aides sociales accordées par les CCAS, plus des % d'entre eux constatent une stagnation dans le nombre d'aides accordées par an. Même si les sides et les accompagnements ont été intensités durant les périodes de confinement. Les élus ne relèvent pas d'impact post Covid-19 sur le nombre de bénéficiaire. En ce qui concerne l'accompagnement des usagers via les aides sociales légales et obligatoires, le iten est fait par les assistantes sociales du secteur. Ce travail partenantal est très apprécié et essentiel au regard de la complexité de certaines situations.

Les étus sociaux s'interrogent sur la connaissance de la population au sens large des CCAS et de laurs missions d'accompagnement et de soulien. La création d'un guide (en référence au guide de l'enfant) recensant les aides accordées par commune ainsi que les coordonnées des partenaires sociaux a été évoquée comme une plate d'action.

Les rencontres avec les CCAS ont mis en avant l'importance de la proximité des services. Plus que de la blenveillance envers autru, on constale dans les communes un len privilégié entre les habitants, les agents et les étus. Au-delà de la notion d'aides sociales légales ou l'acuttatives à est question ici d'accompagnement au quotidien. Cette qualité de service est essembelle et en aucun cas le CIAS n'a pour vocation de subtiliser ce ilen. Ce facteur « provimité » est amplifié dans les plus petites communes.

'n

b) Synthèse avec mise en avant ressources / difficultés / informations complémentaires

Comme évoqué précédemment un des objectifs de ces rencontres était de recenser les ressources et les difficultés du territoire, en voici la synthèse catégorisée par domaines ou publics.

→ La petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité

Ressources

communes de « penser » la prise en charge de ce public. Plus de la majorité d'entre elles on encore des skates parcs. commencé à aménager des espaces dédiés à l'enfance/jeunesse tels que des city stades ou termes de services, d'acqueil et d'actions pour ce public sur le territoire. On note l'envie des politique liée à l'enfance qui serait nécessaire pour la jeunesse, afin d'obtenir une équité en tout le travail mis en place par la Communauté de Communes pour l'harmonisation de la pose question. Certaines ont entamé des démarches, des réflexions. Il est mis en parallèle Les structures « petite enfance » et « enfance » présentes sur le territoire sont globalement bien identifiées. Pour plus de la mortié des communes, la « jeunesse » est un domaine qu

et à destination des enfants de 0 à 6 ans et leurs accompagnants. l'aide de la CAF dans le cadre des actions parentaité. Il est animé par deux professionnelles un lieu d'échange gratuit et anonyme en itinérance sur le territoire. Il a été mis en place avec A noter cependant que les actions parentalité, comme le LAEP, ne semble pas bien identifiées les familles avec enfants lors de la distribution de l'aide alimentaire. Pour rappet, le LAEP est par les agents ou les élus sociaux. On peut donc supposer qu'il en est de même pour les familles. Une proposition a été faite à l'ensemble des communes de déposer des flyers pour

Informations complémentaires

d'Agglomération ou le CIAS. Les accuells des mairies sont très sollicités, donc, au-delà du dépôt de flyers ou d'affiches, il est nécessaire d'expliquer le service associé. L'exemple du Il est nécessaire d'avoir un suivi quant aux outils de communications créés par la Communauté ainsi que le relai d'informations entre les partenaires, services et publics confondus communication entre les services, la transmission d'informations à la population, le partage LAEP est d'autant plus parlant que ce service à la population est recensé dans le guide de l'enfant disponible à l'accuel de chaque mairie. Il semble nécessaire d'améliorer la

→ Les seniors

des ainés très présents sur le territoire. structures comme les EMPAD ou encore l'animation de temps conviviaux comme les repas aussi le relai vers les différentes aides existantes à destination des seniors, la gestion de de rendez-vous et le transport vers les salles de vaccination. En période « normale », c'est des périodes de confinement et de vaccination où les CCAS ont assuré le lien, parfois la prise richesse et une plus-velue sur le territoire. D'ailleurs, toutes les communes en font état lors « seniors », ce lien est accentué sur les petites communes. Ce lien de proximité est une Les CCAS permettent grâce à leurs actions de garder le lien de proximité avec le public

le ménage, les repas... Le quotidien. D'ailleurs on note sur le territoire une forte hausse personnes isolées. Ces demières ont souvent besoin d'être accompagnée pour les courses renforce perfois l'isolement et engendre pour les CCAS une mission de reconsement des personnes souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. Le maintien à domicile Le visilissement de la population engendre des problématiques en cascade. D'une part, les

> confrontés au manque de place dans les établissements d'accueil pour personnes âgées. d'implantation de sociétés privées de services à la personne. D'autre part, les CCAS sont

côtier mais également un manque de places spécifiques pour les personnes désoriemées. Le constat est fait par les CCAS que beaucoup sont sans famille à proximité et que permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment unusing soins pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon aide à filre principal, pour partie ou lotalement, à une personne dépendante de son autourage élus aidants. Pour rappel « L'aidant familial est « la personne non professionnelle qui vient en mais aussi leurs prochée. Le territoire connait une pénurie de places d'accueil sur le territoire Source charte Européenne). vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques. accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination l'accompagnement, le lien fait avec les CCAS est essentiel. Les CCAS deviennent parfois des Les CCAS sont impactés et interpellés pour renseigner et accompagner des personnes âgées

Informations complémentaires

de répit spécialisée dans les maladles dégénératives) à compter du 1" janvier 2022 et mise A noter, l'implantation sur le territoire du Nid des Aldants (plateforme d'accompagnement et en place d'actions à partir de mars 2022

A ce jour, le nombre de places en établissements n'est pas suffisant, notamment pour les personnes désorientées

→ Le logement

des communes c'est au moins un appei par jour et de nombreux dossiers en attente Le logement est le domaine pour lequel les mairies sont les plus interpellées. Pour chaoune

Il existe le guichet d'enregistrement de demande de logement social géré par le CIAS situé au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gitles.

ce soft une personne habitant deja sur la commune qui se voit attribuer un logement vacant sont les bailleurs sociaux qui valident l'attribution. Il est donc très difficile de faire en sorte que collaboration avec les assistantes sociales du secteur pour les dossiers de demandes mais ce sociaux et le système d'attribution de ces derniers. En effet, les CCAS travaillent demandes per rapport à l'offre actuelle. Chaque commune déplore le manque de logements En ce qui concerne l'offre relative aux logements acciaux, sur le territoire il y a beaucoup de 3

Plusieurs problématiques sont identifiées :

- Le manque de locatifs.
- La hausse du foncier,
- Les réserves foncières qui s'amenuisent et ne permettent pas de projeter la construction de lotissements communaux,
- Le manque de logements sociaux,
- Le manque d'échanges avec les balleurs sociaux et la « non prise » en compte de l'avis des CCAS quant à l'attribution des logements
- Le manque de solutions pour patier à l'urgence en matière de logement
- L'arrivée de nouveaux habitants depuis le début de la crise sanitaire

Une des résultantes de l'absence d'offres locatives et de lottssements communaux est qu'il
n'y a pas de renouvellement dans les infrastructures lièes à l'enfance telles que les écoles ou
encore les structures d'accuel collectif. De nombreuses communes vont donc être confrontées
à des fermetures de classes à court ferme. De même que les emplois saisonniers resient
vacants du fait du manque de logements en location.

Informations complémentaires

La mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL) a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution du logement au sein du parc locatif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.

L'impact du manque de logement sur les infrastructures à court ou moyen terme, ainsi que sur l'emploi.

→ Les structures associatives et administratives

casonicas

Le territoire du Pays de Saint Gilles a un tissu associatif très développé. Chacune des communes a créé son cutil pour les recenaer et les faire commaître à la population que ce soit dans un livret, au sein du bulletin municipal ou encore via les réseaux sociaux et les sites internet. Les usagers ont accès facilement aux informations relatives aux structures associatives. Il a été noté l'intérêt pour la mise en place de la Maison France Services en librérance sur le Pays de Saint Gilles ainsi que les permanences assurées au sein de la Communauté d'Agglomération.

Difficultés

Les structures associatives ont commu des difficultés résultantes des confinements successits qui ont engendré une perte de revenus nécessaires au maintien de leurs activités. De manière globale, il est aussi constaté un manque de bénévoles.

Les délicultés rencontrées concernent les fermetures de service comme le centre des impôts de Saint Gilles Croix de Vie ou encore l'absence de service dans une commune (exemple : agence postale). L'absence ou la délocatisation d'un service provoque des difficultés d'accessibilité faute de transport.

L'absence d'antenne pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au sein de Maison France Services ou au sein des Maisons Départementales de la Solidanté et de la Famille (MDSF) a aussi été nommée comme étant un grand manque. Les CCAS accompagnent les usagers dans la constitution des dossiers MDPH mais sont eux-mêmes parfois démunis quant à la complexité du document.

Informations complémentaires

Des structures administratives qui se veulent plus accessibles on se délocalisant au sein des maines.

La problématique du transport et de la mobilité qui reste transversale à tous les domaines

→ L'emploi

Ressources

L'emploi est, au même titre que l'enfance, peu questionné par les usagers car les services sont localisés sur Saint Gilles Croix de Vie avec Pôle Emploi, la mission locale et les agences d'intérim. De plus ces services sont bien identifiés par les usagers qui s'y rendent donc directement.

Difficultés

Le constat fait par tous autour de l'emploi concerne plubbl la difficulté à recruter dans les métiers de services à la personne. Que ce soit pour les seniors en établissement, pour accompagner les enfants en situation de handicap ou encore les animateurs sur les temps extrascolaires et périscolaires ; on constate un manque de valorisation de ces métiers.

Quelques communes nous ont fait remonter qu'elles recevaient moins de CV et de candidatures spontanées pour des postes d'agents communaux.

Informations complémentaires

Des pistes sont à étudier comme la mutualisation, la création de banques de CV partagées, la mise en lumière de ces professions via l'organisation d'un forum de l'emploi.

Il est important de mettre en lien les problèmes de recrutement avec ceux du logement

A noter également que d'autres secteurs d'activités sont impactés comme les emplois saisonniers en restauration.

→ Le handicap

Messources

Les rencontres avec les CCAS ont mis en évidence le peu de structures implantées sur le territoire et la méconnaissance des associations ou autres services existants.

Seamounted

Globalement, le handicap est le domaine qui ressort le moins des entretiens et pour lequel les personnes ne se renseignent pas, du moins, en mairie et/ou CCAS. L'explication donnée lors de nos échanges est le manque de connaissance, la difficulté d'accès à l'information et la complexité des dossiers de demandes d'aide.

De plus, le manque de structures d'accueils pour les personnes en situation de handicap sur le territoire est à mettre en len avec cette absence de questionnement des usagers.

Le manque de structures concerne aussi bien les enfants que les personnes handicapées vieillissantes. Comme expliqué précédemment, le manque de personnel qualifié entraine des difficultés importantes concernant l'accès à l'éducation pour les enfants ayant besoin d'un accompagnement par un(e) AESH ou AVS; mais aussi dans le maintien à domicle de personnes handicapées.

Informations complémentaires

Le manque de structures et de professionnels pour accueilir ou accompagner les personnes (tout âge confondu) en situation de handicap.

Un diagnostic handicap va être intégré au diagnostic samé engagé avec la signature du contrat local samé.

Ressources

celui de Saint Gilles Croix de Vie. des maisons de santé plundisciplinaire ou encore des centres municipaux de santé comme La santé est au cœur des préoccupations des élus. Plusieurs actions sont mises en œuvre afin de répondre à catte problèmatique répandue sur tout le territoire. On voit donc se créer

De nombreux spécialistes viennent également compléter l'offre paramédicale

ont pas du tout. Le zonage établit par l'Agence Régionale de la Santé pose question et provoque des incompréhensions sur le territoire. généraliste, soit elles n'en ont pas assez pour assurer le suivi de la patientèle soit elles n'en territoire. Toutes les communes ont des problématiques liées au manque de médecin Le domaine de la santé interpelle beaucoup et provoque de nombreuses inquiétudes sur le

Informations complémentaires

La volonté des communes de palier à ce manque.

La signature du CLS afin de tancer le diagnostic santé nécessaire à l'élaboration d'un plan

→ Le transport

Ressources

Sur le territoire il existe plusieurs systèmes de transport collectif ou individuel :

- Train Saint Gilles Croix de Vie / Nantes vie les gares de Saint Hilaire de Riez et Challans
- Lignes régulières « Cap Vendée »,

- Service de Transport à la Demande (T&D) de la Communauté d'Agglomération Service T&D du CCAS de Saint Gilles Croix de Vie.
- dispositif Monalisa Transport solidaire du Fenouliter et un en réflexion à Saint Hitaire de Riez via le

L'offre actuelle de transport à la demande est très appréciés

Difficulté

A ce jour, on constate que les services existants ne suffisent pas et ne répondent pas entièrement au problème de la mobilité. Par exemple les conditions d'accès du transport à la demande mettent un bon nombre de personnes à l'écart du dispositif. Les CCAS sont confrontés à un public parfois à la limite des aides et qui ne correspond pas au public cible pour le TaD.

Informations complémentaires

à se déplacer dans un espace. A partir de cette définition, il convient d'intégrer l'accès aux thématique « mobilité ». infrastructures des communes (trottoirs, aménagement de voirie, jardin public...) à la On définit la mobilité comme étant la capacité ou propriété pour des personnes ou des objets

> problematiques rencontrées sur le territoire. La problématique du transport et celle de la mobilité sont à mettre en paralitée avec toutes les

le Pays de Saint Gilles s'élend sur 292,2 km² et est composé de communes ayant des caractéristiques et des populations différentes. L'étendue du territoire du Pays de Saint Gilles complexifie la question du transport. En effet

et du transport par la Communauté d'Agglomération. On note une réelle attente des communes par rapport à la prise de compétence de la mobilité

Synthèse des ressources et des difficultés par domaines

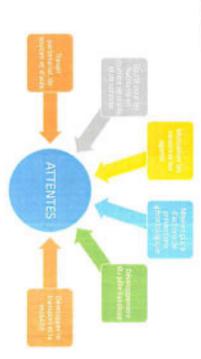
Tissu associalif très développé Chaque commune a mis en place des outils pour communiquer sur les associations présentes sur son fernitoire Mise en place de Maison France Services au sein de l'agglomération et en délocalisé sous forme de permanences au sein des mairies	Structures associatives et administratives	Guichet d'enregistrement du logement social Mise en place de la CIL en 2021	Le logement	Population qui a une forte proximité avec les CCAS Les actions mises en place localement sont vecteurs de lien social et ont pour vocation de rompre l'isolement	Less	Offre dédiée à l'enfance et à la petile enfance bien identifiée Forte volonté politique de développer l'offre jeunesse	Petite enfance, enfance, jeunesse et parentaité	RESSOURCES
	8 50 B		ement		Les seniors		, jeune	Palle
La crise sanitaire a fortement impacté les associations (perte de revenus, non renouvellement des bénévoles) Manque de bénévoles généralisés La fermeture de structure administrative, comme prochainement les impôts, entraine des problèmes d'accès et de mobilité	dministratives	Evolution de la population qui entraine une augmentation des bescins Hausse du foncier Manque de locatifs Des réserves foncières qui s'amenuisent Manque de logements sociaux Manque d'échange avec les balieurs sociaux		Viellissement de la population qui souhaite rester le plus longtemps possible à dornicile Pénurie de place d'hébergement notamment pour les personnes désorientées Les élus se retrouvent parlois dans une position d'aidant.		Manque de communication et de travail partenarial entre les acteurs pour les actions parentaité	sse et parentalité	DIFFICULTES

					•					
Plusieurs systèmes de transport collectif déjà en place et géré par les communes Transport à la demande géré par la Communauté d'Agglomération Prise de compétence des transports par la Communauté d'Agglomération depuis le 1º januér 2022	Le transport	Mise en place de mutuelle communale dans certaines communes du territoire Signature d'un Contrat Local Santé avec l'ARS	municipaux de santé Offre paramédicale importante	manques sur le territoire Implantation de maisons de santé pluntétioninaires ou de centres	Volonté des élus de palier aux	La santé	Mise en piace d'un diagnostic handicap dans le cadre de la signature du Confrat Local Santé	Le handicap	Services existants comme Pôte Empio, la Mission locale et les agences d'intérim sont bien identifiées par la population	L'emploi
	sport					anté		dicap		ploi
Offre inegale sur le territoire Critères d'attribution du transport à la demande parfois trop restrictif		le zonage de rARS qui ne positionne pas le territoire comme étant prioritaire	Problèmes de recrutement de nouveaux médecins accentués par	Manque de médecins généralistes et de spécialistes			Manque de connaissance Difficulté d'accès à l'information Complexité des dossiers MDPH Manque de structures sur le territoire Problèmes de recrutement		Problèmes de recrutement généralisé dans les métiers de services à la personne : en établissements pour seniors, en structures petite enfance, enfance et jeunesse, mais aussi à domicile pour tous les publics Problèmes de recrutement liés au manque de logement	

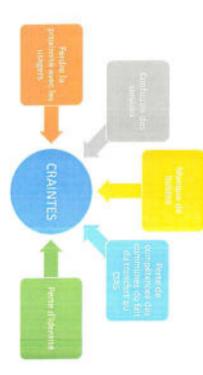
c) Attentes et craintes des CCAS vis-à-vis du CIAS

La majorité des communes s'accordent à dire que la plus-value d'un CIAS est de mettre en avent le travail partenarial et de permettre à chaque habitant du Pays de Saint Gifles d'avoir accès aux mêmes droits et aux mêmes services. L'idée de mutualistar les savoirs en matière de veille juridique par exemple apparait comme un plus, ainsi que la mutualisation d'actions telle que la prévention gérontologique ou encore la mutualisation d'agents notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. Les plus petites communes voient le CIAS comme un soutien dans la résolution de problématiques spécifiques. Chaque commune a de nombreuses attentes quant à la prise de compétence de la mobilité et du transport par la Communauté d'Agglomération au 1^{ex} janvier 2022. Certaines communes émettent le souhait

de voir le pôle handicap se développer pour répondre aux problematiques du territoire dans ce domaine.



On note durant nos échanges que la proximité est très importante pour les CCAS. Ce lien qui les unit aux usagers de leurs communes respectives est très important et est une richesse pour le territoire. Tous les CCAS ont eu cette crainte de se voir retirer leurs missions. On note que nos visites ainsi que la présentation du CIAS ont eu pour effet d'atténuer ou d'annuter ces craintes. Cependant, le transfert de pôtes au CIAS au 1º janvier 2022 reste confus et peu lisible pour les communes. On note que la communication est essentielle et est plus efficace en "face à face". Même si une grande partie des informations passe par l'envoi de mail il ne faut pas que celle soit au détriment des échanges notamment avec les agents des différents CCAS. Le contexte complexifié par le passage en Communauté d'Agglomération rajoute à la confusion des communes quant aux compétences du CIAS. Il est aussi important de prendre en compte les nombreux élus communautaires investit dans des groupes de travail à ce jour "Communauté de Communes" comme l'enfance ou la jeunesse, qui ne soutraitent pas se désacher de leurs engagements et qu'il faudra donc intégrer aux instances CIAS à compter du 1º janvier 2022.



LES POLES DU CIAS

est la situation actuelle du CIAS du Pays de Saint Gilles. d'intérêt communautaire » conflée à un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Telle ou d'agglomération, elles peuvent le doter de la compétence optionnelle « action sociale coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tel qu'une communauté de communes les élus. Lorsque plusieurs communes se regroupent au sein d'un établissement public de caractère obligatoire, qui participe à la mise en œuvre de la politique sociale locale définie par Un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public administratif à

L'existence d'un CIAS représente une plus-value pour un territoire

s'appuie sur les communes dans leur rôle d'accueil de proximité présentes notamment en milieu rural, de développer leur politique d'action sociale. Le CIAS d'action sociale. L'existence d'un CIAS constitue une opportunité pour les communes Cela permet aux communes de mutualiser leurs compétences et leurs moyens en matière

Le CIAS est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération. Les membres de est la suvante de son territoire. La composition du Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Saint Gilles l'action sociale. Ceta lui permet de s'inscrire pleinement dans la réalité sociale et parfenariale composé, à parts égales, de membres élus et de personnes qualifiées dans le secteur de Président. En effet, le CIAS est un organisme paritaire, dont le Conseil d'Administration est son Conseil d'Administration sont élus par le Conseil Communautaire ou nommés par le

- Un Président
- 14 élus communautaires élus en conseil communautaire
- 14 membres désignés par le Président parmi les personnes participant à des actions d'animations, de prévention ou de développement social mendes sur le territoire

dans tous les actes définis par le président en son absence. Le conseil d'administration élit également un vice-président chargé de remplacer le président

CIAS : définition du budget, moyens matériels et financiers et décide des actions à mener stratégiques dont il suit la mise en œuvre. Il contribue à la gestion et à l'administration du Le conseil d'administration fixe la politique générale du CIAS et détermine les orientations

facultatives, domicilation...) communautaire, mais ne remplace en aucun cas les CCAS dans leur place de proximité accompagner ou soutenir les CCAS des communes sur des problématiques d'intérêt Le CIAS assure un rôle de coordination de la politique sociale communautaire. Il peut auprès des administrés et dans leurs missions d'aide sociale (aides sociales obligatoires et

Le CIAS a pour objectif d'observer et d'analyser la demande sociale intercommunale, de acteurs (associatifs, institutionnels...). Le CIAS apparait donc comme un outil partenarial les publics, de travailler en coordination et de veiller aux complémentarités entre tous les répondre aux besoins des habitants, de mettre en place des actions de prévention pour tous

de leur ressort ». En partant de cette définition, nous avons fait le choix d'organiser le sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire L'article R.123-1.-I. Stipule que- « Les centres communaux ou intercommunaux d'action document autour des pôles du CIAS. En complément de la première partie qui nous a dresse

> en lien avec les compétences et le champ d'action du CIAS. Pour cela, nous avons recueille également aux rencontres effectuées avec les CCAS d'entretiens, d'études ou encore de rapports d'activités. Tous ces éléments sont liés des données chiffrées ainsi que des données « qualitatives » à partir de rencontres, une photographie globale du territoire, il s'agit loi de mettre en avant les besoins du territoire

a) La santé, Le handicap

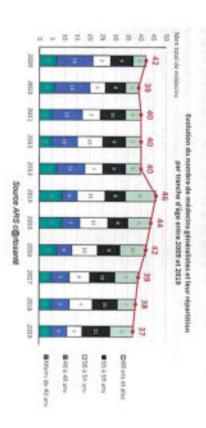
POLE SANTE

L'état des lieux ; L'offre médicale par rapport aux caractéristiques clés de la population

Au niveau intercommunal

depuis 2014 passant de 46 à 37. Cette baisse s'explique par le départ progressif à la retraite des médecins agés de 60 ans et plus n'ayant pas été remplacé. Le terrilloire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie voit son nombre de médecins généraliste diminuer

37 médecins 54% sont âgés de plus de 55 ans et 24% de plus de 60 ans Les chiffres recensés en 2019 nous indiquent que ce phénomène va se poursuivre puisque sur



Gilles Croix de Vie répartis de la manière suivante En 2022, le conseil de l'ardre des médecins recense 44 médecins sur le territoire du Pays de Saint



9900

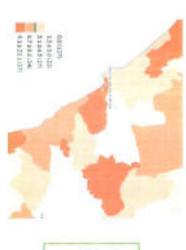
5

Sur la totalité de médecins généralistes (38), 25 exerçent sur une vite côbire : 14 à Saint Giles Croix de Vie, 5 à Saint Hilaire de Riez et 6 à Brétignolles sur Mer.

800

î Ħ 22150 i 2000 STATE LACTION į

MANUSCRIPT (PER) STOR SANDOWS



Pays de Saint Gilles Croix de Vie médecins pour 10 000 habitants) Communauté de Communes du pour chaque commune de la en 2019

Source ARS o@ripsante

Densité médicale (nombre de

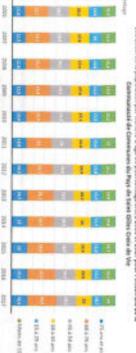
En 2019, Saint Gilles Croix de Vie est le pôle de santé principal de la Communauté de Communes Pays de Saint Gilles Croix de Vie, avec le plus grand nombre de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs - kinésithérapeutes et de chirurgiens dentistes.

DAYS SEEK AND

3 communes ne possèdent toujours pas de médecins généralistes sur le territoire : Landevieille Saint Révérend et Saint Maixent sur Vie. Depuis 2021, la commune de Coëx a vu ses 3 médecins généralistes partir à la retraite simultanément sans être remplacé.

organisationnelle que financière fonctionne et permet l'implantation de nouveaux médecins. sur Mer avec le centre de soins démontrent que l'implication de la commune tant A ce jour les modèles de Saint Gilles Croix de Vie avec la maison de santé et de Brétignolles

En effet, la population du Pays de Saint Gites Croix de Vie continue d'augmenter avec une part de plus en plus importante de personnes âgées de plus de 60 ans. L'état des lieux de l'offre médicale met en avant un manque de médecin généraliste et apécialiste



..........

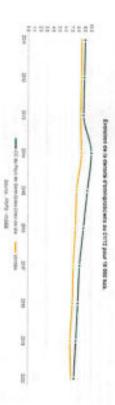
f up affig paperin and conserve consignemme 2006 et 2017 peur l'ansamble de la

population totale. En effet, on voit loi qu'en 2017, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 41,9% de la

Source ARS c@rtosente

qui souligne d'autant plus la part grandissante des personnes âgées de plus de 60 ans sur la cet indice augmente de mantére plus prononcé pour le Pays de Saint Gilles que pour le reste des élevé (double) que celui de la population française que ce soit en 2007, 2012 ou 2017. De plus Dans la même lignée, l'indice de vieilliesement de la population intercommunate est largement plus Communauté de Communes. entre 2012 et 2017 est de 36,3 contre une augmentation de 9,3 pour la population française, ce territoires français. En effet, l'augmentation de l'indice de vieillissement du Pays de Saint Gilles

L'évolution de ces deux paramètres (médecins + population) entraîne une diminution de la densité de médecins sur notre territoire



retrate des médecins installés en Vendée a été estimé entre 58,6 et 59,7 ans. Ainsi, 9 médecins aucune nouveile installation n'est prévue dans les prochaines années retraite. Il ri'y aurait plus que 28 médecins pour une population d'environ 50 000 personnes, s (âgés de plus de 60 ans) exerçant actuellement sur le territoire intercommunal pourraient partir en Cette situation pourrait s'accentuer dans les années à venir. En ettet, l'âge moyen des départs en

croissantes sur la période estivale. A noter que ce phénomère est accentué par la salsonnalité et le nombre de consultations

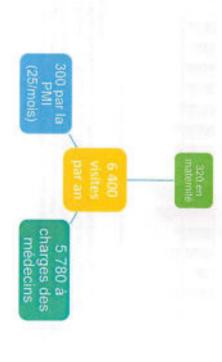
0/16 ans et ses besoins spécifiques. Dans l'analyse de ces données, il est important de prendre en compte la tranche d'âge des

par l'assurance malade En effet, durant cette période, un enfant bénéficie de 20 visites obligatoires remboursées à 100%



d'éventuels problèmes médicaux, de handicaps ou psychologiques. Ces visites sont distinctes de Elles sont destinées à suivre sa croissance, sa santé, sa psychologie et à dépister rapidement celles effecutées en raison d'une maladie.

qui correspondrait à un besoin de 6 400 consultations par an réparties de la manière suivante Sur le Pays de Saint Gilles nous avons dispuis 3 ans une moyenne de 320 naissances par an ce



Ce reste à charge d'environ 5.780 consultations per an est impulé sur les médecins généralistes car il n'y a aucun pédiatre sur le territoire du Pays de Seint Gilles. Les plus proches sont aux Sables d'Olonne et à la Roche sur Yon.

Un autre facteur vient aggraver cet état des lieux : il s'agit du traitement des Ungences. En effet, depuis de nombreuses années les urgences rencontres des difficultés et sont en souffrance. Cette problématique n'est pas localisée, et est rencontrée au niveau national, régional et départemental.

Les services d'urgences sont sous tension et font face à une pérunie de médecins. Depuis 2020, début de la crise sanitaire mondiale, il faut rajouter à cels du personnel épuisé et avec un nombre d'heures supplémentaires imécupérables. Plusieurs articles de presse font état de situation extrêmes affairt jusqu'à la fermeture des urgences la nuit, comme ça a été le cas du 21 juillet au 15 acût 2021 à Montaigu (Art, du 2007/2027 France Bleu, leto santé-sciences). En effet, durant celle période, le senvice des urgences a été fermé de 20h à 9h. Cette fermeture est dû à une réorganisation des services validée par l'ARS pour palier le manque de médecins et permettre à des sites comme Challans ou La Roche Sur Yon, avec une population plus importante l'été, de pourvoir maintenir leurs services.

L'article du 19/09/2021 du Ouest France Montaigu-Vendée, térait « En Vendée, la pérsirie médicale paralyse les services d'urgences » et expliquist qu'en Vendée « dens l'ersemble des services de nos urgences, il nous manque 40 équivalent temps pieln ». Ce phénomène est accertué par la présence des médicins intérimaires duris les centres de vaccination ainsi que par une année blanche en matière de recrutement à cause de la transformation de la formation des internes en médicine d'urgence qui ont une année de plus à faire dans leur oursus.



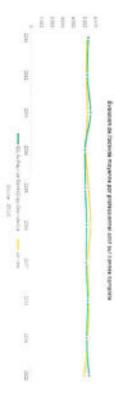
Pour finir, le Ouest France du 29/12/2021, faissit état de la tension présente aux urgences de l'hôpital de Challaris et rappelait à la population qu'il faut appelair avant de se rendre physiquement aux urgences afin d'éviter l'engorgement du service.

Cette tension au sein des urgences est encore d'actuellé en avril 2022.

La conjugaison de ces différents facteurs à savoir :

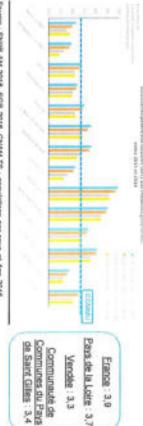
- Le vieillissement de la population
- Les besoins spécifiques à la tranche d'âge des 0-16 ans et l'absence de pédatre sur noire territoire,
- Le manque de médecins spécialiste,
- Ainsi que la détresse et le manque de moyens aloués aux urgences,

Ont pour conséquence une augmentation de l'activité des médecins (plus de 5.500 en 2020) ce qui provoque un engorgement des services existants et une attente parfois conséquente pour les pasients ayant la « chance » d'avoir un médecin génératiste.



De plus, les habitants des communes non pourvues de médecins doivent parcourir de nombreux kilométres pour accéder aux soins. Malheureusement, trouver un médecin qui accepte encore de nouveaux patients est quasiment impossible aujourd'hui.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur d'accessibilité aux soins. Cet indicateur est disponible par commune. Plus l'APL est élevée, plus l'accessibilité aux soins est meilleure.



Source: SNIN-AM 2016, EGB 2018, CNAM-TS: populetions per seve et âge 2016 distancier METRIC, INSEE: tradements DREES

Depuis 2015, on observe que l'APL est en baisse démontrant ainsi que l'accès aux soins est plus difficie. La baisse de cet indice est constatée pour l'ensemble des communes du territoire.

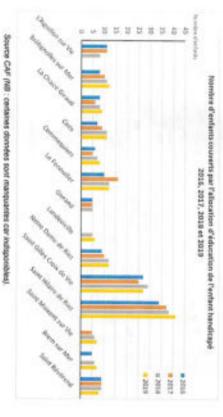
Pour la majorité des communes, une forte baisse de cet indice est constatée entre 2016 et 2017 alors qu'en 2017 et 2018, l'indice a tendance à stagner pour 10 communes.

Pour budes les tranches d'ages et toutes les pathologies, la pérurie de médecins et de spécialistes sur notre territoire est un vrai problème de santé publique. La hausse du vieillissement de la population, un le non reinplacement des médecins partant à la retraite et la basse de (APL sont autant de raisons qui démontrent que la notion de désert médical n'est plus hypothétique mais bien réélie.

Un désert médical désigne à la fois une zone où les patients doivent parcount plus d'une dizaine de laboratives avant de trouver un médech mais aussi, une zone ou le détail d'attente pour un randez-vous médical dépasse une semaine pour un généraliste à plusieurs mois pour certains spécialistes. Le désertification concerne ainsi tout type de territoire, les campagnes comme les grandes wiles et leurs périphèries ou structures et collectivités peinent à attirer ces professionners de santé.

POLE HANDICAP

Sur le territoire du Pays de Saint Gites, on observe que le nombre d'enfants handicapés ou d'adultes handicapés bénéficiant d'une allocation augmente au fil des années. En 2016, 140 enfants recevaient une allocation contre 160 enfants en 2019. La situation de désent médical que connaît notre territoire a aussi un impact sur le public handicap.





Qu'est-ce que l'AEEH ?

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses lièes à la situation de handicap des enfants de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres

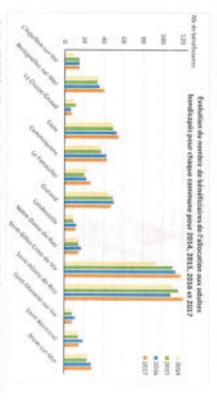
-

Ci-dessus la répartition de l'offre pour les entants et les jeunes montrent l'absence de propositions sur notre territoire. Les établissements les plus proches sont à Challans et Alzenay. Il convient donc de mettre en parallèle la problématique de l'offre et celle de la mobilité.

Adapst-Aris

Dans la même lignée, 478 adultes recevalent l'allocations en 2014 contre 548 adultes en 2017.

bénéficiaires de lunauté de Com	
6478	2014
508	2015
530	2016
548	2017



Source : FILEAS Base Communale Allocationes (BCA), CMF-DSER, 2014-2017/Allocation adults handcape)

comptablisées dans ces données Il est important de rappeler que seules les personnes reconnues et donc enregistrées sont

d'un diagnostic ou d'une prise en charge. On peut donc dire que le nombre de personnes en allocation nandicapee situation de handicap est supérieur au nombre de personnes recensées et percevant une Aujourd'hui il est très d'fficile d'estimer de manière précise le nombre de personnes en attente

Qu'est-ce que l'AAH ?

ressource, ou disposant de revenus modestes, et qui ne peuvent d'accident de travail. pretendre à un avantage de visitesse ou d'invalidité ou à une rente personnes qui présentent une incapacité permanente, et sont sans prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux L'allocation adulte handicapé (AAH), créée le 30 juin 1975, est une

et les catsses de la MSA et du régime minier. L'AAH est une prestation individualisée dont le montant est fixé pour un an. Elle assure un avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est versée par la CAF l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée au mains 80% (sauf dérogation) par la commission des droits de Elle est attribuée aux personnes souffrant d'une incapacité évaluée à minimum social at peut se cumuler avec un revenu du travail.

et peu de changements ont été constaté ces demières années Maigré cette augmentation, peu d'équipement sont à teur disposition sur le territoire intercommunal



Répartition de l'adhe travail (ESAZ et EA) var le territore



Adapsi-Atjo

d'établissement médicalisé Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, 2 établissements peuvent accueilir des adultes handicapés mais ne pouvant pas travailler en ESAT et ne nécessitant pas

- Foyer « Le Val Fieury » à Coëx géré par l'association Handi-Espoir, avec une capacité de 26 places en hébergement permanent, 9 places en hébergement temporaire et 15 places en file active avec l'accueil de jour les 3 Lacs,
- Malson « Perce Neige » à Givrand gérée par la fondation Perce-Neige, avec une temporaire et 5 places en habitat indusif. capacité de 30 places en internat, 5 places en externat, 2 places en hébergement

de service du territoire pour les personnes handicapées Plusieurs associations, services et dispositifs d'accompagnement viennent compléter l'offre

- Association Handi-Espoir à Coëx avec le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes
- Le Centre médico-social de Saint Gilles Croix de Vie Les dispositifs d'accompagnement scolaire (ULIS, SEGPA)
- L'Association AREAMS 85 avec son antenne à Saint Gilles Croix de Vie, association
- ressource pour l'accompagnement médico-social des personnes handicapées
- L'association d'handisport ACCESS VIE
- Autres associations d'aide et d'accompagnement présentes sur le Département de la Vendée comme ADAPEI-ARIA de Vendée et AFDAEIM pour les personnes handicapées mentales.

Afin de complèter ces données, nous avons rencontré certains partenaires de manière à recenser l'offre mais aussi les problématiques rencontrées sur le territoire. Ces rencontres sont non exhaustives.

CCESS VIE

Créé en 2000, ACCESS VIE avait pour objectif d'apporter des conseits en accessibilité dans le but d'intégrer les personnes handicapées aux clubs de sports valides. En 2003, création de la SEMVIE afin de développer les activités touristiques pour les personnes handicapées. En 2003, ouverture de la section handisport au conseil production de la conseil production de la section handisport au conseil production de la section de la sect



ACCESSIBILITE-HANDISPORT

sein d'ACCESS VIE qui milite pour une oftre générale sur le territoire. A ce jour, ACCESS VIE est la plus grosse association de Vendée avec une trentaine d'adhérents qui viennent parfois de Nantes pour faire du sport.

Les problématiques évoquées lors de notre échange concernent le transport et la mobilité. Il ast important de penser la mobilité de manière globale en incluant la mobilité douce et les équipements. La communication et le recensement des offres et services à destination des personnes handicapées ont été aussi évoqués. En effet, il est difficile de trouver les informations adappées sans aide extérieure.

Afin de remédier à ces problématiques des attentes ont été formulées :

- La création d'un support de communication recensant les aides sociales du territoire pour mettre en avant les aides et les interlocuteurs existants sur le territoire intercommunal.
- La création d'un réseau social d'entraide avec pour objectif de créer du lien entre des bénévoles venant du milieu médical pouvant apporter leur aide et leur expertise à des personnes handicapées.

HANDI-ESPOIR



Historiquement née en 1990 à l'initiative d'une famille de Coëx pour palier à un manque d'offre sur le territoire, Handi-espoir est sujourd'hui la 3^{ère} plus grosse association du département. L'offre proposée par l'association est multiple et très étendue géographiquement. On retrouve des établissements d'accuells médicalisés ou non, des SAVS ou SMASAH pour accompagner les projets de vie à domicile, un service d'accueil familial, une maison d'accueil familial et des

lieux de vie. Taus ces projets sont articulés autour de 4 axes du projet associatif qui sont :

- Territoire et citoyenneté Développement durable
- Acqueillir, accompagner, prendre soin
- Démarche managériale employeurs et salariés responsables.
 En ce qui concerne notre territoire, l'association rencontre de tortes difficultés d'accès aux soins dû au manque de médecins, problème accernué sur la commune de Coëx. Des problèmes de maintien à domicile à cause de logements non adaptés aux handicaps autres que PMR, exemple logement mai insonorisé. L'accès au travail en milieu ordinaire est aussi problématique. Aujourd'hui, besucoup d'entreprises peinent à recruter et de nombreuses problématique. Aujourd'hui, besucoup d'entreprises peinent à recruter et de nombreuses

personnes en situation de handicap ne trouvent pas d'emploi : il est essentiel d'associer les entreprises à une réflexion partagée. Pour finir la mobilité, avec une quastion : comment intégrer les personnes handicapées dans la cité ?

ADAPEI ARIA

La rencontre avec l'ADAPEI ARIA s'est faite en deux temps, une première rencontre avec le directeur général, M. SORIA et une autre à l'IME (Instituts Médico-Éducatifs) de Challans.



Pour rappel l'ADAPEI est une association à but non lucratif de l'acceptant de la communication de l'acceptant de la communication de l'acceptant de la communication de communication de la communication de la communication de la communication, sensoriels, moleure ou psychiques.

La rencontre avec le directeur de l'IME de Challans a permis d'évoquer les difficultés liées aux manques de structures sur le territoire.

Il est important de rappeter que c'est l'environnement qui orée le handicap, d'où l'importance de penser à déployer l'offre sur les lieux de vie des enfants accueills en IME. Apprendre à l'enfant à être autonome en déhors de sa commune ou de son domicile n'est pas pertinent.

L'objectif premier de la structure est d'aller vers le droit commun, c'est pourquei une parlie des groupes de l'IME sont délocalisés dans la cité soplaire de Challans. L'IME est une ressource pour ces lieux de droits communs. De plus, il est important de rappeler que certains enfants font 3h de route per jour pour alier et venir. Déployer des places de l'IME vers les communes des enfants accueilles peut être une solution pour palier le manque de place.

Un diagnostic interne à l'IME est en cours afin de mesurer le nombre d'enfants et jeunes fréquentant l'établissement résident sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Ces rencontres mettent donc en avant plusieurs problématiques dont voici la synthèse :

Manque de l'accès su Perser l'Accès su Procus officia de problème de l'accès su successoria problème de l'accès su son ensemble problème de l'accès su son ensemble persennes persennes son ensemble mésu ordinaria (Pouvoinnement pur ensemble son ensemble personnes son ensemble mésus ordinaria (pui crès le handicap)

Le contrat local santé = une action en cours sur le Pays de Saint Gilles

de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. » notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portent sur la promotion L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence,

pour mettre en œuvre des collectivites l'ARS et des politiques des modulable, le CLS permet la populations actions, au plus près des santé. Outil Les contrats locaux de santé participent à la construction des dynamiques territoriales de souple et berritoriales

réduire les inégalités sociales et territoriales de Il crée des synergies pour les acteurs et de consolider (CLS) permet de mobiliser Le Contrat local de santé autour d'un projet commun les partenariats 100 ocaux



Une dynamique collective

l'Etat, les partenaires institutionnets et d'autres acteurs de santé peuvent y être associés. Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et l'ARS. Le Préfet, les services de

Un projet participati

- Une stratégie et des objectifs définis en commun
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints

Le dispositif permet de prendre en compte plusieurs enjeux :

- Mettre en cohérence le projet stratégique de l'ARS et la politique de santé menée par les collectivités, décliner le PRS (Projet Régional de Santé) sur les territoires
- Mutualiser les moyens pour répondre aux besoins locaux de santé
- Consolider par contrat les partenarials locaux et inscrire la démarche dans la durée

Une reponse adaptée au plus près des besoins de la population

Les initiatives sont souvent dédiées à la promotion et la prévention de la santé

Le CLS incite à élargir le champ de la contractualisation à l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires signataires afin de :

- ✓ Facilitar les parcours de soins et de santé : prévention, soins, accompagnement.
- Populations : logement, environnement, éducation, relations sociales, mobilité Prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des

I ross objectifs prioritaires pour les territoires

- Améliorer l'état de santé des populations
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de sante
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité

Santé, avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. Communautaire a approuvé le 30 septembre 2021, l'engagement de la Communauté de Gilles, et le transfert de compétence au CIAS liée à la santé et au handicap, le Conseil Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans la mise en œuvre d'un Contrat Local Considérant la problématique de désertification médicale sur le territoire du Pays de Saint

Fauille de route prévisionnelle

- Début 2022 : Lancement d'un appel d'offre pour résisser un audit par un cabinet spécialisé (diagnostic quantitatif et qualitatif partagé, définition des priorités, définition et rédaction d'un plan d'actions concerté)
- parlenariats, comité de pilotage, écriture et signature du Contrat pour une durée de 3 ans. 2022 : Recrutement d'un coordinateur de Contrat Local Santé, mise en œuvre des

L'ARS apporte un financement de 15 000 € pour cette mise en œuvre

champ de la prévention, de la protection, du soin, de l'éducation rencontré l'association AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médico-social et Social) qui intervient dans le C'est dans le cadre de cette démarche que le CIAS a également



en difficultés sociales sur les territoires de la Vendée et des départements limitrophes. de 4 000 personnes, enfants, adolescents, adultes et families en situation de handicap et/ou de la formation, de l'inclusion et de l'action sociale et médico-sociale. Elle accompagne près

L'AREAMS souhaite accompagner le CIAS dans la démarche de diagnostic lié au contrat local de Saint Gilles Croix de Vie pour répondre aux besoins de la population santé. Notre objectif commun est le développement de l'offre handicap sur le territoire du Pays

se répercutent sur toutes les tranches d'âges de la population diminution du nombre de médecins et de spécialistes entraine des difficultés en cascades qui Pour conclure cette partie concernant le pôle santé / handicap nous pouvons dire que la

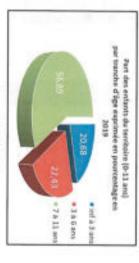
réduire les inégalités sociales et territoriales en mettant en œuvre des solutions pour une offre contrat local santé avec l'ARS vise également à améliorer l'état de santé des populations de sante de proximite. comme l'installation de centre de soins ou de maisons de santé communales. La signature du forte augmentation de l'activité des médacins en activité et un engorgement des urgences. Ces phénomènes sont fortement accentués par la saisonnatité. Des solutions voient le jour A de jour l'offre de santé est en péril et la pénurie de professionnels de santé engendre une

en évidence le manque de structures sur notre territoire ators que le nombre de personnes contantes hánaficaiest d'une allocation augmente. Les rencontres avec les ordinaire et la mobilité au sens large du thème ont également été nommé comme des grands Isibilité et de visibilité sur ce qui existe à l'échelle de notre territoire. L'inclusion en milieu champs d'actions à inclure au pôle handicap partenaires intervenent dans le champ du handicap ont aussi mis en évidence un manque de Le CLS va également permettre de compléter l'état des lieux du handicap qui, à ce jour, met

b) La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité

POLE PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE / PARENTALITE Quelques chiffres

En 2019, le territoire comptait : 20 230 mênages dont 3 156 couples avec enfants (15,6%) et 1 063 familles monoparentaites (5,3% contre 7,87% en Vendée et 21% en France).



Source : CAF 31/12/2019

Seule la part d'enfants de 7 à 11 ans a progressé entre 2013 et 2019 en passant de 45% à 57%. Les parts des enfants âgés de moins de 3 ans et entre 3 et 6 ans ont quant à elles diminué d'environ 6% sur la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. On note une baisse significative du nombre de ménage et de couples avec enfants entre 2013 et 2017. Le nombre de famille monoparentaie reste stable.

Lorsque l'on regarde la répartition par communes on constate qu'entre 2012 et 2018, le nombre des enfants de moins de 3 ans a diminué de plus de 200 enfants sur l'ensemble de la Communauté de Communes. (Tableau détaillé page suivante).

	ene c >	3-11 ans	Total 0-11 ans
Nb 2012	1 237	3 493	4 730
Nb 2019	1004	3 851	4 855
Evolution 2012/2019	-23%	9%8	3%

Seule la commune de Brem sur Mer volt le nombre de ses enfants de moins de 3 ans augmenter. Coëx et Notre Dame de Riez connaissent une stagnation, alors que les autres communes une baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans.

Entre 2012 et 2019, le nombre des enfants âgés entre 3 et 11 ans ont augmenté d'environ 400 enfants sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Au regard de la répartition des enfants âgés entre 0 et 11 ans, il apparaît, malgré une baisse des enfants de 0 à moins de 3 ans et une hausse de ceux âgés entre 3 et 11 ans, un nombre relativement constant d'enfants sur l'ensemble du territoire. La part des deux catégories d'âge d'enfants apparaît également constants (fabtes variations inférieures à 1,5%) pour la majorité des communes. Seule la commune de Saint Gilles Croix de Vie connaît une baisse de 2% des enfants de 0 à 11 ans et inversement une hausse de 2% pour la commune de Commequiers.

			en	en 2012		17 18 18 18 18	1		9	2019	ACCRETION.	1
	43	404	146	0.00	Total o	3-111 avus	4.3	C Table	1.1	1.11 ers	Total (17 200
Constant	3	South		200	4	***		Si chi de		WART.		11.00.00
		5600		500		che		2000	1	000	100	200
spir nu mang	100	4 90%	978	2000	225	1000	-	9,000	1981	5,09%	307	1001
Migration our liter	194	825	200	270%	H	200 B	24	MEZ	151	2006	405	N. N.
Chaire Great	N.	370%	75	270%	- 123	1000	×	2406	ś	2000	1	News
ė.	3	7,00%	386	2006	180	900.0	8	200	900	WOOD.	H	200
Contract Con	136	100000	220	200.0	707	7,50%	100	1786.01	N/O	M400 B	200	MK
Feroulier	110	1000	200	一年表式	400	288	20	1000.0	200	2	451	181
rand	- 44	3,00%	701	1000	×	488	100	2851	080	2017	300	1
sdevisite	- 48	370%	118	3468	100	1886	-	1997	160	SMC	8	386
the Danne de Ried	18	A 10%	200	10.83	183	1487.5	1.0	2000	ig.	650	E I	445
et Gilles Choix de Vie	745	10.70%	432	おきず	577	1625.53	177	3009.31	462	25421	628	MASTA
IN THE REAL PROPERTY.	282	254.55	No	Name	2002	27,40%	176	98733	700	379661	100	MAY BE
of Manuel by Ma	59	A 10%	110	3.10%	100	1400	16	1766	é	4.27%	200	4517
on sur like	57	2,00%	180	NOCE	242	97996	8	1,000	206	1000.3	900	3465
nt Revenued	13	N627	100	4698	900	4.65%	-61	4,08%	143	2779	186	379%
IC Pays St. Silver, Cross-ste-Ver	121	1000	3400	100%	4730	Notes	1004	and a	3851	100%	400	100%

La petite enfance et la parentalité :

Vie il existe plusieurs modes de garde et d'accompagnement de ce public aux besoins considérée comme la toute petite enfance. Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de spécifiques. Nous retrouvons La petite enfance recouvre la période altant de 0 à 6 ans, la période des 0-3 ans pouvant être

L'accuel individuel

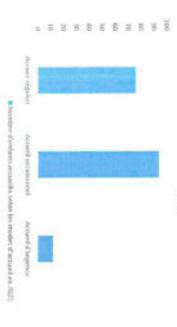
- 270 assistantes maternelles sont recensées sur le territoire ce qui correspond à 939 places d'accueil au total.
- Sur ces 270, 25 exercent au sein de MAM (Maisons d'assistant/e/s matemel(le)s) et 97 places. Saint Hilaire de Riez. Ces places en MAM représentent 10% des places d'accueil soit Brétignolles sur Mer, Brem sur Mer, Givrand, La Chaize Giraud, L'Alguillon sur Vie et sont implantées sur les communes de Coéx, Commequiers, Saint Maixent sur Vie
- 91% des assistants maternels sont inscrits au RPE (relai parent enfant anciennement RAM pour relai d'assistants maternels) et ont donc un contact avec les animatrices. Il existe également 4 prestataires privés de garde à domicile : AXEO, ADMR, VIVA SERVICE et CARPE DIEM 85.

Les structures collectives gérées par le Centre intercommunal d'Actions Sociales

- La crèche de Saint Hilaire de Riez nommée « L'île aux couleurs » : 35 places, La crèche de Brétignolles sur Mer nommée « L'île aux rêves » : 15 places,
- La crèche de Coëx nommée « L'île aux jardins » : 12 places

garderie) et d'urgence. Trois modes de gardes sont possibles : l'accueil régulier (type crèche), occasionnel (type halte-

Nombre d'enfants accueillis selon les modes d'accueil en



Les structures collectives privées

- Micro crèche de L'Alguillon sur Vie : 12 places Micro crèche de Commequiers : 12 places

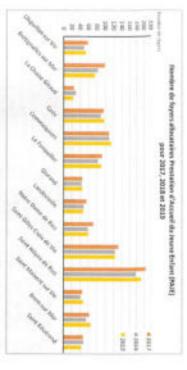
Les services communautaires

1

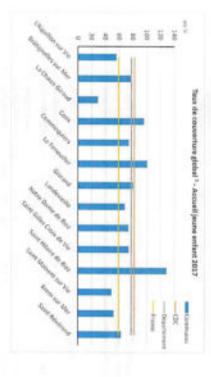


Les services non communautaires





Source : Caldata, l'Open Data des Allocations familiales



d'accuel des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil Tormeis" pour 100 enfants de Taux de couverture global « Capacité Méorique

sur la quasi-totalité des communes du territoire entre prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a diminué Le nombre de foyers bénéficiant de l'allocation de

par une micro-creche

une garde à domicile, par une par un assistant maternet agrée, per PAJE: Allocation de la CAF pour la

garde d'evrlant(s) de moins de 6 ans

adsociation ou embejorise habilitée ou

2017 et 2018 pour ensuite augmenter en 2019. Seules les communes de Brétignolles sur Mer, La Chaize Girsud et Saint Révérend ont vu la baisse du nombre de foyers allocataires du PAJE continuer sur 2019.

enfants de moins de trois ans est suffisante au regard du besoin de territoire. nettement supérieur au taux départemental et national (80%). La capacité d'accueil pour les En 2017, le taux de couverture globale de la Communauté de Communes est de 80%, très

Le RPE en quelques chiffres

des leux d'acquel, d'information et d'accompagnement à destination des parents, des

assistantes maternelles et des enfants. Sur le territoire, il y a un RPE « fixe » sur la commune Les retais « petite enfance » RPE (anciennement RAM relai d'assistants matemels), sont

ou encore de soirée théâtre forum. Le fait de déployer les relais sur le territoire a créé une et des matinées d'éveil à destination des assistantes maternelles. Le RPE organise aussi des de Saint Hilaire de Riez et 7 RPE itinérants. Il existe des permanences dédiées aux parents

temps forts à destination des familles et des assistants matemets sous forme de conférences

proximité avec les familles et les professionnets

centralisation pour mieux informer et accompagner les familles dans leur recherche

Les structures d'accompagnement à la parentalité sur le territoire :

La parentalité :

On notera la richesse des modes d'accueil mais une absence de partenariat et de

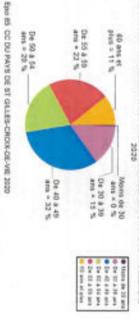
- maternels) 291 ASMAT (assistants
- · 8 MAM (maisons d'assistants maternels)
- 91% d'ASMAT inscrits au

- 270 ASMAT
- 9 MAM une nouvelle s'est ouverte à Saint Maixent sur Vie
- 91% d'ASMAT inscrits au

Source RPE CIAS Pays de Saint Gilles

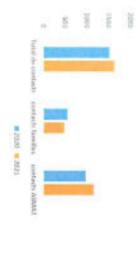
au sein du Schema Départemental des Services aux Familles 2022-2025 de la CAF et du 55 ans. Ce taux est le même pour le département. La promotion du mêtier sera ainsi inscrite maternets à la retraite. En effet, sur le territoire on note que 33% des ASMAT ont plus de La diminution du nombre d'assistants maternels s'explique per le départ prochain d'assistants departement

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE



SOURCES COMF. COMFA et Asses Centre Papergio, NEN CEPP, STALE





En 2021, on observe que moins de familles ont pris contact avec le RPE. Cependant, sur ces 484 contacts, 409 sont des familles différentes. A noter aussi des demandes de liste d'ASMAT de familles nouvellement arrivées sur le Pays de Saint Gilles. Le RPE est un lieu ressource en matière d'informations relatives aux modes de garde.

Les contacts pris par les assistants maternets ont bondi de 19% pour des questions très souvent liées au contexte sanitaire (chômage partiel, conditions d'accueil des enfants...)

Le total des contacts pris, tout public confondu, a augmenté de +7.5% per rapport à 2020

Le RPE s'est aussi des Matinées d'éveit, avec des propositions de sorties extérieures (termes pédagogiques, zoo, jardins, plage, forêt) en juin/juillet puis en septembre, puis la reprise des matinées habituelles sur sièes à partir de septembre 2021 pour presque toutes les communes.



La balsse de fréquentation peut s'expliquer par le contexte sanitaire, peu propice aux rassemblements, et le départ à la retraite d'assistants matemets.

En ce qui concerne les soirées thématiques proposées aux assistants materneis et aux families, la tréquentation est en légère hausse avec 27 families présentes en 2021 pour une soirée en visioconférence sur les réflexes archaiques contre 18 families en 2020 pour une soirée théâtre forum influiée « 1st confact » sur le thème « relations parents, ASMAT, enfants ».

Difficie pour autant de comparer les deux événements pusque le thème et le mode d'organisation (présentiel ou visio) influe sur le taux de présence.

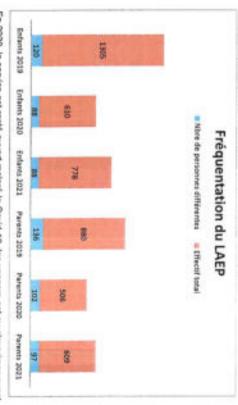
« La Pause Parent/Fants », Lieu d'Acqueil Enfants Parents (LAEP) est ouvert depuis septembre 2017. Ce service, ibnérant sur l'ensemble du Pays de Saint Gilles, a été mis en place dans le cadre des actions en faveur de la parentaité, en partenariat avec la CAF.

Ce dispositif est un espace aménagé pour l'accueil de tout enfant âgé de 0 à 6 ans accompagné de son parent ou de tout autre adulte référent il s'adresse également aux futurs parents. Le LAEP est un lieu cornivial, anonyme, gratuit qui accueille de manière libre et sans inscription.

Il est animé par 2 accueitantes qui sont présentes pour écouter, créer des échanges en toute confidentialité et répondre aux questions des adultes sur des thématiques éducatives (Alimentation, sommeil, santé, modes de garde sur la Communauté de Communes....). Il favorise la socialisation de l'enfant par le jeu, prépare à la séparation enfant/parent avant l'entrée en multi-accueil ou à l'école matemelle ou à l'accueil chez une assistante matemelle.



La Pause Parent'Fants est ouverte sur 3 sites du Pays de Saint Giltes Aggiomération (Saint Hilaire de Riez, Brem sur Mer et Cotox) afin de pouvoir répondre à l'ensemble des familles. Cet espace est ouvert pendant toute l'année hors vacances scolaires.



En 2020, le service est resté ouvert malgré la Covid-19, les usagers ont pu s'exprimer quant à l'importance de ce service dans ce contexte sanitaire où l'isolement familial, géographique

s'isolent pas dans la sphère familiale voire parentale était renforcé. Ce lieu, leur a permis un maintien du lien social afin que leurs enfants ne

En raison de la situation santiaire, la tréquentation 2021 a été de nouveau très impacée : inacription obligatore, accuse limité à quelques families, size de Brem sur Mor ouvert uniquement à mois. Le fonctionnement du service n'il donc pas pu correctement répondre à l'ensemble des families. Les parents connaissant le dispositif sont venus plus nombreux mais l'acqueil de nouvetles familles a été plus difficile.

ils souhaitent rencontrer d'autres parents, échanger, partager leurs expériences, trouver des structure où l'on peut se poser, jouer, passer un bon moment, échanger, s'exprimer librement bien-être de leur(s) enfant(s), les structures et activités existantes pour la petite enfance informations, avoir des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'éducation, la santé, le attente des parents: se retrouver avec son enfant mais aussi d'autres adultes dans une Capendant, il est important de noter que la Pause Parent Fants semble répondre à une résile

Avec la pandémie, il a été difficile de répondre à l'attente des familles sur l'ensemble des communes. Certaines d'entre elles, du fait d'un lieu d'accueil unique sur Saint Hisire, n'ont pas pu fréquenter la structure aussi souvent qu'elles l'auraient souhaité

en place d'une fiche d'inscription et de réservations qui ont limité la fréquentation Même si l'anonymat a été respecté, autant que faire se peut, la Covid-19 a nécessité la mise

Les périodes successives d'ouverture, de fermeture, de modifications de fonctionnement n'ont pas toujours permis aux tamilles de se repèrer même si un important effort a été réalisé concernant la communication, l'information.

à la séparation vers un lieu collectif. données par le RAM. Cet espace permettent une transition tout en douceur, une préparation accueil où leur enfant sera accueilli dans quelques semaines ou suite aux informations De nombreux parents se sont rendus à La Pause ParentFants, sur les conseils du multi

Le Centre Socio Culturel « La P'tite Gare » et l'association Familles Rurales de Coès proposent également des animations pour le soutien à la parentalité

La crise sanitaire a pu mettre en exergue les besoins des familles autour du lien social, une amélioration du dispositif pourrait être envisagée entre le Centre Socio Culturel et le Lieu d'Accueil Entants Parents, avec le développement d'un réseau de parentsité (REAAP CAF), et un réseau de garde solidaire.

Dans le cadre des rencontres partenaires, nous avons échangé avec l'équipe de la PMI (protection matemetle infantile) présente au sein de la d'écoute, d'information, d'aide et d'accompagnement pour tous les publics. Différents services d'action sociale du Département de la Vendée sont MDSF (maison des solidarités et des familles) de Saint Gilles Croix de Vie Pour rappel, la Maison des Solidarités et de la Familie (MDSF) est un lieu



- Le service de la Protection Matemelle et Infantile (PMI)
- Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- Le service Départemental de l'Autonomie (SDA)
- Le service de plictage de la Transversaillé en Territoire (SP2T)
- Le service insertion par l'Emploi (SIE) Le service insertion Prévention et Accompagnement Social (SIPAS)

l'antenne principale de Challans La MDSF de Saint Gilles Croix de Vie est une des 6 antennes de proximité qui dépend de

et le LAEP, mais aussi d'identifier le relai et le partenariat possible entre les deux Notre rencontre avait pour objectif de créer du lien entre les deux instances que sont la PMI

est là pour accompagner les familles et les enfants de 0 à 6 ans. A ce jour, la réalité leur fort besoin est exprimé impose de ne voir que les enfants de 0 à 2 ans, les plus âgés sont vus si une demande ou un département avec des puéricultrices qui croutent sous la charge de travail. Pour rappel, la PMI Le constat fait état d'un manque de temps très impactant concernant les équipes g

temps et de moyens humains pour intervenir conjointement sur le registre de la prévention. Un développement du partenariat entre la PMI et le LAEP semble complexe par manque de

En résumé, nous pouvons dire que l'offre de service pour la garde des moins de 3 ans est riche sur le territoire. A noter cependant, une vigilance sur les besoins en horaires atypiques. En effet, on relève qu'en 2018 et 2019, 20 familles en moyenne ont bénéficié d'une aide financière de la CAF pour une aide « garde d'enfant à domicile » en horaire atypique. La crise sanitaire a impacié les services dans leurs fonctionnements mais a aussi permis de mettre en avant l'importance de ces actions qui permettent un accompagnement des familles et des professionnels, sur le plan social mais aussi sur le plan administratif

d'ici quelques années Un point de vigilance est capendant apporté sur le départ à la retraite de nombreuses ASMAT

families centralisés. être améliorées par la mise en réseau des partenaires, une communication et un accueil des A noter également que l'offre de service de garde tout comme celle de la parentatité peuvent

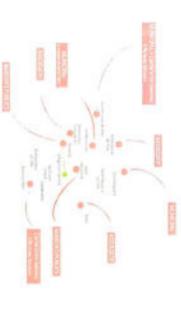
L'enfance :

convient de préciser que ce qu'on appelle « l'enfance » est définie comme la période allant de 3 à 12 ans. Depuis septembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pris la compétence enfance définie comme étant : La gestion des accueils de De la même manière que nous avons précédemment défini la période de la petite enfance, foisirs des mercredis et vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

entrainé la rédaction d'un projet éducatif communautaire intervenants. La prise de compétence « enfance » par la Communauté de Communes a d'harmoniser l'offre de service aux familles tout en préservant la richesse des différents Le transfert de la compétence à la Communauté de Communes avait pour objecti

Saint Gilles Croix de Vie. Depuis le 1^{et} janvier 2022, l'ensemble de la compétence est transféré au CIAS du Pays de

Au 1^{er} jenvier 2022 nous dénombrons 9 accueils de loisirs sur le territoire



Les compétences iées à l'enfance jeunesse sont partagées entre différentes collectivités : les communes d'un côté et le CIAS de l'autre.

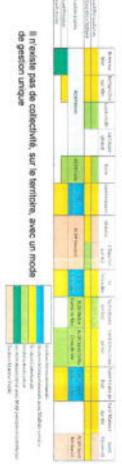
		SHIPTINGS				the contract and the contract and the test test test test test test test
				Mile	1	8
			200	N MIN	MARKET BE	141
			and the same	ON TON	STREET BAND THEFT	1100
			STREET STREET	(person	3197	ī
			and a	Ī		100
	in.	Anne				-
	5.4					i
		No.				7411
		Agranged , die Frender, Mercreedis, & Vacionaers Sondaines				100
	No.	i tang				1100
i	Ì	the same				13 411
Ī	ı					1100
k						Han
i i	Г					17 16
ı						1141
						27 464
						BLASS
						17144
						1141

Carego Restantion of the Carego Restantion of

Entre 3 et 12 ans : les enfants fréquentent des structures qui dépendent soit d'une compétence communale soit d'une compétence intercommunale. Les compétences périscalaire, restauration scolaire et jeunesse sont portées par chaque commune.

-

En plus des compétences partagées, les modes de gestion des services à l'enfance différent d'une commune à une autre :



Les familles doivent compléter 2 à 3 dossiers d'inscription par enfant à chaque rentrée scolaire. De l'autre côté : 2 à 3 professionnels saisissent, chacun à leur tour, ces mêmes dossiers d'inscription identiques dans leur grande majorité... C'est le même schéma pour les pièces justificatives demandées à plusieurs reprises par les gestionnaires.

WITH MAY A GREAT

Seion les gestionnaires, deux conventions collectives s'appliquent

- Celle de l'animation : pour le secteur associatif,
- Et celle de la fonction publique territoriale : pour les communes et le CIAS

Sans entrer dans les détails différenciant ces deux applications du cadre de travail des animateurs, on peut nommer les principales iniquités et leurs conséquences :

- Traitement des salaires
- înégalité pour l'ensemble des professionnels du territoire.
- Indgalité qualitative : les meilleurs profils préféreront travailler là où la rémunération est la plus intéressante,
- Droit à la formation
- Accès inégal : gratuité dans la fonction publique avec le CNFPT, pour les formations continues (SST, formations techniques ...)
- Evolution de carrière

A noter que tous les directeurs trices des ALSH s'accordent sur la pénurie d'animateurs trices disponibles sur le territoire (difficulté identique à l'échelon national) depuis quelques mois. Les mouvements de grèves nationales de la fin de l'armée 2021 témoignent des difficultés de ce secteur, en réclamant :

- Une meilleure reconnaissance du méter
- De meilleurs statuts
- Une amélioration des conditions de travail

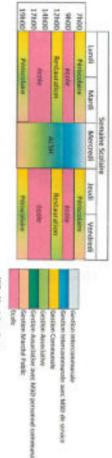
pressante La réfexion sur la mutualisation des personnels d'animation va devenir de plus en plus

territoire entraînent la superposition de plusieurs politiques éducatives Les compétences partagées, les modes de gestion différents, la diversité des acteurs sur le

- 1 projet éducatif communautaire validé par les élus de la Communauté de Communes et les membres du Canseil d'Administration du CIAS
- 14 politiques éducatives communales
- 3 projets fédératifs : Families Rurales, IFAC, Centre Sociaux et Socioculturels 6 projets éducatifs des associations locales (Brem sur Mer, Landevieille, Coëx L'Alguillon, ...)

Dans un monde souvent en perte de repére, la lisibilité d'une politique éducative à l'échete du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, serait un plus, tant pour les usagers (enfants et families) que pour les professionneis

loisirs, ... un enfant est amené à vivre sous la coupelle de différentes politiques éducatives restauration, ...) avec différents co-éducateurs (Professeurs des écoles, animateurs, personnels de Au regard des éléments décrits plus haut, selon son lieu d'habitation, de scolarisation, de



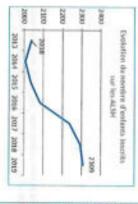
MIC + Miss & disposition

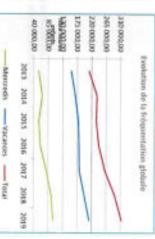
la gestion des cas contacts, des cas positifs... Il semblerait cohérent que les équipes se concerter. La crise sanitaire a montré ce manque de communication entre les acteurs pour Les enfants sont pris en charge par 2 à 3 équipes éducatives qui les encadrent, souvent sans éducatives se réunissent à deux niveaux :

- Réunion des équipes éducatives par commune : périscolaire + extrascolaire + scolaire educative pour les enfants + restauration + jeunesse; ceci afin d'assurer une continuité et une complémentarité
- Ņ Réunion des équipes éducatives par secteur d'activité (périscolaire / extrascolaire scolaire / restauration / jeunesse) : afin de réfléchir aux problématiques communes et apporter des réponses construïtes et cohérentes à l'échelle du Pays de Saint Gilles

professionnels : de l'extrascolaire et de la jeunesse A noter que la coordination enfance du CIAS organise ces temps de travail partagés avec les

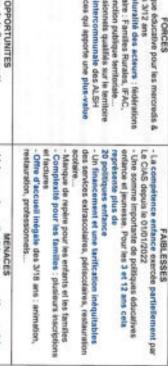
> ci-dessous, source Communauté de Communes) plus entre 2013 et 2019, ainsi qu'une augmentation de la fréquentation globale généralisée sur les temps de vacances comme sur les temps extrascolaires du mercredi (voir graphique Sur le territoire, on constate une forte hausse du nombre d'enfants inscrits presque 300 de





Synthèse de l'état des lieux :

centres sociaux, fonction publique territoriale... mercredis & vacances qui apporte une plus value d'Education Populaire : Families Rurales, IFAC, La coordination intercommunale des ALSH vacances scolaires 3/12 ans Nombreux professionnels qualifies sur le territoire Richesse de la pluralité des acteurs : fédérations Une même politique éducative pour les mercredis & 20 politiques enfance représente plus de Le CIAS depuis le 01/01/2022 **FAIBLESSES**



le champ de l'enfance : réflexions intercommunales sur les problématiques, aides financières La CTG (Convention Territoriale Giobale) qui couvre d'Intérêt communautaire portée par le CIAS

Définition d'une politique d'actions sociales

- Reprendre la réflexion sur la politique jeunesse Politique de la ville : prévention de la définquence
- La mutualisation des personnels d'animation
- les familles que pour les professionnets Simplifier les démarches administratives tant pour

L'absence de continuité et de complémentarité éducative pour les 3/12 ans et les 12/18 ans l'iniquité d'accès aux services pour les familles Pénurie d'animateurs lant localement qu'eu niveau

- Différentes éguipes qui interviennent auprès des metional
- (communes + CIAS) mêmes groupes d'enfants : brouillage des messages Des coûts aupplémentaires pour les collectivités

L'enjeu est bien la réussite de la politique éducative sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie

La concertation des acteurs et des familles du territoire

pu répondre à un questionnaire en ligne : 558 réponses ont été reçues soit environ 30% des services, élus municipaux et associatifs fédérations. Les familles utilisations des services ont tous les acteurs ont été concertés : professionnels de l'animation, directions générales des Au cours de l'audit réalisé en 2021, sur la compétence enfance exercée par l'intercommunaîté

- D'une façon générale, les familles fréquentent leur accueil de loisirs de proximité l'harmonisation tarifaire teur donne la liberté de choisir l'ALSH selon plusieurs critères : Focus sur les familles
- Penodes de fermetures Proximité du lieu de travail, ou sur la route

Horaires d'ouverture

- La satisfaction ou non du service







des families La distance et les tarifs sont des difficultés à prendre en compte pour favoriser l'accessibilité

Une réflexion pourra être menée sur les 8% des familles pour lesquelles les horaires de fonctionnement des ALSH ne sont pas adaptés. Dans les réponses reçues, cela représente :

- 6 familles dont
- 2 de Saint Maixent sur Vie
- 1 de Brétignolles sur Mer
- 1 de Commequiers
- 1 de L'Aiguillon sur Vie
- 1 de Saint Hilaire de Riez

A noter que les ALSH de Commequiers et Givrand/L'Alguillon sur Vie sont ouverts de 7h à 19h, et que les ALSH de Brem sur Mer et Saint Hilaire de Riez sont ouverts de 7h30 à 18h30

Etes-vous satisfait de votre ALSH? - Tres saturta · Satisfact · Poursatridad · Pas satisfail

comptabilise 90% d'avis positifs & vacances scolaires, on l'ensemble des services mercredis salisfaites, voire très satisfaites de Giobalement les familles sont

les raisons suivantes Les familles devaient laisser un commentaire pour cette question, elles sont satisfaites pour

- Les activités : diversité / qualité / ludique
- Personnel (animation/direction): écoule / accueillant / dynamique / réactif /
- Qualité de l'acqueil et de l'organisation
- Le bien-être des enfants / l'envie de venir / la joie de participe

frequemment Pour les 10% qui sont peu ou pas satisfait du tout, les commentaires font état le plus

- Des animations jugées peu adaptées, pas assez encadrées
- Des formetures : en août, à Noël
- Des bátiments pas adaptés
- Du manque de communication
- Du manque de place lors des inscriptions
- Des horaires peu adaptés

par ALSH n'est pas intégré. vocation à pointer tel ou tel dysfonctionnement d'un ALSH, c'est pour cette raison que le détail tendance. Ce qui est intéressant c'est de les traiter ALSH par ALSH. L'audit présenté n'a pas Tous les commentaires laissés sont très suggestifs, néanmoins its témoignent d'une certaine

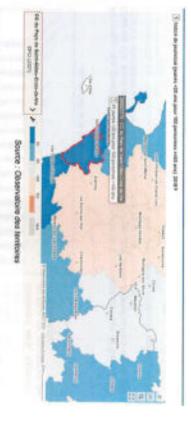
Dans une démarche constructive le détail de tous les commentaires (positifs et négatifs) a été envoyé à tous les ALSH : directeurs trices et organisateurs concernés à fin janvier 2022

Synthèse des concertations élus, professionnels, familles

OPPORTUNITES - L'Intérêt social communautaire porté par le CIAS à compler du 1º janvier 2022 - Souhaits de plus d'hamsonisations (fouctionnement, tarits périsociaires, investissements,) - Volontés d'un élargissement de la compétence (périsociaire, jeuresse) - Proposer une politique éducative communautaire - Souhaits de plus de mutualisations des fonctionnements et des moyers humains fonctionnements et des moyers humains - Aller vers une simplification pour tous ; étus, professionnels et usagers	PORCES - Une grande satisfaction de la compétence axercée par la Communauté de Communes (élus, families, professionnels) - La coordination intercommunair des ALSH marcredis & vacances qui apporte une plus-value qualitative - Les mutualisations (matériel, formations,) - L'harmonisation tarifaire des ALSH - Les temps d'échanges entre les professionnels et les étus L'apport financier de l'intercommunalité - Les harmonisations de fonctionnement (réservations, annulations,) - Le Portail Familie
MENACES - Les craintes de pertex d'identité et d'autonomie - Le manque de communication et d'informations - Ne pas suivre l'évolution démographique et sociologique du territoire et de ses habitants	- La partialité de la compétance macradia & vacances scolaires - Le manque de lien / de communication (entre les acteurs, - Le manque d'harmonisation (temps de préparation, - Le manque d'harmonisation (temps de préparation, - Les lourdeurs administratives - Le manque d'une volonté politique claire - La gestion des ressources humaines

La jeunesse

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre le population égée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus ; plus l'indice est fable plus le rapport est favorable aux personnes ágées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes. Sur notre territoire. L'indice est de 41 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans ; le territoire est donc favorable aux personnes ágées. Cet indice ne vient qu'appuyer la proportion de la population présente sur le Pays de Saint Gitles.



Pour rappet, la compétence jeunesse est communale et concerne la tranche d'âge des 10/18 ans.

Sur le territoire, il existe plusieurs établissements accueillant ce public



Comme évoqué précèdemment lors de nos rencontres avec les CCAS, la jeunesse est un sujet qui interroge aussi beaucoup au sein des communes. Nous avons relevé l'intérêt des élus à penser la prise en charge de ce public aux besoins spécifiques.

Au cours de l'année 2019, la Communauté de Communes a fait réaliser, par le cabinet OCP, une enquête jeunesse afin de mieux définir les bescins et attentes des jeunes et de leurs parents. A la suite de la restitution en fin d'année 2019, les élus avaient souhaité qu'un petit groupe de travail se constitue afin d'écrire les contours d'une politique jeunesse intercommunale. Mais, l'année 2020 sera marquée par deux événements d'envergure, mettant

changement de président et de gouvernance de la Communauté de Communes, de l'autre. un coup d'arrêt à ce projet jeunesse : la crise sanitaire de la Covid-19 d'un côté, et le

Les chiffres mis en avant grâce à cette étude nous disent que

- 18,5% de jeunes de mains de 20 ans sur le temtoire (24,2% en moyenne en France)
- 30,7% des répondants collégiens et lycéens fréquentent une structure jeunesse
- 61,9% des collègiens ne fréquentent pas de structures jeunesse, par manque d'intérêt 63,3% des familles considérent les structures comme des modes de garde (activités qui ne plaisent pas, préfére rester chez soi, ...)
- retrouver leurs amis La première motivation des jeunes lorsqu'ils fréquentent une structure jeunesse est de
- Le temps libre des collégiens est occupé principalement pour
- 74,2% pour le sport
- 65% retrouver ses amis Plus de 50% d'entre eux sur les écrans Mélevision (57%), internet (45%), réseaux sociaux (52%), jeux vidéo (53%)
- Difficultés d'accès aux loisirs car souvent éloignés du domicile, et inexistence de transports sur le territoire

Les constats de l'enquête jeunesse :

- Disparté de l'offre sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- Les ALSH sont considérés comme un mode de garde par les familles
- Problème de la mobilité et du manque de transports, forte dépendance des parents,
- Coûts trop élevés et inéquitables sur le territoire
- Manque d'information pour les jeunes et les familles
- Appauvrissement du niveau culturel des jeunes : écriture, lecture, mathématiques sciences,...
- Importance d'une continuté et d'une complémentanté éducative
- Developper les actions de prévention : sécurité routière, hygiène, santé, conduites à
- Education aux nouvelles technologies, réseaux sociaux,

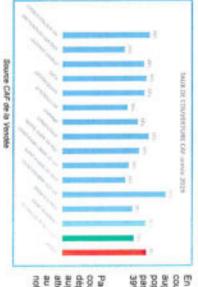
Aujourd'hui, les étus communautaires questionnent toujours la jeunesse à un niveau intercommunale, après 6 ans d'exercice de la compétence enfance (partielle) mercredis et vacances scolaires il apparaît important de traiter cette question dans un futur proche.

c) Le Social, la solidanté

Quelques chiffres:



En 2019, le nombre d'allocataires CAF sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est passé de 6 583 allocataires en 2016 à 7 645 allocataires soit 15% de la population totale.



augmenté de 2% de couverture En 2019, 39% en 2019. population passant de 37% en 2016 à CAF totale en E = 8

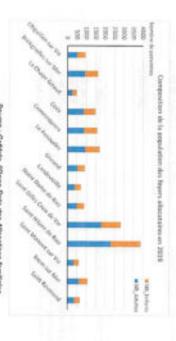
Parallélement, le taux de couverture pour le notre territoire. atteignant 46%, superiour angmente département de la Vendée au taux de couverture de 8 京

Croix de Vie, nous observons entre 2016 et 2019 les plus fortes augmentations de ce taux pour les communes de Brem sur Mer et de Coëx avec une hausse de 5% Au niveau des communes composant la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles

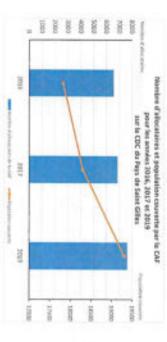
En revanche, les communes de Landevielle et de Saint Révèrend connaissent les baisses les plus importantes, -3% pour Landevielle et -2% pour Saint Révérend

de Saint Maixent sur Vie reste la commune ayant le taux de couverture CAF le plus important du territoire intercommunal (54% en 2016 vs. 57% en 2017). De plus, rous remarquons que seulement 3 communes dépassement le taux départemental de 40% soit les communes de Saint Maixent sur Vie (57%), l'Alguillon sur Vie (48%) et Landevielle (47%). Malgré ces différentes variations, il apparaît, que ce soit en 2016 ou en 2019, que la commune

sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes avec 31% de sa population communale couverte par une allocation CAF. En 2019, avec une augmentation de 3% de son taux, elle se retrouve ex aequo avec la commune de Brétignolles sur Mer avec un taux de 34%, cette dernière ayant connu une plus table augmentation, seulement de 1% En 2016, la commune de Saint Hilaire de Riez possédait le taux de couverture le plus faible



Source: Cattlete, l'Open Dete des Alboations familiales



Source: Carbata, l'Open Data des Allocations familiales

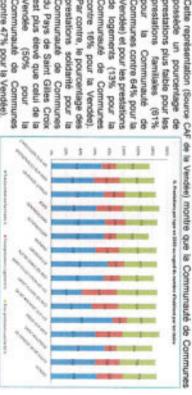
sur un tetal de 7545 sélectiones. sur la CDC du Pays de coint Gibes Cross de Ves

Source: Carldata, /'Open Data des Altocations familiaires

ressources sont constituées à 50% et plus des prestations de la CAF. que ces allocations comme ressources pour leur loyer, et 519 foyers (7%) pour lesquels leurs Gilles Croix de Vie recevant des prestations de la CAF, 994 fayers (soit 13%), ne possèdent En 2019, sur l'ensemble des foyers de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Saint

par la CAF de la Vendée Les données quantitatives ci-dessus sont analysées au regard du type de prestations versées

est plus élevé que celui de la du Pays de Saint Gilles Croix Par contre, le pourcentage des contre 16% pour la Vendée). de logements (13% contre 47% pour la Vendée). Vendée Communauté de prestations solidarité pour la Communauté de Communes Vendée) et pour les prestations Communes contre 64% pour la pour la Communauté prestations prestations plus faible pour les possède un pourcentage de Communauté de Communes (50% familiales (61% Communes pour pour la 8



de Saint Maixent sur Vie dépassait le pourcentage départemental des prestations de la CAF supérieur à celui de la Vendée en 2018. En 2016, seule la commune Seules les communes de Brem sur Mer et Coëx possèdent un pourcentage total de l'ensemble

Au niveau des prestations familiales :

→ <u>Definition CAF de la Vendée</u>: Les prestations d'amiliales correspondent aux attocations d'amiliares au compliament familiat à l'allocation de soutien familiat à l'allocation de l'enfant handicape à l'allocation des renfree scotaire, à l'allocation d'education de l'enfant handicape à l'allocation journaisière de présence parentaire, à la prestation d'accueil du jeune enfant aure à la familie pour l'emplor d'une assistante maternelle agréée, à l'allocation de gante d'enfant à domicile et à l'allocation d'adoption.

Nous observons que la commune de Saint Gilles Croix de Vie possède en 2019 le pourcentage le plus faible de population percevant des prestations familiales (42%) contrairement à 2016 où il s'agissait de la Commune de Saint Hilaire de Riez.

En 2019, huit communes dépassent le pourcentage des preditions familiales du département (64%). Il s'agit des communes de Saint Maixent sur Vie (86% de sa population perpoit une ou des prestations familiales de la CAF), Landevielle avec 75%, Saint Révèrend et Commequiers avec 74%, Notre Dame de Riez et le Fenouliter avec 73%, La Chaize Giraud avec 72% et L'Alguillon sur Vie avec 70%.

Au niveau des prestations logement

 Définition CAF de la Vendée : Les prestatous logement correspondent aux aides personnalisées au logement à l'allocation de logement familiale et à l'allocation de logement sociale.

Contrairement au pourcentage des prestations familiales, la commune de Saint Gilles Croix de Vie possède le pourcentage le plus élevé du territoire intercommunal avec un pourcentage de 49% contre 36% pour le département. La commune de Brem sur Mer possède également un pourcentage plus élevé que celui de la Vendée, mais avec une différence moindre (37% pour Brem sur Mer vs 36% pour la Vendée).

Avec 16% de prestations logements, Saint Révérend est la commune avec le plus faible pourcentage.

Au niveau des prestations solidarité :

 <u>Définition CAF de la Vendée :</u> Les prestations solidanté correspondent au revenu de solidanté active, aux aflocations adultes handicapés, au complément AAH et aux primes d'activités.

La commune de Saint Gilles Croix de Vie possède le pourcentage de prestation solidarité le plus élevé atteignant 50% de la population.

De plus, 7 communes dépassent le pourcentage de prestations solidanté de la Vendée

La commune de Saint Maixent sur Vie obtient un pourcentage de 40%, niveau le plus faible de l'ensemble des communes de la Communauté des Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

> Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de saint Gilles Croix de Vie, le taux de pauvreté touche en 2019 principalement les personnes âgées de moins de 30 ans et jusqu'à 49 ans.

On note que le taux de pauvreté pour toutes les tranches d'âges sauf celle des 30 à 39 ans est inférieur au taux départemental. Alors que le taux de pauvreté est inférieur pour la communauté de communes, pour toutes les tranches d'âges par rapport au taux régional.

D'une manière générale, le taux de pauvreité a diminiué entre 2017 et 2019. La tranche d'âge la plus représentative est celle des 50/69 ans avec un taux en baisse de 1,5. Le taux de pauvreité sur la population totale de la Communauté de Communes est intérieur aux taux départemental et régional et en baisse de 0,4 par rapport à 2017.



	Population	moins de	38 à 39 mm	38 à 29 ann 40 à 49 ann 50 à 59 ann 60 à 74 ann	50 ± 55 ann	60 à 74 um
CC de Pays de Saint Gilles Croix de Vie	7.9	11.8	23	10.2	95	101
Vendee	9.5	9.51	9.60	10.3	9.6	610
Pays do to Lobe	10.7	18.3	123	2.11	5.31	-

Source INSEE

Au travers des données quantitatives de la CAF de la Vendée, il apparait que le nombre d'allocataires est relativement proportionnel au nombre d'habitants per commune.

Cependant, le taux de couverture qui comprend les allocataires et leurs ayants droit s'homogénéties sur le territoire. La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles présents un taux de couverture de 39%, donc inférieur à la moyenne départementale qui est de 46%. On note également que les prestations solidanté sont plus élevées sur le territoire que pour le département alors que la tendance set inversée pour les prestations logement et familiales. Le taux de pauvreté de la population du Pays de Saint Gilles est également plus table que celui du département et de la région.

Le logement social :

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Aggiomération représente un parc de 1 230 logements sociaux au 1^{et} janvier 2022.

Sur ces 1 230 logements on compte :

- 57 logements locatifs publics dont
- 47 gérés par les CCAS, situés sur 7 communes du territoire (Brem sur Mer, Bréégnciles aur mer, La Chaize Graud, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hiaire de Riez, Saint Maixent sur Vie et Saint Révérend).
- 10 logements gérés par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 Ces demiers seront repris en gestion par un bailleur social courant 2022.
- 77 logements, en gestion par l'association AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociate) d'Habitat et Humanisme qui accueil des ménages en difficultés.
- 1 096 logements sociaux gérés par 4 bailleurs sociaux sur notre territoire :
- Vendée Habitat : 639 logements (58,3% du parc 2022)
- Vendée Logement: 345 logements (31,5% du parc 2022)
- ICF: 19 logements (1,7% du parc 2022)
- Podeliha: 93 logements (8,5% du parc 2022)

Représentation par commune du parc de logement « social » gérés par les bailleurs sociaux

Communes	Nombre de logements du parc locatif social 2016	Nombre de logements du parc locatif social 2022
L'Aiguillon sur Vie	20	54
Brétignoles sur Mer	33	51
La Chaize Giraud	80	15
Coëx	80	110
Commequiers	43	777
Le Fenoulier	13	22
Gwrand	40	42
Landevieille	16	16
Notre Dame de Riez	8	CO .
Saint Gilles Croix de Vie	279	365
Saint Hilaire de Riez	160	338
Saint Maixent sur Vie	#	12
Brem sur Mer	36	90
Saint Révérend	12	30

Source balleurs sociaux/A/VS/CCAS - 01/01/2022

Source : balleurs spcaus/AVS/CCAS - 01/01/2022

On observe que l'évolution du nombre de logements sociaux à évolué de manière plus conséquente sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie que sur la Vendée +49% entre 2018 et 2012. En effet le graphique ci-dessous montre une augmensation significative des logements à partir de 2012 et jusqu'en 2017 passant de 115 à 165 pour ensuite stagmer légerement jusqu'en 2019 et arriver à presque 180. La courbe de la Vendée est quant à elle sagnante passant de 100 à 120.



Typologie du demandeur (source balleurs sociaux/A/VS/CCAS-01-01-2022)

Au 1º janvier 2022, 54,9% des demandeurs vivent seuls.

25,4% représente un foyer monoparental ou un foyer avec un adulte accompagné d'un parent(s) ou autre. Ces chiffres expliquent le fait que 42,9% des demandes représentent un logement de type 2 soit d'une chambre, et 32,4% des personnes recherchant un logement de type 3 soit 2 chambres. Les logements individuels sont sollicités par 34,2% des demandeurs.

39% sont des demandeurs résidant dans la même commune que leur choix de demande de logement, 20,7% sont habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, 16,8% vivent en Vendée

legere augmentation 23,5% des demandeurs sont originaires d'autres départements. Cette dernière donnée est en

78% des demandeurs percoivent les minima-sociau

Le taux de rotation des locataires est actuellement de 15,4 mois

La demande de logement social

Les demandes de logement peuvent être faites auprès du guichet unique du CIAS, des lieux d'accueils et d'informations des mairies, des bailleurs sociaux ou directement en ligne sur demandelogement85.fr.

Lors de l'enregistrement, les personnes peuvent choisir un nombre illimité de communes. Lorsque l'on extrait des données relatives au nombre de demandes concernant le Pays de Saint Gilles nous pouvons donc trouver un total altant jusqu'à 12 000 demandes

En effet, une personne qui aurait demandé par exemple la commune de Saint Giles Croix de Vie en choix numéro 15 sera comptabilisé alors qu'il est peu propobable que ce soit ce choix qui soit retenu. De plus, ce chiffre est en perpétuelle évolution du fait des modifications apportées quotidiennement sur les dossiers.

territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération 1.175 demandes de logements sociaux sont enregistrées sur le fichier départemental pour le le premier chaix d'une des 14 communes en première position. Ainsi, au 1º janvier 2022 la, nous avans fait le choix d'extraire le nombre de demandes en prenant en compte uniquement

Missions du quichet unique d'enregistrement de la demande de logement social

social existe au sein de notre EPCI, depuis mars 2017. guichet d'accueil, d'information et d'enregistrement de la demande de logement

II a pour mission

- L'acqueil physique, téléphonique et dématérialisé pour tout demandeur souhaitant avoir accès à son dossier ou souhaitant déposer une demande,
- La vérification de la complétude du dossier et l'accompagnement du demandeur dans ses démarches ainsi que dans l'actualisation de sa demande,
- L'enregistrement eVou l'annutation de la demande sur le fichier partagé départementa des demandes de logement social et la numérisation des justificatifs

Le public accueill se présente au guichet, pour recevoir

De l'information générale sur la demande de logement social (le parc existant, le détai d'attente d'une attribution, le montant des loyers défini dans le PPGD)

- Un soutien dans la complétude du dossier : compréhension du formulaire
- Régrientation vers les services compétents comme
- Une recherche d'aide financière pour le paiement des loyers et autres charges (DALO, Banque de France): MDSF, CCAS
- Un soutien alimentaire: CCAS, Resto du Cœur, MDSF
- droit du locataire : ADILE 85 Une recherche d'information sur les logements insalubres/indignes et respect du
- ٩ Absence d'accès à l'informatique, production de justificatif, gestion dossier Conseil protection contre la violence : Accueil d'Urgence - Ferrime en Difficulté administratif: Maison France Services (CAF, Centre des Finances) / Pôle Emploi

39-19,

- Demande d'hébergement en urgence : 115 / VISTA, CCAS Problèmes de transport : Transport à la Demande, CCAS
- Recherche de logements prioritaires pour les travailleurs, saisonniers, stagiaires personnes d'origine étrangères, mineurs...
- Proposition d'un acqueil des demandeurs décentralisés, dans les CCAS

impatience), accompagné, rassuré. Ils démontrent une démobilisation pour les démarches administratives. C'est pourquoi il est important de mettre en évidence le rôle du guichet qui propose un accompagnement complet aux personnes s'y présentant. Les usagers expriment le besoin d'être écouté, reconnu (mécontentement, détresse psy.

contact avec le guichet en 2021. Au guichet du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération 489 ménages ont pris un

L'hébergement d'urgence

pour 2 mults consécutives contre une nuit avant le début de la crise sanitaire. Ce nouveau mode d'accueil permet aux personnes de se reposer plus longtemps et d'avoir un besoin en départ, à 9 h, ainsi que les courses, le ménage et la lessive. Les personnes sont accueilles toit. Les 70 bénévoles de l'association se relaient pour géner l'accueil, le soir, à 18 h, puis le bénévoles moins important L'Étape, association de bénévoles créé en 1982, gère l'accueil d'urgence des personnes sans

par l'ETAPE : Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, il existe deux lieux d'accueil géré

- Dans une maison propriété de la Ville de Saint Gilles Croix de Vie, mise à disposition gratuitement, située près du complexe sportif de la Chapelle,
- A Saint Hilaire de Riez, depuis peu, dans une maison appartenant à la Ville et mise à disposition gratuitement, rue de la Touche.

ci soutient les bénévoles de l'ETAPE pour l'aspect sécurité, mais elle met aussi en place des groupes de paroles et aide à la gestion des situations problématiques et des difficultés croissantes dans la gestion de l'acqueil des personnes en difficulté. C'est l'une des reisons pour laquelle l'association l'ETAPE a fait appel à l'association VISTA. Celle-L'association rencontre des difficultés entre autres le départ de bénévoles âgés et/ou fragiles.

professionnelle des personnes en situation d'exclusion à travers diverses structures. Ces dernières ont été créées à partir du constat de manque cruel de places d'hébergements d'urgence sur le territoire. L'association VISTA tente ainsi de faciliter l'accès au logement de pour objectif d'assurer des missions d'acqueil, d'hébergement et de réinsertion sociale VISTA est née en jamier 2022 de la fusion de l'association APSH et PASSERELLE. Elle a 2

logement adapté. Certains CCAS redirigent les personnes en difficultés vers VISTA populations exclues tant pour des raisons économiques complexes que par le déficit de

En résumé, nous pouvers dire que, matgré une augmentation du nombre de logements sociaux entire 2016 et 2022, fortire u parc locatif social est inégale sur le territoire et insuffisante au regard des demandes en attente. La composition des ménages avec, d'une part, une population vieillissante et, d'autre part, des séparations, entraine un besoin croissant en logement pour des foyers composés d'une au de deux personnes. A noter également que le guichet d'enregistrement propose un accompagnement complet des personnes qui s'y présentent et les dirige vers les services compétents le cas échéant.

Le territoire connaît une pénurie en matière de places d'urgence. C'est un constat et une problématique rencontrée régulièrement par les CCAS mais aussi par les associations qui ceuvrent pour les populations les plus démunies.

→ FOCUS sur la Logement (CIL) mise en place d'une Conférence Intercommunale du

La Communauté d'Agglomération, dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire, est tenue de mettre en place une Conférence intercommunale du Logement (CIL), en ventu de la loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017.

logements sociaux à l'échelle communautaire. A cet effet, elle sera chargée dans un premier temps de l'élaboration de la convention intercommunate d'attribution des logements sociaux Cette instance obligatoire est en charge de la gouvernance territoriale des attributions de

des Logements (CAL), à laquelle chaque commune est associée lorsqu'une attribution de se charge de l'attribution des logements dans le cadre de sa propre Commission d'Attribution logement social est proposée sur son territoire. La Communauté de Communes du Pays de Dans le cadre du PPGD (Plan Partenarial de la Gestion de la Demande), chaque bailleur social Saint Gilles Croix de Vie y est désonnais membre de droit

La loi « égalité et citoyenneté » confirme comme principe de base, l'égalité des chances pour l'accès au parc social. Elle impose que 25% des attributions annuelles de logements sociaux consommation en 2017 Croix de Vie sont ceux dont les ressources annuelles n'excèdent pas 8 013 € par unité de 18 mai 2017, les personnes ou ménages concernés sur le territoire du Pays de Saint Gilles solent consecrées aux 25% des demandeurs les plus pauvres. Suivant l'arrêté préfectoral du

1 230 logements, dont 52% sont détenus par Vendée Habitat, 28% par Vendée Logement et 20% par d'autres bailleurs, dont la Communauté de Communes. Le faux de rotation des logements reste limité et en moyenne une centaine de logements donnent lieu à une nouvelle attribution chaque année. locatif social sur la Communauté d'Agglomération totalise actuellement

> Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 septembre 2017 avait décidé de composition suivante pour la CIL, suivant 3 collèges : W

- Le collège des représentants des collectivités territoriales : les maires des communes ou leur représentant respectif, le Président du Conseil Départemental ou ses consonance
- représentant, le Président de SOLIHA ou son représentant, en sa qualité d'organisme d'ICF Habitat Loire-Bretagne ou son représentant, le Président de PODELIHA ou son attributions des logements sociaux : le Président de Vendée Habitet ou son représentant, le Président de Vendée Logement ou son représentant, le Président Le collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ agrée maîtrise d'ouvrage d'insertion 800
- Le collège des représentants des usagers ou des associations intervenant pour le logement des ménages défavorisés : le représentant local de la Confédération Nationale du Logement (CNL), le représentant local de la Confédération locataires, un représentant des associations « Habitat et Humanisme Vendée » et Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), en tant que représentants des « Accompagnement Personnalisé et Soutien à l'Habitat APSH devenu VISTA en

La politique intercommunale d'attribution est déclinée à travers plusieurs dispositifs interdépendants à mettre en place par l'EPCI :

La conférence intercommunale du logement (Cit.), instance multi-partenantale, en charge de la politique intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux.

Elle adopte des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant :

- Les attributions et les mutations sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le
- Les modelités de relogement des personnes déclarées prioritaires au titre du DALO. renouvellement urbain au titre des critères définis à l'article L 441-1 du CCH ou relevant des projets de
- Les modalités de coopération inter-partenariale

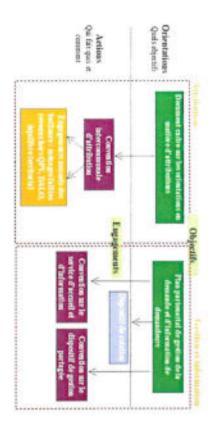
les objectifs forés. engagements pris par chaque partenaine pour mettre en œuvre ces orientations et atteindre opérationnelle des orientations adoptées par la CIL. Elle permet de contractualiser sur des La convention intercommunale d'attribution (CIA) qui constitue la déclinaison

Le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD) definit des orientations destinées à :

- Assurer une gestion partagée des demandes de logement social à l'échéle
- Satisfaire le droit à l'information du demandeur Assurer une plus grande transparence et équité dans le processus d'instruction
- Traiter les demandes des ménages en difficultés

Ces orientations sont déclinées en actions qui font l'objet de conventions sur le service d'accueil et d'information du demandeur et sur le dispositif de gestion partagée.

La Conférence Intercommunale du Logement : les différents dispositifs obligatoires



Comment se décline-t-elle

- La conférence intercommunale du logement (CIL)
- Obligatoire par la loi
- Elabore les orientations en matière d'attributions
- Soumises à l'approbation du préfet et du président de l'EPCI
- La convention intercommunale d'attribution (CIA)

v

- Document contractuel et opérationnel qui porte sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attributions de logements sociaux
- La déclinaison locale de règles nationales
- Le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD)

Feuille de route :

- Installation de la CIL octobre 2021
- Diagnostic à faire sur l'état de la demande de logement social sur le territoire en cours de réalisation
- PPG prorogé d'un an jusqu'en juin 2023
- Fin 2023 la colation devra être mise en place

La solidarité :

L'aide alimentaire sur le territoire

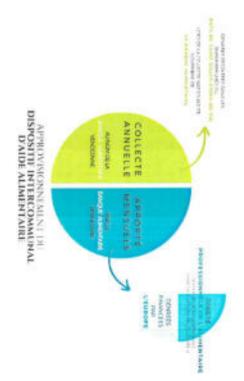
Le dispositif d'aide alimentaire intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie regroupe plusieurs acteurs syant pour prérogative la distribution de denrées aux personnes en difficulté. Ces acteurs distributeurs sont les 14 communes et le Secours Catholique. Sur l'année 2021, en moyenne, cette aide alimentaire a bénéficié à 132 familles par mois (263 personnes).

La gestion du dispositif d'aide alimentaire

Le 22 juillet 2021, le Conseil d'Administration du CIAS a approuvé le transfert de la gestion, de l'animation, du suivi et de l'amélioration de l'aide alimentaire au CIAS. Ceta s'est concrétisé par la création d'un poste.

L'approvisionnement du dispositif d'aide alimentaire :

Actuellement, l'approvisionnement du dispositif intercommunal d'aide alimentaire est exclusivement approvisionné par la Banque Alimentaire (association nationale, délégataire de la mission de service public d'aide au plus démunis, qui centralise, stocke et redistribue à des associations et CCAS partenaires), de par sa collecte annuelle nationale et ses apports mensueis (voir schéma ci-dessous).



- La collecte nationale de la Banque Alimentaire chaque novembre :

 En novembre 2021, presque 12 tonnes de dennées ont été récollées dans les supermarchés du territoire du Pays de Saint Gâtes Croix de Vie. Ces denrées sont stockées à Govrand, à proximité du siège de la Communauté d'Agglomération. Elles sont propriétés de la Banque Alimentaire mais restent sur le territoire pour restreindre les transports de denrées.
- L'approvisionnement mensuel per la Benque Alimentaire :
 Chaque mois, le dispositif d'aide alimentaire intercommunal est approvisionné per la Banque Alimentaire départementale en fonction du nombre de bénéficiaires. Il s'agit des dernées du Fond Européen d'Aide aux plus Démunis et de produits invendus d'entreprises agro-alimentaires, de la grande distribution et ponctuellement d'autres acteurs.

Cette dépendance à un dispositif associatif national peut être source de frustration par l'impossibilité de maîtriser la qualité et la quarité des dernées apportées aux bénéficiaires. Certaines communes se sont déjà saisses de cette question par la mise en piace d'un autre approvisionnement (épicerie communale, jardins partagés, partenantat avec une boulangerie....). De plus, au niveau du CIAS, une réflexion a été lancée pour diversitier l'approvisionnement du dispositif intercommunal.

 En janvier 2022, le CIAS a voté l'achat de légumes à un maraîcher en agriculture biologique de Brem sur Mer. Cet approvisionnement a pour but d'améliorer la qualité des denrées proposées et ainsi de tendre vers les objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS): l'augmentation de la consommation de fruits et légumes, le rééquilibrage protéique et l'augmentation de la consommation de produits bio.

Le fonctionnement du dispositif d'aide alimentaire

Le mode de fonctionnement actuel sur le territoire se résume à une distribution mensuelle. Chaque mois, les acteurs distributeurs (14 communes et Secours Catholique) font part de leur nombre de bénéficiaires, que le CIAS communique à la Banque Alimentaire. Celle-ci approvisionne en conséquence le CIAS une fois par mois.

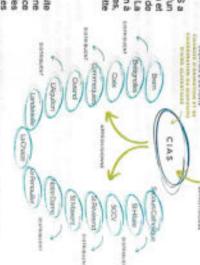
> Ce jour d'approvisionnement, une équipe de bénévoles est sollicifée (environ 6 personnes) pour répartir les dennées par acteurs distributeurs en fonction du nombre de bénéficiaires. Ceta se détant le se level de Gissand à

DISPOSITIF INTERCOMMUNAL D'AIDE ALIMENTAIRE

ALIMENTAIRE

se déroule au local de Givrand, à proximité du sège de la Communauté d'Agglomération. Ces acteurs distributeurs viennent ensuite récupérer les denrées pour les redistribuer sur leur commune aux bénéficiaires de cette aide alimentaire.

Le Conseil d'Administration du CIAS a souhaide, en juin 2021, la création d'un posts dédié à la mission d'animation et de coordination intercommunale de l'aide alimentaire. La professionnassation de cette mission à temps-plein a permis, entre autres, l'améticration de la logisique de cette étape d'approvisionnement.



Cependant, cette logistique nécessile toujours une organisation et une manufention importante, la présence de plusieurs bénévoles et de véhicules pour le transport des denrées. Les communes sont donc solicitées pour le

communes sont donc sollicities pour proposer des bénévoles ou des véhicules. Sur le territoire, il n'y a pas de bénévoles de la Banque Alimentaire à proprement dit. L'investissement des CCAS peut être conséquent mais peut aussi être très disparate. Ce point sera à travailler dans la réflexion future tout en tenant compte des situations des communes.

Ce dispositif intercommunal regroupe un ensemble varié de « dispositifs d'aide alimentaire communaux indépendants », en effet chacune des 14 communes du territoire gère l'organisation de sa distribution auprès de ses bénéficiaires :

- Pour exemple, le CCAS de Saint Gilles Croix de Vie dispose d'une épicerie sociale : créée en 2006 afin de répondre sous une forme différente à l'aide alimentaire assurée auprès des bénéticaires. L'idée principale étant de leur permettre d'être « acteurconsommateur », de pouvoir choisir les produits qu'ils veulent consommer, de participer financièrement et ainsi de réduire l'assistanat et la stigmatisation.
- Le CCAS de Saint Hilaire de Riez ou la Secours Catholique, sans fonctionner par le blats d'une épicerie sociale, donnent la possibilité aux bénéficiaires de choisir leurs dennées.
- A l'inverse, pour d'autres communes, le bénéficiaire va chercher à la mairie son colis alimentaire, sans avoir le choix de ce qui le compose. Cela peut être lié à des moyens de stockage insuffisants, des bénéficiaires trop peu nombreux sur la commune, ou par choix...
- Certaines communes, devant le peu de bénéficiaires, font la démarche de porter directement le colis aux personnes et là encore pas de choix dans sa composition.

Les autres acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Les Restos du Cœur est une autre des quatre associations délégataire de la mission de service public d'aide au plus démunis. Ils ont un fonctionnement qui dépend du d'habitation. Les personnes dans le besoin peuvent venir d'autres territoires. Cela explique en partie l'important nombre de bénéficiaires auxquels ils viennent en aide Concernant l'attribution d'une aide à un bénéficiaire, il n'y a pas de critère de lieu la commune de Givrand. Cette association rassemble environ 70 bénévoles Leurs locaux sont situés à proximité de ceux de la Communauté d'Agglomération, sur réseau national et dont le partenariat avec les autres acteurs reste limité.

Ainsi, la campagne de l'été 2020 a concerné 200 familles bénéficiaires, et la campagne d'hiver 2020-2021 a concerné 300 familles, c'est-à-dire 720 individus.

- Le Secours Populaire est une autre des quatre associations délégataire de la mission d'habitation lors de l'attribution de l'aide. Cependant, le Secours Populaire semble avoir de service public d'aide au plus démunis (seul la Croix Rouge, dernière de ces quatre acteurs reste extrêmement limité. beaucoup moins de moyens que les Restos du Cœur. Le partenariat avec d'autres comme les Restos du Cœur, il n'y a pas de critère sélectif en fonction du lieu bénévoles et vient en aide à 45 families, c'est-à-dire 85-90 personnes (avril 2021). Yout commune de Saint Hilaire de Riez. Cette association rassemble une quinzaine de associations, n'est pas présente sur le territoire). Leurs locaux sont situés sur la
- La commission consultative aide alimentaire

Dans une démarche de gestion intercommunale, le CIAS a mis en place une Commission its réfléchissent à améliorer ce dispositif d'aide alimentaire sur divers points : Consultative Aide Alimentaire, à laquelle participent des membres du CIAS, un représentant du Secours Catholique, des techniciens du CIAS et des CCAS et des bénévoles. Ensemble,

- Respect des normes d'hygiènes
- Amélioration de la qualité des denrées et diversification des approvisionnements pour
- ne plus dépendre uniquement de la Banque Alimentaire
- Amélioration de la logistique du dispositif, construction d'un projet intercommunal

prise en charge par plusieurs acteurs, indépendants les uns des autres et entre qui les liens commencent à se tisser. Concernant plus précisément le dispositif animé par le CIAS, le problèmes de fonds...) démarche globale pour aider les bénéficiaires (accompagnament, écoute, compréhension des encore très sommaire, dans son approvisionnement, sa logistique mais également dans sa service proposé aux habitants du territoire n'est pas égal partout. En règle générale, il est Pour conclure sur l'aide l'alimentaire sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie : celle-ci est

commission consultative montre l'intérêt et la volonté du territoire à s'emparer de cette Cependant, la création d'un poste d'animation du dispositif intercommunal et d'une

Entretiens avec les acteurs du territoire :

eux de manière non exhaustive. de Vie. Afin de compléter notre analyse nous sommes allés à la rencontre de certains d'entre De nombreux partenaires de la solidarité existent sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix

Habitat et Humanisme :



La fédération nationale Habitat et Humanisme est recomnue d'utilité publique et existe depuis plus de 30 ans. L'objet de l'association est d'agir en faveur du logement, de l'insertion et de la création de lien sociaux

En Vendée, il existe deux associations

- Habitat et humanisme 85
- Décide de la politique départementale
- Coordonne les 5 antennes
- Habitat et humanisme gestion, AIVS (agence immobilière à vocation sociale) Assure les mesures d'accompagnement social avec 2 travailleurs sociaux
- Assure la gestion des parcs locatifs 85 et 44
- Anime la CAL, la CIL et la CLP en collaboration avec l'association
- Mobilise de nouveaux logements et participent à l'élaboration de nouveaux projets immobiliers

A ce jour, en Vendée, c'est surtout le Pôle logement accompagnement qui est mis en œuvre

- Quelques chiffres (2020) :
- 43 nouvelles familles logées en 2020 215 logements
- 1 AVS + 5 antennes réparties sur le département dont Saint Gilles Croix de Vie + 1 pension de famille à Chaltans actuellement 12 logements avec un projet d'agrandissement à 20 logements
- 97 bénévoles
- 10 salariés
- 200 sympathisants

un percours d'accompagnement des logements pérennes. L'association ne gère pas l'urgence, l'objectif est bien de proposer L'association Gillocrucienne accueille les demandeurs, leur attribue ou les accompagne vers

locatif au sein des communes rétro-littorales commerces. Le développement de la compétence mobilité permettrait de développer le parc souvent sans mayen de locomotion et tsolé et donc en recherche de logement à proximité de localif sur notre territoire et le manque de mobilité. En effet, le public accompagné est très Les problématiques rencontrées par l'association concernent la répertition très inégale du parc

A noter que la mise en place de Maison France Services est un atout et une aide pour l'association. C'est un « plus » qui facilte les démarches et l'accompagnement.

La Maison des Solidarité et des Familles :



La Maison des Solidarité et de la Famille (MDSF) est un lieu d'écoute, d'information, d'aide et d'accompagnement pour tous les publics. Différents services d'action sociale du Département de la Vendée sont présents :

- Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- VENDEE . Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Le service Départemental de l'Autonomie (SDA)
- Le service de pilotage de la Transversalité en Territoire (SP2T)
- Le service Insertion par l'Emploi (SIE)
- Le service Insertion Prévention et Accompagnement Social (SIPAS)
- La MDSF de Saint Gilles Croix de Vie est une des 6 antennes de proximité qui dépend de l'antenne principale de Challans



transversal aux différents pôles du CIAS l'ABS. La MDSF a un territoire large d'action sociale qui englobe la protection de l'enfance, la Ce sont les responsables techniques du SIPAS que nous avons rencontré dans le cadre de familie et l'enfant, les seniors, le logement et l'insertion. Leur champ d'action est donc

Sur le territoire Nord-Ouest = 3.738 suivis dont 1.269 en insertion prévention et accompagnement social sur le Pays de Saint Gilles. Ces suivis concernent une population de personnes vuinérables tout âge confondu.

Les axes de travail du SIPAS sont

→ L'accès aux droits : logement, soutien à la parentaîté, aide sociale à l'enfance, TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale), secours d'urgence.



aides financières sur le Pays évaluations sociales pour Dont 253 situations avec de Saint Gilles

Les bénéficiaires du RSA sont accompagnés via un contrat engagement réciproque entre le département et le bénéficiaire pour l'aide au retour à l'emploi → L'insertion

développement sur le champ de l'insertion. La feuille de route 2022 sur le voiet insertion décrit une volonté de déploiement et de



374 sur le Pays de

→ La prévention de l'enfance et de la parentaité

prévention est créé sur le territoire Nord-Ouest pour l'année 2022 fois moins d'AEP en 2021 qu'en 2020, ce qui s'explique par un manque de professionnels afin d'encadrer ces AEP. Afin de remédier à ce phénomène, un deuxième poste d'éducateur de Cet axe de travail du SIPAS se traduit par des actions et un soutien à la parentaité via accompagnement éducatif de prévention (AEP) et des permanences éducatives. Il y deux

ou Aide éducative à domicile) et 8 ont fait l'objet d'une transmission judiciaire sans leur accord sociales, dont 32 ont bénéficié d'une préconisation d'une mesure d'accompagnement à la parentatité avec l'accord des parents (ex.: Technicienne de l'intervention sociale et familiale En 2021, il y a eu 43 évaluations d'informations préoccupantes faites par les assistantes

Les confinements successits n'ont pas permis de « voir » toutes les situations du fait de l'arrêt de l'école en présentiel et d'accès aux instances de loisirs et de parentaité. L'objectif du Département est de développer la prévention à la parentalité

directives protection qui arrive trop tard. Un travail de partenariat pourrait ainsi être développé et un Aujourd'hui l'accompagnement à la parentalité ne veut pas dire placement des enfants mais bien ACCOMPAGNEMENT et PREVENTION. Il vaut mieux axer sur la prévention que sur la Attention capandant, le Département est le chef de fil de l'Action sociale qui donne les grandes ravail en reseau des différents professionnels et instances pourraient être mis en place Notre échange a aussi permis d'évoquer l'importance de changer les représentations

Les personnes vulnérables

Départemental l'une des missions fondamentales de l'action sociale et médico-sociale. personnes adultes vulnérables, quel que soit leur âge, constituent pour le Conseil Au même titre que pour les mineurs et leurs familles, la prévention et la protection des

La vulnérabilité se détermine par l'état d'une personne fragilisée

- Dans son autonomie,
- Dans sa dignité,
- Dans son intégrité physique et/ou psychique et/ou intellectuelle.

Les actions sont portées par les conseilères en éducation sociale et familiales (CESF).

Les autres partenaires de la solidarité sur notre territoire.

- 1 foyer de jeunes travailleurs « Equinoxe » (46 T1 pour les 16-25 ans en situation de précanté).
- 1 centre Socio-culturel « La Pête Gare »
- 1 espace de vie sociale « L'accorderie »

→ Focus sur la convention territoriale Globale CTG

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Pays de Saint Giles Croix de Vie est signataire d'un Contrat Enfant Jeunesse (CEJ) pour un soulien au financement et au développement des services petite enfance, enfance et pairentaillé.

En 2018, la CAF de la Vendée avait informé la collectivité de la fin de ce dispositif au 31 décembre 2019.

Lors de la séance du 10 octobre 2019, et pour maintenir les financements existants, le Bureau Communautaire s'est engagé dans un nouveau cadre contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG) d'une durée de 5 ans à compter de 2020. Cependant, au regard de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la CNAF a validé le report de la signature de la CTG au 31 décembre 2022 et le renouvellement à titre exceptionnel du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020-2021.

La Convention Territoire Globale est une démarche partenariale qui va permettre de construire un projet de territoire partagé (EPCI, CAF, acteurs locaux) sur l'ensemble du volet social représenté par la Branche Famille de la CAF:

- Petite enfance / enfance / jeunesse
- Parentalité
- Handicap
- Animation vie sociale
- Accès aux droits des allocataires
- Logement / cadre de vie.

Les objectifs de la Convention Territoriale Globale sont :

- Permettre une vision globale et décloisonnée
- Offrir la possibilité aux élus de fixer un cap adapté à leur territoire
- Clarifier les interventions des différents acteurs
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La mise en place d'une CTG est obligatoirement portée par une intercommunalité, néanmoins les axes d'intervention et les actions peuvent être menés par des partenaires locaux (Centre Socio-culturel, Associations...).

Les participations financières de la CAF, dénommées « Bonus Territoire » seront définies au travers des fiches actions et des porteurs de l'intervention.

Les instances de travail







COPIL

C'est l'organe décisionnaire de la CTG.

Il est composé du Président et du Vice-Président du CIAS, du président du Conseil d'Administration de la CAF, de la Directrice de la CAF, du Responsable de l'action sociale sur notre territoire et de la Conseilère technique CAF, des 14 Maires du Pays de Saint Gales Croix de Vie ou 1 de leur représentant(e), la Directrice du CIAS, la Directrice Adjointe du CIAS chargée de l'enfance de la santé et du handicap, la Directrice Adjointe du CIAS chargée du social et des serviors, la Coordinatrice CTG (CIAS) et le coordinateur Enfance (CIAS).

INSTANCE DE DECISION

Il est chargé du suivi des objectifs at de l'évaluation de la convention il veille à la complémentanté des actions.

Il valide les grandes étapes de la démarche, les actions et s'assure du bon fonctionnement des projets.

Il est le relais de la volonié politique

Le COTECH

A la charge de proposer des axes de travail.

Il est composé des professionnels/techniciens du territoire représentés par la Directrice et les directrices adjointes du CIAS ainsi que les coordinateurs enfance et CTG et les professionnels des 14 communes (coordinateurs enfance/ jeunesse et/ou Directeurs Généraux des Services), du responsable action sociale territoire Centre-littoral et/ou de la Conseillère technique de la CAF.

INSTANCE DE CONCERTATION

Il a en charge de définir le plan d'actions de la présente convention et de préparer les sujets du comité de pictage.

Il oriente le COPIL tout au long de la démarche.

il s'assure de la coherence entre les différentes démarches de territoire. Il donne son avis sur les projets.

Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques.

Il veille au bon déroulement de la mise en œuvre des projets.

Les Groupes Thématiques

Seront créés au fur et à mesure des actions à mettre en œuvre. Ils seront composés d'élus, de professionnels, de partenaires, d'habitants, ... »

Its définiront les modalités de mise en œuvre des actions priorisées par le COPIL.

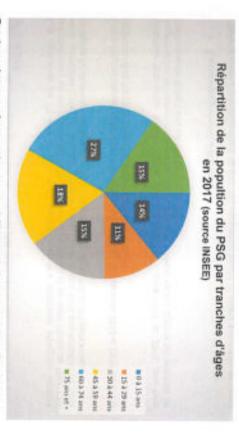
Ils permettent de traduire les enjeux en proposition d'actions, ils assureront le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

- Feuille de route
- 2019 : engagement écrit de la collectivité dans la mise en place de la CTG
- 2020 / 2021 : renouvellement exceptionnel du Contrat Enfance Jeunesse pour 1 an puis versement des borus territoire prévisionnels
- 2021 : constitution du comité de pilotage, diagnostic et élaboration d'un plan d'action provisoirement axé sur les services et équipements déjà existants du territoire, 2021 / 2022 : Travail des instances soviétales validation et amentes de la CTC constitution et al constitution
- 2021 / 2022 : Travail des instances, synthèse, validation et signature de la CTG avant le 31 décembre 2022.
- 2022-2026 : approfondissement et élaboration des plans d'actions définis par les élus du nouveau mandst, mise en œuvre des actions, pilotage, suivi et évaluation.

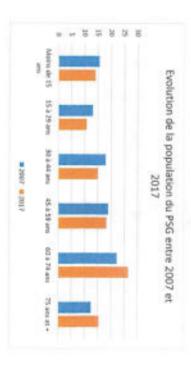
d) Les Seniors

La population seniors sur le territoire

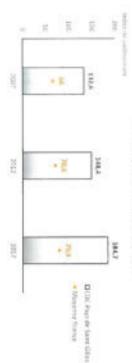
Comme expliqué dans la première partie du document, la population du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est composée à presque 42% de personnes âgées de plus de 60 ans.



Depuis quelques années on observe un vieillissement de la population. En effet, ce pourcentage de la population âgée de plus de 60 ans a augmenté de 7,2% entre 2007 et 2017. En parailèle, toutes les autres tranches d'âges ont quant à elles diminué sur la même période de référence. Nous pouvons donc expliquer cette hausse de la population notamment par le nombre de personnes venant s'installer sur notre territoire au moment de la retraite.



Evolution de l'Indice de viellisement entre 2007, 2012 et 2017 pour la CDC du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



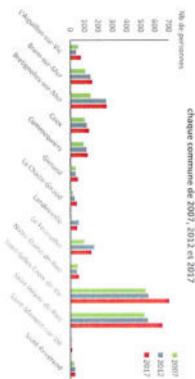
Dans la même lignée, l'indice de vieillissement de la population intercommunale est largement plus élevé (double) que celui de la population française que ce soit en 2007, 2012 ou 2017. De plus, cet indice augmente de manière plus prononcé pour la communauté de communes que pour le reste des territoires français. En effet, l'augmentation de l'indice de vieillissement de la communauté de communes entre 2012 et 2017 est de 36,3 contre une augmentation de 9,3 pour la population française, ce qui souligne d'autaint plus la part grandissente des personnes âgées de plus de 60 ans sur la Communauté de Communes.

	Hommes	% population	Femmes	% popular
60 à 74 ans	6 118	25,9%	6 847	27,1%
75 à 89 ans	2 919	12,4%	3 783	15%
90 ans et plus	248	1%	573	2,3%

En observe également que la part de personnes ayant plus de 75 ans représente presque 18% de la population totale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Sur ces 15.41% plus de 33% vivent seules.

The same of the	
ersonnes de 75 ans et plus vivant	9

Evolution du nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules sur



Source: INSEE RP 2007 = 2012 = 2017 (Personnes de 75 ans et +)

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sant Gilles Croix de Vie, une augmentation du nombre de personnées de 75 ans et plus vivant seules est constatée entre 2007, 2012 et 2017.

Les personnes de 75 ans et plus vivant seules dans leur résidence principale habitent principalement sur les communes de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riez. Ces deux communes correspondent aux secteurs ayant connu la plus forte augmentation de cette catégorie de personnes entre 2012 et 2017 (augmentation entre 100 et 150 personnes).

Les autres communes du territoire n'ont connu qu'une faible hausse entre 2012 et 2017 voire une diminution pour les communes de Landevielle et Le Ferrouiter.

Certaines communes avaient connu, plus précocement entre 2007 et 2012, une forte augmentation du nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules, comme par exemple les communes de Brétignolles sur Mer et du Fenouliler.

L'accompagnement à domicile

Comme évoqué précédemment, la part des personnes seules et vivant à domicile ne cesse d'augmenter au fit des arrivées. C'est donc en toute logque que le territoire voit son offre d'accompagnement à domicile augmenter. Ce philinomène est accentué depuis le début de la crise sentiaire. A ce jour c'est entre 16 et 20 services d'aide à domicile que fon trouve pour chacune des 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile interviennent pour aider les personnes âgées à faire ce qu'elles n'ont plus les capacités de faire, per exemple s'habiter, faire les courses, préparer les repas. Il existe deux types de services : les services prestataires et les services mandataires.

par les services du Département pour intervenir auprès d'une population considérée comme Les services d'aide et d'accompagnement à domicie prestataires sont autorisés à fonctionner

- Families en difficulté ou en situation d'exclusion
- Personnes en situation de handicap.
- Personnes âgées ayant besoin d'aide à l'autonomie

contrôle notamment la qualité des prestations rendues par ces services. médico-social et doivent rempir les obligations réglementaires strictes. Le Département Les services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires ont le statut de service

Les aides à domicile sont recrutées et salariées par le service d'aide à domicile prestataire.

d'heures d'aide à domicile grâce à l'APA ou à l'aide-ménagère du Département et font appeil à un service prestataire peuvent avoir un reste à charge. Leurs tarifs sont encadrés. En fonction de leurs revenus, les personnes qui bénéficient

en capacité d'assumer le rôle d'employeur. mandataire, elle est l'employeur de la personne qui vient l'aider chez elle. Elle doit donc être Lorsqu'une personne âgée fait appel à un service d'aide et d'accompagnement à domicile

à vivre chez elles le plus langtemps possible favoriser ou de maintenir l'autonomie des personnes âgées et de leur pennettre de continuer Les interventions des services d'aide et d'accompagnement à domicte ont pour objectif de

Les interventions des aides à domicile concernent principalement

- L'entretien du logement et du linge L'aide au lever
- L'aide aux courses
- La préparation des repus
- La prise des repas
- L'aide au coucher

réaliser des activités de loisirs avec elles, et ainsi contribuer à maintenir leur vie sociale. Les aides à domicile peuvent également accompagner les personnes âgées lors de sorties.

Certains services d'aide et d'accompagnement à domicile peuvent également proposer les prestations suivantes

- Téléassistance
- Portage de repas à domicile

elle ne peut pas bénéficier des aides de sa caisse de retraite ou de son Département Pour payer ces prestations, la personne âgée peut bénéficier d'aides fiscales. En revanche des actes essentiels de la vie quotidienne comme les petits travaux de bricolage, le jardinage. Il est possible d'avoir accès à d'autres prestations qui facilitent la vie mais qui ne relevent pas

Sur le territoire, 30 SAAD ont l'autorisation d'intervenir

Les actions de prévention

comme le goûter des aînés ils contribuent à créer et maintenir le lien social communes n'ayant pas de CCAS) sont les forces vives de cette prévention. Que ce soit via perte d'autonomie en étant force de proposition en termes d'activités et de maintien de la vie leurs actions de recensement et de proximité ou encore par la mise en place d'animations sociale. Au sein des communes, les CCAS ou les étus aux affaires sociales (pour les Un des facteurs de maintien à domicile est l'autonomie, il est donc important de prévenir la

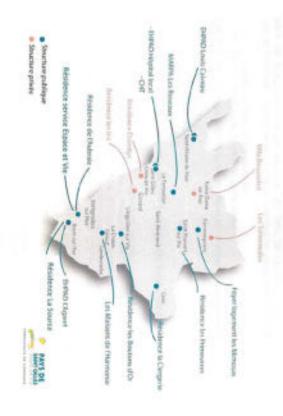
> en place d'une commission consultative actions de préventions seniors de manière à penser collectivement la prise en charge de ce public. Ce groupe de travail composé de membres du conseil d'administration du CIAS a pour vocation de travailler les « propositions, étude et avis comme relevant de l'intérêt communautaire sur tous sujets relatifs à la santé sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie afin d'agir en faveur de la prévention des seniors sur le territoire, dans les domaines suivants définis Au niveau intercommunal, le conseil d'administration du CIAS a voté en janvier demier la mise

- L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte
- Le construction et l'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire de Saint Gilles Craix de Vie
- La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaize Giraud
- Primeveres » de Saint Maixent sur Vie Le construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie 897.8
- La coordination evec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de etablissements ». Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le percours des ainés et la pérennité des

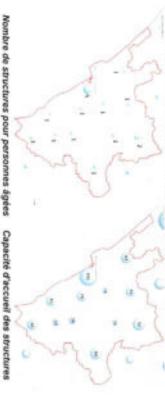
Pays de Saint Gilles aient accès aux mêmes propositions L'intérêt de cette commission, au-delà du travail partenarial et de co-construction, est de pouvoir penser la prévention et les actions seniors de manière à ce que tous les habitants du

Les établissements

dépendantes ou autonomes sulvant leur choix de vie et leurs besoins Sur le territoire 17 structures donnent la possibilité d'accueillir jusqu'à 1 030 personnes âgées

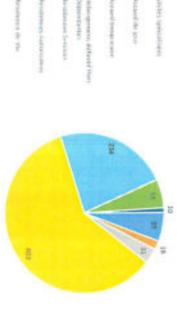


13 communes sur les 14 possèdent un établissement d'accueil et d'hébergement avec une concentration plus importante sur la commune de Saint Gièles Croix de Vie. La taille de l'établissement n'est pas toujours proportionneile au nombre d'habitants de la commune même si les grosses communes possèdent des établissements plus importants.



Source: CD85-PSF-Parsonnes ágites

Répartition de l'offre d'accueil et d'hébergement sur le territoire, 2020.



Sur le territoire il y a 10 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), 5 Résidences Autonomie.

Dans cette totalité de places nous trouvons

- 59 places affectées à l'accueil et l'hébergement des personnes âgées déscrientées. Il faut noter que très peu d'établissements sont pourvus d'unités spécialisées car nous n'en trouvons que 4 sur les 11 établissements médicalisés. C'est une piste à développer dans les années à venir car les besoins sont de plus en plus prégnants. 18 places permettant de proposer de l'accueil de jour, ce qui semble peu aux regands.
- des besoins 31 places d'accueil temporaire dont 24 sont concentrées sur 1 seul établissement sur
- 31 pages d'acques remporaire dont 24 sont concentrees sur 1 seul etablessement s la commune de Commequiers 324 electes en Bétéropes services most une passion relide uninsement. No
- 234 places en Résidence services avec une gestion privée uniquement. Nous comptons une nouvelle résidence depuis 2020 sur la commune de Brédgnolles sur Mer 58 places en résidence autonomie réparties sur 3 communes du territoire.
- 10 places en résidence de vie sur la commune de Landeveille dont le concept se veut original avec des logements individuels et une salle de vie commune pour la création de partage et de conviviaillé.

Le territoire dispose également de 3 familles d'accueil pour personnes âgées pour 7 places :

- 3 en accueil permanent
- 3 en acquel temporaire
- 1 en acqueil de jour

Des projets sont en réflexion ou en construction sur le territoire permettant ainsi de rajouter :

- 12 logements T2 et T3 de type Foyer Soleil
- 67 places en résidence autonomie

Afin de compléter cet état des lieux, il est intéressant de mettre en avant le taux d'équipement dans les EHPADs sur notre territoire. Ce taux se calcule en prenant Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, sur le territoire divisé par le nombre de personnes de plus de 75 ans habitant ce territoire et multiplié par 1 000. Ainsi en 2020, le taux d'équipement dans les EHPADs est :

Vendée	Pays de Saint Gilles	
10 283	733	
140.9	94.27	Topic diffiguipement

Ce taux nous démontre que le territoire est sous équipé par rapport au département alors qu'il connaît une hausse de sa population et un vieillissement de cette dernière et donc connaît un besoin croissant en hébergement et prise en charge des seniors.

Il est important de souligner que le taux d'équipement du département est la raison pour laquelle il est très difficile aujourd'hui d'ouvrir des places supplémentaires en EHPAD. En effet, c'est bien ce taux qui fait référence pour l'ARS, alors qu'il ne refléte pas la réalité de l'ensemble du territoire.

De plus, le tableau ci-dessous (source CD85) détaillant le rapport de l'offre et de la demande ne font que prouver notre incapacité, aujourd'hul, à répondre aux besoins spécifiques de la population du Pays de Saint Gilles.

EHPAD de la Communauté de Communes du Pays de Ste Gilles Croix de Vie	
1796	Inscriptions 2020
1 318	Inscriptions depuis le 1º janvier 2021
723	Capacité deides Etablissement(s)
245%	Toux de pression pour 2020

Les évolutions des besoins d'accompagnement sur le territoire sont :

- Adaptation du logement pour répondre au souhait du maintien à demicile
- Accompagnement des EHPAD à l'ouverture sur le territoire
- Réflexion sur l'habitat inclusif

Questionnaires aux établissements (privés et publics)

Afin d'interroger les structures sur leurs difficultés et leurs besoins, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des établissements recensés sur le Pays de Saint Gilles soit à 17 structures.

Il était également possible d'organiser un temps d'échange individuel pour aller plus loin.

Sur la totalité des établissements seuls 6 ont répondu et un seul a souhaité nous rencontrer. A noter cependant que dans le cadre de nos rencontres partenaires, nous avons également échangé avec l'ADAMAD, gestionnaire du centre d'hébergement temporaire dont les murs appartiennent au CIAS.

Manque de temps pour « alter vers »	Liées aux recrutements : peu de candidatures Métiers non valorisés et non reconnus En cas de mutation = pas de logement	Liées aux bătiments : agencement, mauvais emplacement géographique, problèmes d'accessibilité aux abords des établissements	Difficultés
Organisation de temps de rencontres entre professionnels	Actions pour valoriser les services d'aides à la personne Harmoniser les conditions de travail Mutualiser les ressources pour les remplacements	Revoir les critéres d'attribution du plan d'aides à l'investissement avec l'ARS Développement des transports collectifs aux abords des établissements Aménagement des roules et des trottoirs pour faciliter les déplacements des résidents	Besoins

Pour conclure les questionnaires, nous avons demandé aux établissements comment ils voyaient l'EHPAD de demain, ci-dessous la synthèse de teurs réponses :



Penser l'EHPAD

de demain
comme ouvert
vers l'extérieur

résidents

Lieu adapté à

Cautres

Une ressource,
Ouvert de jour, de les intervenants à
ouvert de jour, de les intervenants à
ouvert, à le carre
domicie

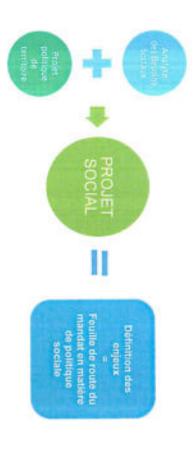
Pour conclure cette partie attachée au pôte seniors, on observe sur le territoire une offre croissante de services à domicile assez représentative des besoins et des envies des seniors, à savoir : rester le plus longtemps chez soi. En effet, la population des plus de 60 ans représente 42% de la population totale du Pays de Saint Gilles dont 15.41% ont plus de 75 ans et dont 33% vit seule. Les actions de prévention seniors vont aussi dans ce sens de la prévention à la parte d'autonomie et du mainten de la vie sociale. L'objectif est de coconstruire pour adaptée l'offre aux besoins, c'est pourquoi une commission consultative actions de prévention seniors a été créé début 2022 au CIAS.

Sur la territoire, on compte 17 établissements pour 1 030 places. Le type d'acqueil proposé met en avant le manque de places de jour ainsi que pour personnes désorientées. À ce jour, le taux d'équipement ainsi que le taux de pression démontrent notre incapacité à répondre aux besoins spécifiques de la population.

SUITE A DONNER

Comme expliqué en introduction du document les besoins sociaux se définissent comme étant les besoins collectifs d'une population. L'objectif de l'ABS est donc de présenter une photographie du territoire et de la population du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour permettre aux étus de répondre aux besoins collectifs.

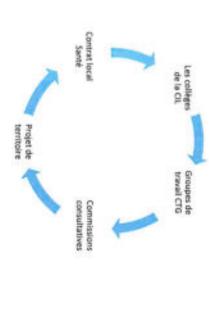
Ce travail est à associer au projet de territoire de manière à définir et à prioriser des enjeux qui seront la feuille de route du mandat de la politique sociale du CIAS.



d'administration du Centre Intercommunel d'Actions Sociales au travers d'ateliers de travail. La définition et la priorisation des enjeux seront faites par les membres du conseil

La deuxième partie de la démarche consistera à établir un plan d'actions pour chacun des enjeux de manière à répondre aux objectifs fixés.

sein de la Communauté d'Agglomération et du CIAS, seront les clés de la réussite du projet La co-construction et le travail partenarial entre les différentes instances déjà présentes au



Annexe 1 : Les sources de l'ABS

- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)
- Caisse d'Allocations Familiales de Vendée
- CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles
- ADILE : Observatoire de l'habitat (Agence d'Information sur le Logement de
- Pôle Emploi
- Vendée senior
- Ministère des Solidantés et de la Santé
- CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Viellesse)
- Conseil Départemental 85 / Maison Des Solidarités et des Familles / Protection Maternelle et Infantile
- Agence Régionale de Santé
- CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail)
- Assurance Maladie
- CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)
- Diagnostic enfance et jeunesse communauté de communes (2014, 2018)
- Audit enfance 2021 CIAS
- Observatoire des territoires

Diagnostic mobilité communauté de communes (2018)

- Observatoire régional de l'emploi des Pays de la Loire
- Etude transport et mobilité Pays de Saint Gilles Conseil de l'ordre des médecins
- Ouest France
- France bleu info santé-sciences
- SNDS (Système National des Données de Santé)
- ADAPEI ARIA
- Relai Petite Enfance CIAS
- Lieu d'Accueil Enfants Parents CIAS
- UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
- Habitat et Humanisme
- AREAMS
- VISTA
- ADAMAD
- ACCESS VIE
- Bailleurs sociaux AIVS/CCAS
- Mémoire F. POISSON
- Handi Espoir